-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 4ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Gaston **VALLIERES** THIBEAULT Fernand COLBERT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procèsverbaux 20-12-76 et 23-12-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 décembre 1976 et celui de l'assemblée spéciale du 23 décembre 1976, soient adoptés.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Imprimerie Formules Légales Provinciales L'tée, Mtl, NO: 140-MG



- h) Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976;
- i) Amendement au règlement No. 191, création de nouvelles zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- j) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières à la séance du ler novembre 1976;
- k) Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du ler novembre 1976;
- m) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- n) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier, dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- o) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- p) Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, dans les zones RA-17-2, RA-17-4, RA-17-5 et RA-17-6, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;
- q) Règlement amendement le No. 4 pour permettre l'installation de pompes à essence au 870 Lavérendrye, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 décembre 1976;

Amendement au règl. No. 26-K coût du permis agence de publicité Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 26-K en ce qui a trait au coût du permis d'agence de publicité.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

Règlement autorisant la Ville à percevoir Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant la Ville à percevoir un droit sur les transactions immobilières.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:

SIGNE: Gaston Vallières.

un droit, re: transactions immobilières Avis de motion Lu en Conseil ce 4ième jour de janvier 1977

Amendement au règl. 191 modification marge de recul Boul. Jacques Cartier. Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191, de façon à modifier la marge de recul avant sur le Boulevard Jacques Cartier, entre le Boulevard des Forges et la rivière St-Maurice.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Amendement au règlement pour licences de chiens. Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement concernant les licences de chiens.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Lionel Julien

1-77
Règlement No.
16-Z-21
emplacements
au Marché-auxDenrées.
Adoption

¥,

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 16-Z-21 amendant le règlement No. 16, quant à ce qui a trait aux taux de location au Marché-aux-Denrées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

2-77
Règlement No. 608
Acquisition de terrains
nord-ouest, secteur
St-Jean-Baptistede-la-Salle
Adoption
d'acquisco

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 608, concernant le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains au nord-ouest du Secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle et autorisant le Conseil à acquérir de gré à gré ou par expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation dudit programme et décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, ledit règlement autorisant un emprunt au montant de \$3,000,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

3-77 Compte rendu 20-12-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté



Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 20 décembre 1976, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Trane Company of Canada Ltée, en vertu duquel, cette dernière fournira un service d'inspection et de maintenance préventive pour l'Unité Absorption de la Ville, modèle ALF, série 2055, pour le prix annuel de \$920.00

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et les Constructions Tecksol Inc., en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux de modification à la pompe "G" à l'Usine de Filtration, pour un montant de \$6,325.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son HOnneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de location sous seing privé en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières loue de Laviolette Auto Location, une automobile de marque Chevrolet, Station Wagon 1977, au prix de \$4,308.00 pour une période de 24 mois, à compter du 12 décembre 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie.

4-77
Contrat avec
Trane Company
of Canada Ltée,
service d'inspection et
de maintenance
pour unité
Absorption
Adoption

5-77
Contrat avec
Constructions
Tecksol Inc.,
travaux de
modification
à la pompe "G"
Usine de
Filtration
Adoption

6-77
Contrat avec
Laviolette Auto
Location.
location d'une
Chevrolet
Station Wagon
Adoption

7-77
Annulation de la résolution No.

Formules Légales Provinciales L'tée, Mtl. N



520-76 Adoption

Que la résolution portant le numéro 520-76 et autorisant M. le Maire à signer un contrat sous seing privé avec Georges Langevin Excavation, concernant des travaux de déneigement, soit rescindée, le contrat ayant été annulé.

ADOPTE

8-77
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Lajoie, Deshaies, Ass.	54,3	10.00
B. Tousignant & Fils	6.4	10.00
Michel Paquette	•	63.00
Lionel Blais	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	40.56
Lucien Defoy		99.17
n n n n	1.1	
maland mallandan	the said	10.92
Roland Pelletier		20.00
Emmanuel Veillette		81.00
Arthur Thibeault	** **	50.00
Herman Bouchard	4	00.00
Guimond Electrique		18.74
IBM Canada Ltée	3	45.00
Lionel Martin		87.00
Atelier de Planification en		
Loisirs	3.2	00.00
Ambulance 12-12		59.00
Roland Chavanelle		02.14
Francis Hankin	-	27.62
Raymond Gélinas		10.07
Godin, Lacoursière & Girard		75.00
Michel Mathieu		43.00
Nettoyeurs Modernes	2	56.00
	. 1	44.00
Le Nouvelliste	1	42.50
H H H		60.70
Place Le Centurion		14.95
Robert Racine	2	24.00
Laboratoires Shermont Inc.	1	23.50
Plomberie Antoine St-Onge Inc		70.00
Yvon Tapps	•	93.00
Source Vive		50.00
" " "	1	2.00
		4.00
	3.0	
Béton Vibré		02.50
Canron		36.12
J.U. Houle		01.49
L'Ecuyer & Fils Ltée		37.19
Saillant Inc.		21.48
Fred Poliquin	4,9	66.88
Les Tuyaux Vibrés Inc.	11,8	09.46
Marché St-Louis		83.03
Annuaires Mirabel Enrg.	1	33.00
J. Bertrand	1	00.00
Eberhard F. Reebs		76.00
Ass. Canadienne des Loisirs		25.00
Centre Landry		00.00
Centre Sportif Marcotte		73.27
Football Mauricie		50.00
*		
Loisirs des Vieilles Forges		66.72



Guy Messier	10.72
Jacques Vaugeois	23.32
Roger Baril	50.40
Léo Bellerose	200.20
Gaston Désaulniers	92.60
Rosaire Francoeur	57.20
Jean-Louis Goneau	107.60
.0 11 11 11 11	25.10
Roger Loisel	199.00
Chs. Edouard Provencher	38.60
Robert Rousseau	129.40
Pierre Audet	5.00
Alvin Doucet	143.76
Guy-Paul Simard	225.70
René Monfette	142.42
Lucien A. Ouellet	82.37

ADOPTE

9-77
Acte de servitude
perpétuelle de
passage
avec M. Ambroise
St-Pierre
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel, M. Ambroise ST-PIERRE, consent à grever l'immeuble ci-dessous décrit, d'une servitude perpétuelle de passage.

DESIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172 P. 330) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 172-335 (rue), vers le nord-est, par le lot 172-316 vers le sud-est, par une partie du lot 172 (non subdivisé), vers le sud-ouest, par une partie du même lot, mesurant cinq pieds (5' soit 1.52 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, cent pieds (100' soit 30.48 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant en superficie cinq cent pieds carrés (500 p.c., soit 46.45 m.c.) mesure anglaise.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

Un KV

Hilles Decedon

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixantedix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Gaston **VALLIERES**

Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Jean-Guy LAFERTE

Lionel

Léo

JULIEN

THIBEAULT

Procès-verbal 4-1-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 janvier 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Ernand Colbert à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir g) la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

- h) Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976;
- i) Amendement au règlement No. 191, création de nouvelles zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- p) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, programmation 1975, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel, programmation 1975; avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, programmation 1975; avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du ler novembre 1976;
- m) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, programmation 1975;
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 8 novembre 1976;
- n) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel, programmation 1975; avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- o) Règlement décérant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- p) Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons,
 avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
 à la séance du 20 décembre 1976;
- Amendement au règlement No. 191, pour modifier la marge de recul sur le Boulevard Jacques Cartier, entre Des Forges et la Rivière St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 4 janvier 1977;

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 10 concernant la santé et la salubrité publique.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

Règlement amendant le no. 10 santé et salubrité publique. Avis de Motion.

rimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO: 140-MG

Règlement
pour adoption
de normes
d'occupation
et d'entretien
secteur Hertel,
programmation
1976
Avis de motion

Règlement adoption programme amélioration de quartier sec. Hertel Prog. 1976 Avis de motion

Règlement
adoption
programme
restauration
de quartier
sec. Hertel
Prog. 1976
Avis de motion

Règlement réalisation programme de restauration de quartier Sec. Hertel Prog. 1976 Avis de motion

Règlement réalisation programme amélioration de quartier Sec. Hertel Avis de motion

10-77 Compte rendu 04-01-77 Adoption

11-77 Règlement No. 4-Z-122 Je donne avis, par les présentes, que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, programmation 1976

Lu en Conseil, ce 17ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Léopold Alarie

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartier, dans le secteur Hertel, programmation 1976.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement pour l'adoption d'un programme de restauration de quartier, dans le secteur Hertel, programmation 1976.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartier, dans le secteur Hertel, programmation 1976, et prévoyant un emprunt à ces fins.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel, programmation 1976, et prévoyant un emprunt à ces fins.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 4 janvier 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault



établissement station d'essence sur le lot 26-795 Adoption Que le règlement No. 4-Z-122, amendant le règlement No. 4, pour permettre l'établissement d'une station pour la vente de la gazoline et de l'huile sur le lot No. 26-795, du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, situé sur la rue Lavérendrye, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

12-77
Règl. no.
26-Z-17
imposition
de certaines
taxes ou
droits annuels

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 26-Z-17 modifiant le règlement No. 26-K et ses amendements concernant l'imposition de certaines taxes ou droits annuels, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le règlement No. 610 concernant les droits sur les mutations immobilières effectuées sur le territoire de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

13-77
Règlement No.
610
droits sur
mutations
immobilières
Adoption

ž

L†ée,

14-77 Réserves pour fins publiques Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières impose des réserves pour fins publiques sur les lots suivants:-

Propriétaire	No. Lot	No. plan
Filles de Jésus (Trois-Rivières)	P-167-1 P-168-1 P-169-1	69-43 69-43 69-43

Ces lots font partie du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et le plan est tiré des minutes de M. Jean-Paul Duguay, A.G., et ce, en vue du prolongement du Boulevard Rigaud en la Ville de Trois-Rivières.

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer les avis d'imposition de ces réserves, et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telles réserves soient et demeurent bonnes et valables.

ADOPTE

15-77 Vente à Centralco PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laierté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

11 GREET DU GREETER

Lots nos. 228-3 et 229-6 Adoption Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à Centralco Inc., les lots nos. 228-3 et 229-6 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, lesdits lots étant situés dans la zone industrielle No. 2, pour le prix de \$27,999.91 payable comptant.

Ledit acte de vente étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et devant recevoir l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Rosaire Chainé vend à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble ci-après désigné:-

DESIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire Numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (P. 185) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par partie du lot cent quatre-vingt-six (Non subdivisé), vers le nord-est, par partie du lot 185-85, vers le sud-est, et à l'est, par les lots 185-147 à 185-150, vers le sud-ouest, par le Boulevard Des Forges.

Mesurant trois cent pieds (300', soit 91.44 m.)
dans sa ligne nord-ouest, trente-trois pieds (33' soit 10.06 m.)
dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285'
soit 86.87 m.) dans sa ligne sud-est, vingt et un pieds et cinquantedeux centièmes (21.52' soit 6.56 m.) dans sa ligne est, quarante-huit
pieds (48' soit 14.63 m.) dans sa ligne sud-ouest, contenant en
superficie dix mille douze pieds carrés (10,012 p.c., soit 930.11 m.c.)
mesure anglaise;
le tout pour un prix de \$3,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

16-77
Achat par
la Ville
de M. Rosaire
Chainé,
lot no.
P-185
Adoption

17-77
Achat par la
Ville, de M.
Julien Matteau

ie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140

12

RES DU GREFFER

Lot no. 175-41 Adoption

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, entre la Ville de Trois-Rivières et M. Julien MATTEAU, en vertu duquel, ce dernier vend à la Ville, le lot no. 175-41 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et La Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc., en vertu de laquelle des services de contrôle et de secours seront dispensés aux animaux dans les limites de la Ville.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à fournir l'électricité à l'édifice de l'Hôtel de Ville pour la période d'une année, à compter du 27 décembre 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat de location sous seing privé, entre la Ville de Trois-Rivières et la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, en vertu

18-77
Contrat
avec La Soc.
Protectrice
des Animaux
Adoption

19-77 Contrat avec L'Hydro-Québec fourniture électricité Hôtel de Ville Adoption

20-77
Location
de 5 autobus
de Com. de
transport
Communauté
Régionale
de l'Outaouais.
Adoption

rie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:

duquel, ces derniers conviennent de louer à la Ville cinq (5) autobus de marque GM portant les numéros 7201, 7202, 7203, 7204 et 7205 à un prix de \$28.51 par jour par autobus plus une somme de \$0.2356 du mille parcouru pour chacun des autobus, et le présent contrat aura une durée de six (6) mois à compter de la prise de possession.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le ConseillerJean-Guy Laferté

Que les comptes au montant total de \$1,597,478.42 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de décembre 1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:-

J.C. Papillon \$	1,113.30
J.P. Doyon	25,176.46
Plomberie St-Onge	1,830.00
J.C. Papillon & Fils	33,890.40
Massicotte & Fils	22,668.60
Laboratoires de Construction	80.00
Cie d'ass. St-Maurice	15.00
Xerox Canada	157.39
J. Bertrand	200.00
Lionel Blais	36.40
Castel Equipement Enrg.	238.62
Germain Côté	16.50
Roger Provencher	91.50
Restaurant Chez Louise	124.30
Concrete Column Clamps	448.00
Marché Victoria	209.16
Service Sanitaire Régional	45.00
Emmanuel Veillette	49.00
Perco Ltée	626.28
Yves Lemay	125.00
Jean Denoncourt	43.45
F.A.B.Q.In.	663.00
Ass. des Arbitres de Hockey	2,147.00
	600.00
Hebdo de Trois-Rivières	54.45
Le Nouvelliste	30.00
	70.00
Armand Allard	100.00
Caron, Gauthier, Beauchamps	53,193.00
Bernard Tousignant & Fils	4,664.00
Nettoyeurs Modernes	500.30
11. 11. 11. 11.	467.40
H H H H	409.60
	390.40
Chambre de Commerce	10,000.00

21-77 Comptes du mois de décembre 1976 Adoption

22-77
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption



LUNDI, LE 17ième JOUR DE JANVIER 1977

Jean-Louis Goneau	87.60
Chs. Edouard Provencher	24.78
Origène Bellemare	25.20
Réjean Boucher	52.40
Roland Bacon	125.40
Normand Fournier	162.40
Fernand Gendron	90.80
Roger Lefebvre	23.60
Maurice Massicotte	159.00
Fernand Pellerin	122.40
André Verville	123.20
Pierre Audet	7.00
Gaston Boudreault	216.40
tr u u u u	3.50
Germain Déziel	36.20
Jean-Paul Duguay	4.20
Lionel Duval	22.00
и и и	4.00
Gilles Grenier	50.40
Anatole Houle	178.80
Marcel Métivier	125.60
u u u u	4.50
Roger Paillé	54.00
Jean-Paul Poisson	69.40
Rosaire Pouliot	161.80
Armand Allard	149.01
René Monfette	153.51
H H H	164.86
Guy-Paul Simard	256.07
Jean-Louis Goneau	9.94
Jean Lamy	78.63
Jean Alarie	122.40
11 11 11	117.75
11 11 11	166.91
H H H H H H H H H H H H H H H H H H H	909.77
11 11	1,969.92

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville demande à l'Hydro-Québec &/ou à la Cie d'Electricité Shawinigan de lui céder les lots P-181-2, P-186 et P-189 de la Paroisse de Trois-Rivières et particulièrement décrits au plan No.113-19 de M. Jean-Paul Duguay, A.G., par un liséré rouge, ledit plan faisant partie du règlement No. 608, d'une superficie approximative de 3,587,636 pieds carrés, le tout pour le prix de \$150,000.00

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Me Jean Lamy, Greffier de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un acquiescement à la demande de M. Achille Doucet, dans une cause en Cour Supérieure contre la Ville de Trois-Rivières &/Al. portant le No. 400-05-000519-76 et ce, à toutes fins que de droit.

ADOPTE

23-77
Demande à
1'Hydro-Québec
de céder les lots
nos. P-181-2
P-186 et P-189
Adoption

24-77
Signature d'un
acquiescement
à la demande
de M. A. Doucet
cause, cour
supérieure
Adoption

25-77

objection de la Ville

à la hausse

de tarifs

de Bell

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JANVIER 1977



IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'objecte à la demande d'augmentation de tarifs de Bell Canada et que, par conséquent, elle appuie la Ville de Sherbrooke dans son opposition à la requête de Bell Canada.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. André St-Arnauld soit et est engagé par la Ville au poste d'adjoint au comptable en chef, au salaire annuel de \$13,000.00 pour 1977. M. St-Arnauld devra élire domicile à Trois-Rivières dans les six mois de son engagement.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Gaston VALLIERES
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Lionel JULIEN

Procès-verbal 17-01-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 janvier 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 28 juin 1976;
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julicn, à la séance du 4 octobre 1976;





- Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 18 octobre 1976;
- Amendement au règlement No. 191 création de nouvelles zones résidentielles,
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
 à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, Programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- m) Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;
- n) Amendement au règlement No. 191, pour modifier la marge de recul sur le Boulevard Jacques Cartier, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 4 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 10, re: santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- p) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977.

Amendement
au règle.
no. 13
places publiques et rues
Avis de
Motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, sur la rue Roméo Martel et la rue constituée par les lots 172-438 et 434 et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu En Conseil, ce 24ième jour de janvier 1977.

Règlement
d'emprunt
travaux
d'aqueduc,...
lots nos.
172-438 et 434
Avis de
Motion

SIGNE: Lionel Julien

Règlement no. 15 Amendement taux de taxe d'eau Avis de motion

27-77 Compte rendu 17-01-77 Adoption

140-MG

ö

<u>*</u>28-77 Règlement 5 611 Pro Programme d'amélicration de quartiers Adoption

29-77 Règ1. 612 Adoption programme d'amélioration de quartiers prog. 1976 Adoption

30-77 Règl. 613 adoption normes d'occupation et d'entretien rogr. 1975 Adoption

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 15, en ce qui a trait au taux de la taxe de l'eau calculée au compteur.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de janvier 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 17 janvier 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 611 concernant l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil. (Programmation 1975).

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 612 concernant l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 613, concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels (programmation 1975) "SECTEUR HERTEL", soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

19

Augus Du Greffer

31-77
Règl. 614
adoption normes
d'occupation
et d'entretien
sec. Hertel,
prog. 1976
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 614, concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels (programmation 1976) SECTEUR HERTEL, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 615 concernant l'adoption du programme de restauration de quartiers (programmation 1975) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de SECTEUR HERTEL, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 616 concernant l'adoption du programme de restauration de quartiers (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de SECTEUR HERTEL soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR; M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières annule les lots 181-2-23 à 181-2-25 inclusivement et 181-2-39 à 181-2-43 inclusivement du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, propriété de la Ville.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de quittance préparé par Me Yves M. Veillette, Notaire, entre la Ville de Trois-Rivières et A.B. READY-MIX & EQUIPEMENT INC.*, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières donne quittance générale et finale à A.B. READY-MIX & EQUIPEMENT INC., de toutes inscriptions privilégiées et hypothécaires affectant l'immeuble ci-après désigné:- comprenant également la mainlevée de la clause résolutoire:-

32-77
Adoption
programme
de restauration
de quartiers
prog. 1975
sec. Hertel
Adoption

Adoption
programme
de restauration
de quartiers
prog. 1976
Sec. Hertel
Adoption

34-77
Annulation
lots nos.
181-2-23 à 25
et 181-2-39 à 43
Par. de T.R.
Adoption

35-77
Quittance par
la Ville à
A.B. READY MIX
et EQUIPEMENT
INC.
Adoption

et mainlevée



DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS de la redivision du lot numéro SEPT de la subdivision officielle du lot numéro VINGT-DEUX (22-7-P.3) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite quittance.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

	p.
Consultants Pluritec \$	4,000.00
Guimond Electrique Inc.	14,070.15
Pluritec Ltée	2,987.37
11 15 11 11	7,784.44
Johnson Controls Ltd	495.51
Télécon TRois-Rivières	7,534.41
11 11 11 11 11	154.00
Dalby Inc.	1,600.00
Laboratoire Shermont Inc.	5,370.25
Racine, Larochelle & Ass.	20,000.00
Trois-Rivières Boatman	360.00
Trois-Rivières Location	178.00
A.Q.T.E.	82.50
A.Q.T.E., A.W.W.A., W.P.C.F.	72.50
Télécommunication	153.65
Nettoyeurs Modernes	256.00
u u u u	182.40
Le Nouvelliste	359.25
H H H H	70.00
Jean de Charette	139.00
11 11 11 11	110.00
Hôpital Ste-Marie	1,736.00
Fondation du Québec des Maladie	
du Coeur	50.00
International City Management	225.00
Ass. des Archivistes du Québec	25.00
H.G. Gauthier Inc.	20.00
Ronald Dubé	12.00
Claude Dufour	316.50
P.A. Gouin	91.50
A. Laferté	486.60
Simpsons-Sears	43.50
Armand Legendre	296.70
Armand Gagné	114.30
Roger Comeau	22.50
Lionel Blais	32.24
Roger Caron	150.00
Emmanuel Veillette	115.00
Rosaire Sauvageau	400.00
Michel Paquette	65.00
и и и и	63.00
Roland Pelletier	20.00
André Pélissier Inc.	300.00
Comm. Scolaire de T.R.	840.68
Club de Natation Mégophias	3,000.00
H H H H H H	3,000.00
Loisirs des Vieilles Forges	900.00
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

36-77
Comptes à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl., N.C.

Adoption

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1977

Loisirs des Vieilles Forges	900.00
Loisirs Ste-Marguerite	1,100.00
Loisirs St-Sacrement	1,100.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	1,100.00
Loisirs Les Rivières Inc.	900.00
11 11 11 11 11 11	1,100.00
Centre Landry	1,100.00
Loisirs Ste-Cécile	450.00
Loisirs Ste-Philippe	1,100.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de	Artist Control
la Salle	900.00
Loisirs Normanville	900.00
Alain Juneau	50.00
Jean-Pierre Carpentier	50.00

WITALES DU MAIL

21

CALES DU GRE

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES-DECEMBRE 1976

Jacques Vaugeois	31.06
Yvon Poirier	16.80
Réjean Boucher	50.20
Maurice Galarneau	143.60
	25.00
André Daviau	91.60
Gaston Désaulniers	141.80
Léo Bellerose	204.80
Rosaire Francoeur	51.00
Roger Loisel	174.60
Roger Baril	34.80
Robert Rousseau	126.80
Romain Frigon	20.20
Roger Rompré	80.40
п п	23.00
Brasserie Le Gosier	44.53
Guy-Paul Simard	206.51
Jean-Paul Dorion	21.57
Guy-Paul Simard	97.28
	57.13

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout pour l'extension du secteur "LES JARDINS LAVIOLETTE INC" tel que décrit par le règlement No. 609, accepte les plans préparés par le Service des travaux publics en regard de ce règlement et autorise le gérant-adjoint aux travaux publics, à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des services de protection de l'environnement du Québec.

ADOPTE

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1977



38-77 Demande de subvention au H.C.J.L.S. Adoption

ATTENDU que par résolution du Conseil, la Ville de Trois-Rivières a déjà demandé une assistance financière au HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS du Québec;

ATTENDU que la Ville a dû procéder au réaménagement du système de glace artificielle du Colisée, ainsi qu'au remplacement des bandes, au coût de \$221,184.00 et ce, sans assistance financière;

ATTENDU que la Ville a dû s'endetter pour réaliser les travaux ci-haut mentionnés, devenus nécessaires et urgents;

ATTENDU que le cahier présenté par la Ville contient des projets qu'il est urgent de réaliser et qu'elle n'a pu faire à cause du manque d'argent;

ATTENDU qu'un nouveau gouvernement administre maintenant la Province et qu'il y a lieu pour la Ville de refaire une nouvelle demande d'aide financière;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite à nouveau par les présentes, du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS du Québec, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux équipements de loisirs pour:-

- a) Les travaux déjà effectués par la Ville au cours de l'été 1976, de réaménagement du système de glace artificielle au Colisée et de remplacement des bandes;
- b) La mise en oeuvre et la réalisation des projets suivants:-
- i) Aménagement d'une bâtisse de service au Parc Lambert;
- Aménagement d'une piscine au Parc Pie XII; ii)
- iii) Aménagement de sentiers de plein-air aux parcs Pie XII et Lambert;
- iv) Réaménagement de système de lumières au parc Albert Gaucher.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

oreffier

Faster Callerell

JL/md



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 3lième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. Le Maire-Suppléant	Gaston	VALLIERES
Messieurs les Conseillers	Fernand Léo Antoine Léopold Lionel Fernand	GONEAU THIBEAULT GAUTHIER ALARIE JULIEN COLBERT

Procès-verbal 24-01-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 1977, soit adopté, en modifiant la résolution No. 35-77 en ajoutant après les mots Equipement Inc., les mots suivants:- "et mainlevée":

et en ajoutant après le mot "<u>désigné</u>" les mots suivants:- "<u>comprenant également la mainlevée de la clause</u> résolutoire".

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975; Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976; Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boulevard Des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976; Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976; Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976; Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie,

avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,

à la séance du 28 juin 1976;



47)	Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir
	la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges,
	avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
	à la séance du 4 octobre 1976;
h)	Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie
	avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
	à la séance du 18 octobre 1976;
±)	Amendement au règlement No. 191 - création de nouvelles zones résidentielles,
	avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières
	à la séance du ler novembre 1976;
j)	Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration
· · · .	de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
	à la séance du 8 novembre 1976;
k)	Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration
	de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel,
	avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
],	
1)	Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier,
	avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
	à la séance du 8 novembre 1976;
m)	Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de
	coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
	à la séance du 20 décembre 1976;
n)	Amendement au règlement No. 191 pour modifier la
	marge de recul, sur le Boulevard Jacques Cartier,
	avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 4 janvier 1977;
	Amondoment ou usel exert No. 10 may rest (et est live)
φ)	Amendement au règlement No. 10, re: santé et salubrité avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
	à la séance du 17 janvier 1977;
p)	Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration
•	de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
	à la séance du 17 janvier 1977;
d)	Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration
*	de quartiers, programmation 1976, dans le secteur Hertel,
	avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
*)	Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434,
	avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
	à la séance du 24 janvier 1977;
s)	Amendement au règlement No. 15, taux de taxe d'eau
	avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977.
	a la seance du 24 janvier 1977.

Amendement règl. no. 186 Stationnement Avis de Motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186, concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la Ville.

Lu en Conseil, ce 3lième jour de janvier 1977.

SIGNE: Lionel Julien

Règlement ramonage de cheminées Avis de Motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant le ramonage des cheminées dans le territoire de la Ville.

Lu en Conseil, ce 3lième jour de janvier 1977.

SIGNE: Lionel Julien

39-77 Compte rendu 31-01-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 24 janvier 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 13-AAZ-263 concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules Rochette, A.G., en date du 19 janvier 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 209-5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 209-5-1 situé sur la rue Brousseau et appartenant à M. Claude Frenette.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Hommes d'Affaires du Centre-Ville de Trois-Rivières Inc., en vertu duquel, La Ville

,

40-77 Règlement 13-AAZ-263 nom de rues Adoption

41-77
Approb. Plan
Subd.
Lot. no.
209-5-1
Adoption

A2-77
Bail sous
seing privé
avec Ass.
des Hommes
d'Affaires
re: lot no.
634 c.t.r
Adoption

loue par les présentes, le lot 634 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (Revisé), pour le prix de \$1.00 payable d'avance, pour une période de douze (12) mois à compter du ler février 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

43-77 Vente à Lionel Deshaies Lot no. 22-51

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, Notaire, en vertu duquel, La Ville de Trois-Rivières vend à Monsieur Lionel DESHAIES, le lot no. 22-51 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,088.25, payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil, et annexé la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ledit contrat de vente devant obtenir l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce et du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville renouvelle pour une période de cinq (5) années, à compter du 17 septembre 1976, un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et MM. Claude Boucher et Léo Frigon, concernant un terrain de 80 pieds de front par 70 pieds de profondeur, faisant partie du terrain de l'aéroport de la Ville de Trois-Rivières.

Ledit bail est renouvelé aux mêmes conditions sauf qu'il ne sera pas renouvelable selon la volonté des locataires.

ADOPTE

45-77 Rescision de la résolution No. 49-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la résolution No. 49-76 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

46-77 Vente à Centre d'Outil-

lage et d'estam-

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Renouvellement bail avec MM. Claude Boucher et Léo

44-77

Frigon

Adoption

Ψť Ltée,



page, M.G. lots nos. 23-174-2 23-172-2-4 et P.23-174 C.T.R. Adoption Que la Ville de Trois-Rivières vend à CENTRE D'OUTILLAGE ET D'ESTAMPAGE M.G. LTEE, le lot no. 23-174-2 et 23-172-2-4 du cadastre fait pour la Cité de Trois-Rivières, ainsi qu'une partie du lot 23-174 du même cadastre:-

DESIGNATION: -

Cette autre partie du lot no. 23-174 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières. De figure irrégulière, borné vers le nord et nord-est, par une partie du lot 23-174 (rue), vers le sud, par une partie du lot 23-174, vers le sud-ouest, par le lot 23-174-2; mesurant deux cent soixante-trois pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (263.85') suivant une courbe d'un rayon de cinq cent seize pieds (516') dans sa ligne nord, quinze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (15.74') dans sa ligne nord-est, soixante-dix-sept pieds et quarante-huit centièmes de pied (77.48') suivant une courbe d'un rayon de deux mille cent quarante et un pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (2,141,83') m dans sa ligne sud, deux cent vingt-sept pieds et soixante-cinq centièmes de pied (227.65') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie cinq mille cent pieds carrés (5,100 p.c.);

au prix de \$4,347.20 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Robert Carrier, Notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de présenter au Gouvernement Fédéral (Main d'Oeuvre et Immigration) le projet d'initiative locale "Opération Coup de Pouce";

Que M. Alvin Doucet, directeur des services de la récréation et des parcs de la Ville de Trois-Rivières, soit et est désigné par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, comme responsable dudit projet

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Les Pavages de Nicolet	\$ 5,000.00
Consultants Pluritec	8,915.73
Babin Construction	30,626.10
Centre de Plongée Commerciale	2,100.00
Canadien Pacifique Ltée	1,882.10
Assurances Verrier, Mercure Inc.	2,523.00
Bernard Tousignant & Fils Ltée	5,887.00
Henri-Paul Tanguay	1,682.00
R. Ravary & Ass.	841.00
Jean-Paul Montreuil	3,364.00
Claude Milette	2,523.00

Nomination

48-77
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

WITHIES DU MAIN

						•	
LUNDI,	LE	3lième	JOUR	DE	JANVIER	1977	
							•

Mélançon, Boyer & Ass.	1,682.00
Dave McKay Inc.	3,364.00
Gérard Lanteigne	5,046.00
J.B. Lanouette Inc.	3,364.00
Léonard Lampron	3,364.00
Lajoie, Deshaies & Ass.	9,251.00
Guy Guindon Assurance	841.00
Jean-Claude Grenier	1,682.00
Jean Gravel & Ass.	1,682.00
René Fugère	5,046.00
Roger Drainville	2,523.00
Caron, Gauthier & Beauchamp	6,707.00
Bournival & Harnois	5,887.00
Badeaux, Gosselin & Grenier	9,251.00
Jacques Trudel	108.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Nettoyeurs Modernes	256.00
H H H H H	192.00
Ass. des Préposés à l'Outillage	. ,
Municipal	30.00
C.T.C.U.M.	15,055.06
Koppers Int. Canada Ltd	286.00
Le Nouvelliste	75.00
Marathon Realty Co.	661.60
Xerox Canada Ltée	134.27
m m m	297.41
Association C.A.P.A.C.	14.25
Jacques Boucher	905.10
Louise Lesieur	300.00
Roland Pelletier	20.00
André Michaud	410.00
Alphonse Blanchette	56.00
Lucien Pelletier	150.00
Jacques Vaugeois	50.50
René Monfette	274.18
Robert Corbeil	100.40
Jean-Paul Dorion	37.55
René Monfette	164.19

ADOPTE

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE: Présentation programmes Jeunesse Canada au

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de présenter au Gouvernement Fédéral les programmes annexés à la présente, pour en faire partie intégrante, et ce, dans le cadre des Programmes "Jeunesse-Canada au Travail" et "Canada au Travail".

Que chacun des promoteurs soit et est nommé responsable de son programme respectif.

ADOPTE

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières fera une réception à l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec, à l'occasion de leur passage en notre ville au cours du mois de juin 1977.

ADOPTE

d'incendie

ass. des Chefs

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE

JL/md

49-77

Travail

et Canada au Travail

Adoption

50-77 Réception

Adoption

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 14ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Lionel JULIEN
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Gaston VALLIERES

Procès-verbal 31-01-77 SAdoption

b)

f)

a)

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste Avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secceur 24 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Provinciales Life, Mtl, NO: 140-MG

P 1 1

h)

1)

n)

p) .



Amendement au règlement N. 8, re: service d'incendie, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976;

Amendement au règlement No. 191, création de nouvelles zones, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

Amendement au règlement No. 191 pour modifier la marge de recul, sur le Boulevard Jacques Cartier, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 4 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement d'emprunt travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement règlement No. 186, circulation et stationnement, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

WITHLES DU MAIR 31 TALES DU GREE

Amendement Règl. no. 13 noms de rues Avis de Motion

51-77 Compte rendu 31-01-77 Adoption

52-77 Demande au Min. des Affaires Municipales Achat de 10 autobus Adoption

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de février 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 31 janvier 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières prévoit acquérir une flotte d'autobus afin de continuer à dispenser le service de transport en commun sur son territoire;

ATTENDU qu'il n'y a que deux compagnies qui vendent de tels autobus au Canada, soit la Compagnie General Motors de Ville St-Laurent, P.Q. et la Compagnie Flyers de Winnipeg, Manitoba;

ATTENDU que seule la Compagnie General Motors semble fabriquer des autobus répondant aux devis préparés par la Ville;

ATTENDU que la subvention de 30% du prix d'achat, consentie par le Ministère des Transports du Québec n'est applicable qu'aux véhicules fabriqués et ou assemblés au Québec;

ATTENDU que l'article 610 de la Loi des Cités et Villes du Québec exige de procéder par voie de soumissions publiques pour tout achat supérieur à \$10,000.00;

ATTENDU que le coût des 10 autobus que la Ville prévoit acheter, est estimé à environ \$810,000.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales du Québec, la permission de procéder de gré à gré, à l'achat de dix (10) autobus, de la Compagnie General Motors de Ville St-Laurent;

Que la Ville de Trois-Rivières soit par le fait même, dispensée de se conformer aux stipulations de l'article 610 de la Loi des Cités et Villes, quant à la procédure et à l'achat desdits autobus.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, M. Stanislas Panneton vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION: -

53-77

Vente par

M. Stanislas Panneton

à la Ville.

P.13, P. 14 C.T.R. Adoption

Lots nos.

- 1.- Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, au nord-ouest de la rue Ste-Marguerite, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TREIZE (P. 13) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, et ainsi décrit: "De figure irrégulière, borné au nord-ouest, par partie du lot No. 13 restant la propriété du vendeur et par le lot No. 13-1 du même cadastre, au nord-est, par partie du lot No. 14, au sud-est, par la rue Ste-Marguerite et au sud-ouest, par partie du lot No. 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. Cet emplacement mesure cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes de pied (193.7') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, six pieds et neuf dixièmes de pied (6.9') au nord-est, trois pieds et cinq dixièmes de pied (3.5') au sud-ouest et contenant en superficie mille sept pieds carrés, mesure anglaise (1,007 p.c.)"
- 2.- Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATORZE (P. 14) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière borné au nord-ouest, par partie du même lot No. 14, au nord-est, par une partie du lot No. 16 du même cadastre, au sud-est, par la rue Ste-Marguerite et au sud-ouest, par partie du lot No. 13 susdécrite. Cet emplacement mesure cent soixante pieds (160') dans sa ligne nord-ouest, cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (159.3') dans sa ligne sud-est, neuf pieds et sept dixièmes de pied (9.7') dans sa ligne nord-est et six pieds et neuf dixièmes (6.9') dans sa ligne sud-ouest. Cet emplacement contient en superficie mille trois cent vingt-deux pieds carrés, mesure anglaise (1,322 p.c.);
- 3.- Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATORZE (P. 14) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné au nord-ouest, par partie du même lot No. 14, restant la propriété du vendeur, au nord-est, par partie du lot No. 16 du même cadastre, au sud-est, par partie du même lot No. 14 susdécrite. Cet emplacement mesure cent cinquante pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (150.88') du côté nord-ouest suivant un arc de cercle d'un rayon de deux cent cinquante pieds (250') quarante-quatre pieds et quarante-huit centièmes de pied (44.48') dans sa ligne nord-est et cent quarante-sept pieds et trois dixièmes de pied (147.3') dans sa ligne sud-est. Il contient une superficie de deux mille cent soixante et un pieds carrés, mesure anglaise (2,161 p.c.);

le tout pour la somme de \$6,231.72 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de réquisition au régistrateur, préparé par Me Jean Gélinas, Notaire, entre la Ville de Trois-Rivières et Tégesco Ltée, et affectant le lot no. 19-8-6 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, dans le but de corriger la désignation cadastrale.

Le tout sujet aux clauses mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

Α	D	o	P	T	F
4 4		·	-	-	٠.

mprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MC

54-77 Réquisition au Régistrateur Lot no. 19-8-6 (Tegesco Ltée)

33

ALES DU GREFILE

55-77
Contrat
avec HydroQuébec
Electricité
au marché-auxdenrées
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston VAllières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec, relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins du marché-aux-denrées situé à 1650, rue St-Philippe, pour une période d'une année, à compter du 26 janvier 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 12 janvier 1977 montrant la subdivision d'une partie des lots 194 et 196 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 194-79 à 194-108 et 196-82 à 196-85 situés en bordure du Boulevard des Forges (extension du secteur Isabeau) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à Martial Grondin.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, A.g., en date du 12 janvier 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 194 et 196 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 194-79 à 194-108 inc., et 196-82 à 196-85 situés en bordure du Boulevard des Forges (extension du secteur Isabeau) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à Martial Grondin.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant total de \$859,379.30 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la résolution No. 526-76 soit modifiée en changeant le nom du notaire Charles A. Roberge pour Me Jean Gélinas, Notaire.

ADOPTE

56-77
Approb.
Plan Subd.
Lots nos.
194-79 à 108
et 196-82
à 85
Adoption

140-MG

Signature
Plan et
livre de
renvoi
subdivision
précédente
Adoption

58-77 Comptes mois de janvier 1977 Adoption

59-77 Modification résolution No. 526-76 Adoption 60-77
Comptes à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Laurentide Ready Mix \$	22,800.00
Massicotte & Fils	26,526.72
Fred Poliquin	1,330.23
Saillant Inc.	2,166.51
Les Tuyaux Vibrés Inc.	485.90
Matte Automobile Inc.	899.75
Robert Frenette	1,160.00
J.C. Papillon	6,457.11
Henri Paquette Inc.	15,568.60
Vézina et Fortier	13,644.83
Bigué et Lord Architectes	4,254.65
Construction St-Maurice Ltée	45,576.41
Mécanique Véga Inc. H. Blanchette Ltée	9,900.00
Jean-Louis Levasseur	125.00
Nettoyeurs Modernes.	256.00
n n n n n	208.00
n na n n n n	256.00
n n n n	208.00
C.T.C.R.O.	4,778.99
11 11	7,798.61
Garceau & Dufresne	60.00
Godin Lacoursière & Girard	502.60
Stanislas Panneton	5,109.22
Marinex Inc.	425.00
Télécon Trois-Rivières	210.00
Jacques Trudel	155.50
Répinières des Laurentides	840.00
Favages de Nicolet Inc. Finet & Fils	5,000.00 1,762.94
ii ii ii	177.00
Serge Morin	16.25
Lacroix & Lacroix	150.00
Lucien Defoy	169.61
Chambre de Commerce	12,000.00
Club Richelieu de Trois-Rivières	1,000.00
Gilles Lajoie	900.00
Daniel Sarasin	600.00
André St-Arnaud	300.00 600.00
Club de Natation Mégophias	1,500.00
Jim Girard	300.00
Robert Bastarache	300.00
Maude Bettez	94.00
Bertrand Royer	800.00
Conseil des Ports Nationaux	200.00
	100.00
Jean Alarie	300.00
Ass. des Officiers en Batiments	125.53 36.00
Fédération des CEntres Culturels du Qué.	
Ass. des Ingénieurs Municipaux	50.00
NCR Canada Ltée	260.00
Roland Lemire	31.00
Télécommunication	31.00
To Nouvelliate	153.65
Le Nouvelliste Roger Provencher	75.00 56.10
Roland Pelletier	20.00
Brasserie Le Gosier	33.22
Marché Victoria	12.57
	93.19
Marché Stulouis	25.35
Marché St-Louis	57.08

		and the second second
Palais du Dragon		68.60
Robert Buist		25.00
B.C. Réfrigération		20.00
Roger Caron		200.00
B. Tousignant Ltée	1	281.00
Roger Drainville		548.00
Restaurant Aux Copa	ins	168.65
Francine Brunet		164.00
Gisèle Boisvert		315.00
Cécile Angers		378.00
Louisette Cossette		189.00
Michelle Deschamps		135.00
Louisette Dugré		189.00
_		189.00
Richard Kègle		648.00
Mireille Loranger		
Johanne Messier		136.00
Michel Piché		567.00
Michel Proulx		270.00
Ville de Trois-Rivi	eres-Ouest 2	,865.00
Jacques St-Laurent	•	50.60
Robert Rousseau		115.40
Chs. Edouard Proven	cher	26.08
Roger Loisel		182.00
Rosaire Francoeur		58.00
Gaston Désaulniers		129.80
Réjean Boucher		37.40
Léo Bellerose		217.60
Roger Baril		28.60
Jean Alarie		112.80
Jean-Paul Dorion		68.40
Réal Ayotte		224.40
Pierre Audet		18.40
Romain Frigon		10.80
Gilles Grenier		33.20
Jean-Paul Poisson		44.60
Michel Young		84.40
11 11		15.00
Michel Young		14.40
Yvon Ratelle		84.80
		25.00
Yvon Ratelle		72.00
11 11 11		5.00
" " " Germain Déziel		
		5.00
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare		5.00 28.80 121.60 26.80
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " "		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """ Fernand Gendron		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """ Fernand Gendron Anatole Houle		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """ Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """" Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville André Laneuville		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80 106.50
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau " " " Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville André Laneuville		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80 106.50
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """" Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville André Laneuville Albert Morrissette		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80 106.50 78.10
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """" Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville André Laneuville Albert Morrissette		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80 106.50 78.10
Germain Déziel Roland Bacon Origène Bellemare Gaston Boudreault André Daviau Jean Denoncourt Normand Fournier Maurice Galarneau """" Fernand Gendron Anatole Houle Roger Lefebvre Maurice Massicotte Marcel Métivier Roger Paillé Fernand Pellerin Yvon Poirier Rosaire Pouliot André Verville André Laneuville Albert Morrissette		5.00 28.80 121.60 26.80 162.20 114.40 59.60 88.20 145.60 20.00 135.00 127.20 39.00 117.20 42.00 68.60 150.60 15.40 157.80 112.80 106.50 78.10 246.66 242.96

ALLOCATIONS
D'AUTOMOBILES

Imprimerie Formules Légales Provinciales L'tée, Mt1, NO: 140-MG

36 THES DU GREFILE

Guy-Paul Simard	162.12
n n n n	
	67.85
1 1 11 11	20.33
Lucien A. Ouellet	63.79
Jean-Paul Dorion	37.70
Armand Allard	86.45
Jean-Louis Goneau	35.85

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

n Maly GREFFIER Iselles Beaudom

JL/md

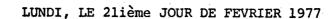
Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

a)

c)

d)

g)





A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 21ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Lionel JULIEN
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Gaston VALLIERES

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 février 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,

à la séance du 24 novembre 1975; maintenu par M. Gauthier;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976, maîntenu par M. Julien;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comîtés, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

e) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Amendement au règlement No. 191, création de nouvelles zones, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;

h)

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

38

HITIALES DU MAIR

61-77
Compte
rendu
14-2-77
Adoption
62-77
Approb.
Plan de

Subd. Lots nos.

224-3 et 225-9

Adoption

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976, maintenu par M. GAuthier;

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977, maintenu par M. Julien;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977, maintenu par M. Gauthier;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977, maintenu par M. Gauthier;

Règlement concernant le ramonage des cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Amendement règlement No. 13, rues et places publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 février 1977, maintenu par M. Julien;

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 14 février 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 14 février 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 224 et 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 224-3 et 225-9 situés dans la zone industrielle No. 2, à partir du Boulevard Parent et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

61-77 Compte rendu 14-2-7 1)

m)

n)

0)

p)

q)

r)

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1977

63-77
Plan et
livre de
renvoi
subd.
précédente
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 14 février 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 224 et 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 224-3 et 225-9 situés dans la zone industrielle No. 2, à partir du Boulevard Parent et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

64-77
Comptes à
payer
Liste
hebdomadaire
Adoption

¥

Provinciales

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:

Babin Construction 55,147.90 Dalby Inc. 5,292.00 Henri Paquette Inc. 800.93 4,935.60 L.G. Rénovation Enrg. Canadien Pacifique Ltée 1,118.07 Fernand Beaulieu 12.00 Ronald Dubé 34.50 Lucien Defoy 111.77 Nettoyeurs Modernes 256.00 11 - 11 11 214.40 Le Nouvelliste 164.50 U.Q.T.R. 18.16 St-Maurice Aero Club 390.00 Xerox Canada 210.34 1,930.00 Ass. des Arbitres de Hockey de la Mauricie Comité de Zone F.A.B.Q. 561.00 Ass des Officiers en Bâtiments du QUébec 72.00 André Laneuville 102.70 Roger Rompré 66.20 20.00 Jean-Louis Goneau 78.80 Robert Corbeil 105.99 René Monfette 221.96 Guy-Paul Simard 43.54 151.19

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/Md

ean lind

Isilles Beaudoin

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Tro Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 28ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Lionel JULIEN Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Gaston **VALLIERES** Fernand **GONEAU** Léo · THIBEAULT

Procès-verbal 21-02-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Amendement au règlement No. 191, création de nouvelles zones, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

b

g)

i)

LUNDI, LE 28ième JOUR DE FEVRIER 1977

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

41

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

Règlement concernant le ramonage des cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Amendement au règl. no. 13, rues et places publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 février 1977;

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine Lu en Conseil ce 28ième jour de février 1977.

assemblée, un règlement modifiant des marges de recul arrière dans la zone H-2.

> SIGNE: Fernand Colbert

Amendement règlement No. 191-37-D pourcentage d occupation Avis de motion.

Règlement

d emprunt

de 10 autobus

achat

Avis de

motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-37-D, art. 569, eh ce qui a trait au pourcentage d'occupation.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de février 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt pour défrayer le coût d'achat des

Lu en Conseil, ce 28ième jour de février 1977.

Jean-Guy Laferté SIGNE:

65-77 Compte rendu 21-02-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 21 février 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

k)

n)

p)

Reglement pdifiant marge de recul Avis de

Motion

LUNDI, LE 28ième JOUR DE FEYRIER 1977

HITTIMES DU MAIRE.

42

MINIMES DU GREFIE

66-77
Achat de
Arthur
Bourassa
lot no.
202-25
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat de vente préparé par Me Lionel Martin, Notaire, en vertu duquel, M. Arthur BOURASSA vend à la Ville de Trois-Rivières, le lot no. 202-25 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 payable comptant et autres bonnes et valables considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

1.- Que le projet de loi annexé à la présente résolution soit présenté par la Ville de Trois-Rivières à la Législature de cette province, à la prochaine session, et que le Chef du Contentieux municipal soit autorisé à faire toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires et utiles à cette fin;

2.- Que Son Honneur le Maire et Monsieur le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, sous le sceau de la Ville, les pétitions introductives dudit projet de loi;

3.- Que M. Denis VAUGEOIS, député du comté de Trois-Rivières soit respectueusement prié d'agir comme parrain dudit projet de loi devant l'Assemblée Nationale.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé en vertu duquel, M. Patrick GERVAIS s'engage à exécuter les travaux d'entretien du marchéaux-denrées pour une durée de deux (2) ans, à compter du 18 février 1977, pour le prix de \$39,000.00 conformément au devis descriptif et aux instructions aux soumissionnaires préparés par l'Adjoint-Administratif au Gérant Municipal.

ADOPTE

69-77
Modification
règlement No.
603
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 603 de la Ville de Trois-Rivières, adopté le 27 septembre 1976, soit et est modifié en ajoutant après l'article 11 dudit règlement, le paragraphe suivant:-

"ART. 11.-A) si, au moment de l'emprunt, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et des amortissements de tous les emprunts y compris celui autorisé par le présent règlement, égalent la moitié des revenus généraux provenant des taxes imposées en vertu des articles 521 et suivants de la Loi des Cités et Villes, une taxe spéciale est imposée et sera prélevée annuellement sur tous les biensfonds imposables de la municipalité à un taux suffisant, d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement

Modification de la charte Projet de loi Adoption

67-77

58-77 Contrat avec Patrick Eervais Entretien Marché-aux-

denrées.

Adoption

ö

Litée, MtI,

Formules Légales Provinciales

en capital et intérêts, des échéances annuelles pendant toute la durée de l'emprunt, jusqu'au remboursement intégral"; la présente résolution étant toutefois sujette à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Acme Eng. Ltd.	\$	2,217.60
Canron Limitée		80.00
Interprovincial Equipment		4,303.56
Garceau & Dufresne		120.00
Martin & Blais, Notaires		243.00
Spciété Canadienne du Cancer		500.00
Soc. Canadienne de la Croix-Rouge		500.00
T.V. St-Maurice Inc.		427.00
Régie des Loteries et Courses du Qué	bec	680.00
Le Nouvelliste		46.00
Pinet & Fils		44.00
Adalbert Lessard		14.00
Richard Caron		18.20
Jacques Trudel		174.00
Télécommunication		31.00
Studio St-Cyr	•	20.00
Marché st-Louis		68.47
Marché Victoria		20.71
Palais du Dragon		72.46
Jean Alarie		53.17
Malle Danielle Lamy		10.00
Mlle Suzanne Lamy		10.00
Jean-Louis Levasseur		100.00
Robert Racine		112.00
Nettoyeurs Modernes		256.00
17 11 16 11		211.20
11 11 11 11		256.00
11 11 11 11		211.20
Marc Latendresse		43.65
Jean Lamy		82.00
Jean-Paul Dorion		30.52

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/md

HITIALES DU MAIR

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 7ième jour de mars, en l'an de Notire Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son HOnneur le Maire Messieurs les Conseillers	Gilles Fernand	BEAUDOIN GONEAU
	Antoine Léopold Fernand Gaston Léo Jean-Guy	GAUTHIER ALARIE COLBERT VALLIERES THIBEAULT LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procèswerbal 28-02-77

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 février 1977, soit adopté.

ADOPTE

Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égouts,

avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités. avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Amendement au règlement No. 191, création de nouvelles zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Adoption

a)

c)

d)

e)

f)

g)

i)

j)

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

k)

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maison, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

1)

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

m)

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, sec. Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

n)

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, Sec. Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

0)

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

p)

Amendement au Règl. No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

q)

Règlement concernant le ramonage descheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

r)

Règlement modifiant les marges de recul arrière zone H-2, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,

à la séance du 28 février 1977;

s)

Amendement au règl. No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;

Adoption
Prog.
d'amélioration de
quartiers
Sec. Hertel
Abrogeant
règl. 611
Avis de motion

MĦ,

Ltée,

Provinciales

Légales

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption du programme d'amélioration de quartiers (programmation 1975) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL", et abrogeant le règlement No. 611.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mars 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

Adoption
Prog.
D'amélioration de
quartiers
Secteur
Hertel
Abrogeant
règl. 612
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaîne assemblée, un règlement concernant l'adoption du programme d'amélioration de quartiers (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" et abrogeant le règlement No. 612.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mars 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

46

WITHLES DU MAIR

Adoption
normes
d'occupation
et d'entretien
Sect. Hertel
Abrogeant
règl. 613
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels (programmation 1975) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" et abrogeant le règlement No. 613.

Lu en Conseil, ce 7 ième jour de mars 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

Adoption normes d'occupation et d'entretien Sect. Hertel Abrogeant règl. 614 Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels, (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" et abrogeant le règlement No. 614.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mars 1977.

SIGNE: Léopold Alarie

Adoption prog. de restauration de quartiers sect. Hertel Abrogeant regl. 615 Avis de motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration de quartiers (programmation 1975) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" et abrogeant le règlement No. 615.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mars 1977.

SIGNE: Léopold Alarie

Adoption Prog. de restauration de quartiers sect. Hertel Abrogeant regl. 616 Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration de quartiers (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" et abrogeant le règlement No. 616

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mars 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

Règl. déterminant les garanties re: exécution de travaux municipaux nouvelles constructions Avis de Motion. Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement pour déterminer les garanties que doit donner toute personne à la demande de laquelle le Conseil décrète l'exécution de travaux municipaux, en vue de la réalisation de nouvelles constructions sur des terrains faisant l'objet de la demande.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de mars 1977.

SIGNE: Fernand Colbert

71-77
Règl.
13-AAZ-264
rues et places publiques
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 13-AAZ-264 amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 7 ième JOUR DE MARS 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 617 décrétant l'achat de dix (10) autobus afin de continuer à dispenser le service de transport en commun et autorisant un emprunt au montant de \$850,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

WITALES DU MAIR

TALES DU GREF

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 28 février 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte d'échange préparé par Me Jean de Charette, Notaire, en vertu duquel SIROIS AUTOMOBILE LTEE cède à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION:- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (P. 176) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:-

"De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest et sud-ouest, par partie du lot 176, vers le nord-est par partie du lot 176 (rue); mesurant trente pieds (30 pieds, soit 9.14 m.) dans sa ligne nord-ouest, cent dix pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (110.97' soit 33.82 m.) suivant un arc de cercle d'un rayon de deux cents pieds (200' soit 60.96 m.) dans sa ligne nord-est, cent cinq pieds et trente-six centièmes (105.36' soit 32.11 m.) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie deux mille cent quarante et un pieds carrés, mesure anglaise (2,141 p.c., soit 198.90 m.c.)"

En échange, la Ville de Trois-Rivières cède à SIROIS AUTOMOBILE LTEE, les lots nos. 175-13, 175-5-1 et 176-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Ledit échange étant fait moyennant le paiement par SIROIS AUTOMOBILE LTEE à la Ville de Trois-Rivières, de la somme de \$3,917.70 payable comptant, représentant la différence de superficie de 13,059 pieds carrés du terrain cédé par la Ville au prix de \$0.30 le pied carré.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 17 février 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 202, 202-3,

73-77 Compte rendu 28-02-77 Adoption

72-77

Rêgl. 617 achat de

10 autobus emprunt

pour en payer le

Adoption

chût.

74-77
Echange

vec
Sirois
Automobile

tots nos.
P. 176 et

175-13,
175-5-1
Par. de

2. R.

Ådoption

morimerie Formules Léaale

Imprimerie

75-77 Approb. de Subd., Lots nos. 202, 202-3 202-16 et 17

Adoption

48

WITALES OU MAIR

202-16 et 202-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 202-177, 202-3-1, 202-16-1, 202-17-1 et 202-17-2 appartenant à la Ville de Trois-Rivières et désignés comme étant la rue Baril.

ADOPTE

76-77
Signature
plan et
livre de
renvoi
subd.

précédente

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUCUAY, A.G., en date du 17 février 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 202, 202-3, 202-16 et 202-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 202-177, 202-3-1, 202-16-1, 202-17-1 et 202-17-2 appartenant à la Ville de Trois-Rivières et désignés comme étant la rue Baril.

ADOPTE

77-77
Demande
Min. des
Aff. Muni.
Approbation
Fue de
moins de
b pieds
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 7 mars 1977, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 17 février 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 202, 202-3, 202-16 et 202-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant les numéros 202-177, 202-3-1, 202-16-1, 202-17-1 et 202-17-2 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui a trait à la rue ci-haut mentionnée et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

78-77
Demande
Min. des
Aff. Muni.
Approbation
rue de moins
de 66 pieds
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 14 février 1977, a donné son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 12 janvier 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 194 et 196 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant le numéro 194-79 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de L'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

79-77 Comptes à payer PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

liste

hebdomadaire

Adoption

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1977

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:-

WITHLES DU MAIR

49

TALES DU GRE

Clement Ricard \$ 3,138.43 Gaston Bourassa 14,045.49 992.11 Dollard Construction Ville de Trois-Rivières-Ouest 1,440.00 20,879.56 C.T.C.U.M. Lucien Defoy 229.64 101.80 Roger Provencher Mighel Paquette 193.00 40.00 Roland Pelletier Emmanuel Veillette 115.00 200.00 Rosaire Sauvageau Xerox Canada Ltée 244.85 Association C.A.P.A.C. 37.20 Commission Scolaire de Trois-Rivières 1,141.80 Pouliot, Guérard & Associés Inc. 1,450.00 Loisirs Les Rivières Inc. 1,100.00 Loisirs St-Jean de Brébeuf 550.00 Loisirs St-Sacrement 550.00 550.00 Loisirs Ste-Marguerite Loisirs des Vieilles Forges 1,100.00 Loisirs Ste-Cécile 200.00 Loisirs St-Philippe 550.00 550.00 Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle Loisirs Normanville 550.00 Centre Landry 550.00 Pierre Audet 13.00 115.20 Roland Bacon Léd Bellerose 215.80 Gaston Boudreault 140.20 11 11 5.75 André Daviau 84.00 Germain Déziel 38.60 Liquel Duval 15.80 3.00 Réal Fleury 8.60 Normand Fournier 137.40 Maurice Galarneau 133.00 ** 20.00 Gilles Grenier 58.00 93.00 Anatole Houle Guy Larivière 114.20 Roger Lefebvre 35.40 Maurice Massicotte 128.80 56.60 Roger Paillé 154.80 Fernand Pellerin 16.20 Yvon Poirier Jean-Paul Poisson 76.00 Rosaire Pouliot 161.20 André Verville 122.20 42.00 Place Le Centurion 11 11 ** 51.25 Marcel Métivier 1.50 ŧı 69.20 Marc Latendresse 45.75 212.55 Guy Aubin René Monfette 320.29 Alvin Doucet 248.09

1,561.94

8þ-77 Entente sous seing privé

Westrex

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

WITHLES DU MAIR

avec Cie d'Electricité Shawinigan Lots nos. 181-2, 186 et 189 Adoption Que son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé, en vertu de laquelle, la Ville de Trois-Rivières offre d'acheter de La Compagnie d'Electricité Shawinigan, un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 181-2, la et 189 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$150,000.00.

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTE

Jilles Glædedom

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

....*a*

GB/md

primerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 1

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 2lième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN **GONEAU** Fernand Antoine **GAUTHIER** Léopold ALARIE Fernand COLBERT Gaston **VALLIERES** Léo THIBEAULT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 07-03-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mars 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des Services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976; j

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

k)

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

1

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, sec. Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

m

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, Sec. Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

n

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

0

Amendement au règl. no. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

מ'

Règlement concernant le ramonage des cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

q)

Règlement modifiant les marges de recul arrières zone H-2, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 28 février 1977;

.

Amendement au règl. No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;

81-77 Compte rendu 07-03-77 Adoption

Ă,

Ltée,

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 7 mars 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

82-77
Procèsverbal
du Conseil
au Greffier
re: règl.
617
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 617, (1977), tenue à l'Hôtel de Ville, les 16 et 17 mars 1977, soit adopté.

ADOPTE

LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1977

83-77 Règl. 611-A Prog. d'amélioration de

quartiers

Adoption

Sec. Hertel

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 611-A concernant l'adoption du programme d'amélioration de quartiers (programmation 1975) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de Secteur Hertel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

84-77
Règl.
612-A
Prog.
d'amélioration
de quartiers
Sec. Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 612-A concernant l'adoption du programme d'amélioration de quartiers (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de Secteur Hertel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

85-77
Règl. 613-A
normes
d'occupation
et d'entretien
Sec. Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 613-A concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels (programmation 1975) pour une partie du territoire connue sous le nom de Secteur Hertel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

86-77
Règl. 614-A
normes
d'occupation
et d'entretien
Sec. Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 614-A concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels (Programmation 1976) pour une partie du territoire connue sous le nom de Secteur Hertel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

87-77
Règl. 615-A
Prog.
de restauration de
quartiers
Sec. Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 615-A concernant l'adoption d'un programme de restauration de quartiers (programmation 1975) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de Secteur Hertel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

88-77
Règl. 616-A
Prog. de
restauration
de quartiers
Sec. Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 616-A, concernant l'adoption d'un programme de restauration de quartiers (programmation 1976) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom

THITIALES DU MAIR

de Secteur Hertel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

89-77
Règl.
618
Garantie
de \$500.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 618 pour déterminer les garanties que doit donner toute personne à la demande de laquelle le Conseil décrète l'exécution de travaux municipaux, en vue de la réalisation de nouvelles constructions sur des terrains faisant l'objet de la demande soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

90-77 Règl. 191-55 nouvelles zones Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 191-55 amendant le No. 191 et établissant dans le secteur Hertel des zones qui seront connues sous les dénominations de RB-1, Sect. 3, RC-1, Sect. 3, MX-RB-CA-1 Sect. 3, et VA-1, sect. 3, soit reçu et adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

91-77
Autorisation
Chef du
Contentieux
à défendre
la Ville
Cause No.
400-02-00020477
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000204-77 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle JEAN THIFFEAULT est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

92-77 Comptes mois de février 1977 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant total de \$1,761,221.14 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

93-77 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

He	nri F	aque	ette				\$ 6,354.66
Bi	gué 8	Lo	rd				2,852.16
J.	C. Pa	pill	Lon	& Fils	;		1,527.46
Gu.	imond	Ele	ectr.	ique			458.00
99	11	11	**	11			490.26
94	11	**	**	11			2,600.00
91	11	11	**	11			624.35
**	11	11	**	11	•		1,500.90
11	H	11	Ħ	11			2,528.42

Perco Ltée		219.15
Trois-Rivières Location	on	123.68
René Laroche		11.00
NCR Canada		115.00
Nettoyeurs Modernes		256.00
9 9 9 11 11		208.00
Lajoie, Deshaies Assur	rances	554.00
Alphonse Blanchette		56.00
Roger Caron		150.00
Xerox Canada Ltée	2,	334.33
liozon canada zooc		
Roger Baril		32.20
Gaston Désaulniers	•	117.60
		129.80
Robert Rousseau		198.20
Roger Loisel	•	54.00
Rosaire Francoeur		118.20
Jean Alarie		15.60
Yvon Ratelle		2.00
	•	61.80
Roger Rompré		
" "		21.00
Jean-Paul Duguay		10.40
Romain Frigon		15.20
Jean-Louis Goneau		21.28
Armand Allard	•	47.41
	_	770 66
Constructions Tecksol		778.66
Pavages de Nicolet Ind	T. T	,000.00
Régional Asphalte		847.98
	15,	191.99
Nettoyeurs Modernes		256.00
Ĭ. " . " . " . "	• •	198.40
Pinsonneault, Moreau	& Roy	334.10
Bernard Royer	•	400.00
Ronald Dubé	• .	151.00
Jacques Trudel		87.62
Marché St-Louis Jean-Louis Levasseur		100.00
Le Nouvelliste		149.00
Le Nouvelliste		275.00
Panier Fleuri Enrg.	•	25.00
Télécommunication		209.55
KEROX Canada Ltée	• • •	525.34
MaClean Hunter Ltd.		18.00
Ass. Des Expositions	du Ouébec	100.00
Ass. des Expositions		800.00
1.	tion of Fairs Expositions	50.00
Loisirs des Vieilles		150.00
P.I.L. CH. 1862-2		169.01
	•	
Alvin Doucet		124.80
Fernand Gendron	•	113.20
Jacques Vaugeois		14.80
Réal Ayotte		109.40
Jean Denoncourt		59.60
Teen Dou'l Douglas		73.29
Jean-Paul Dorion		31.95
Place Le Centurion Jean Lamy		129.75
Guy-Paul Simard		208.65
n n n n		
		137.03
René Monfette		137.03 354.94
René Monfette Robert Corbeil		
Robert Corbeil		354.94 76.04
1	Inc.	354.94

ADOPTE

94-77 Contrat avec Les Loisirs Ste-Mar-

NO: 140-MG

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, MtI,

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur

guerite
entretien
de la bâtisse
au parc
Ste-Marguerite
Adoption

le Maire Suppléant, ainsi que M. Alvin Doucet, Directeur du Serviteur de Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel La Ville de Trois-Rivières donne à contrat à "LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC." l'entretien de la bâtisse sise dans le Parc Ste-Marguerite de Trois-Rivières y compris toutes les salles attenantes à ladite bâtisse, pour une durée d'un an à compter du ler janvier 1977.

WITHLES DU MAJO

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

95-77
Promesse
de vente
avec la
Société
d'Habitation
du Québec
Dossier no.
265-04-4302007

Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la résolution portant le No. 583-76 soit rescindée à toutes fins que de droit.

Que la Ville de Trois-Rivières, consente une promesse de vente à la Société d'Habitation du Québec (Dossier No. 265-04-4302-007) concernant les terrains situés au nord par la rue des Commissaires, au sud par Des Ursulines, à l'est par Hertel et à l'ouest, par Ste-Cécile, et décrits dans la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante, le tout sans bâtisse ayant une superficie d'environ 253,797 pieds carrés ou une superficie de terrain moindre que celle-ci, selon les besoins de l'acquéreur.

Pendant la durée de la promesse de vente, le bénéficiaire pourra effectuer tous les travaux d'arpentage, de bornage, de sondage et autres relevés techniques qu'il jugera utiles et ce, sans indemnité en faveur du promettant vendeur.

Le prix de vente sera de \$167,769.00 (\$0.66 le pied carré) et devra être payé comptant lors de la signature du contrat de vente. L'immeuble devra être libre de toutes charges et les titres devront être acceptables par le notaire de l'acquéreur. A cette fin, le vendeur s'engage à remettre sans délai, copie de ses titres à l'acquéreur.

Toutes les taxes municipales, scolaires et autres impositions foncières, échues ou à échoir, seront à la charge du vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. Aucun montant de taxes payées à l'avance ne pourra être réclamé de l'acquéreur.

Cette promesse est consentie pour une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date des présentes.

Cette période expirée, cette promesse de vente sera considérée comme nulle et non avenue.

ADOPTE

96-77 Offre de Mme J. Gagnon lot no. 2026-2 C.T.R. Adoption ATTENDU que Madame Jeannette Gagnon, offre de vendre à la Ville de Trois-Rivières, corporation légalement constituée, l'immeuble composé du lot No. 2026-2 du cadastre officiel revisé pour la Cité de Trois-Rivières, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation du Secteur Hertel, de la Ville de Trois-Rivières;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil; .

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières corporation légalement constituée accepte l'offre de Madame Jeannette Gagnon, pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques et autres redevances quelconques savoir:-

WITHLES DU MA

Titres de propriété: L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour;

Possession et Conditions: La Ville de Trois-Rivières jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:-

- 1.- De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- 2.- De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
- 3.- De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
- 4.- La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances; le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu..

PRIX: La présente vente est en outre faire pour et moyennant le prix et somme de \$5,630.00 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente. Il ne résultera des présentes aucun privilège ni hypothèque.

IL EST DE PLUS RESOLU:-

Que le Maire soit et est autorisé à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

ATTENDU que M. Jean-Guy Moquin, offre de vendre à la Ville de Trois-Rivières corporation légalement constituée, l'immeuble composé du lot numéro 2026-1 du cadastre officiel revisé pour la Cité de Trois-Rivières tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées.

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation du Secteur Hertel de la Ville de Trois-Rivières;

En conséquence, et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières corporation légalement constituée, accepte l'offre de Monsieur Jean-Guy Moquin, pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques privilèges et autres redevances quelconques, savoir:-

DESIGNATION: - Contenant en superficie 2,818 pieds carrés mesures anglaises.

Titres de propriété: L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour, un certificat de recherches sera établi par l'Acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

nprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO: 140-MG

97-77

Offre de

Jean-Guy

Moquin

lot no. 2026-1

C.T.R.

Adoption

Possession et conditions:- La Ville de Trois-Rivières jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:-

- 1.- De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les ærvitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- 2.- De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
- 3.- De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
- 4.- La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne s'il y a lieu.

Prix:- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de \$6,600.00 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente. Il ne résultera des présentes aucun privilège ni hypothèque.

IL EST DE PLUS RESOLU:

Que le Maire soit et est autorisé à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,960,000.00 fait en vertu des règlements suivants:
Règlements numéros: 584, 586, 591, 592, 593, 595, 596, 599, 600, 601 et 602 demande est faite par la présente, pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans à compter du 11 avril 1977, en ce qui regarde les amortissements annuels de capitalprévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun des règlements à l'exclusion du règlement No. 599.

Chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Autorisation d'émettre des Obligations pour un terme de 10 ans Adoption

99-77 Résolution d'adjudication de Soumissions Adoption CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,960,000.00 avis qui a paru le 5 mars 1977;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du	Prix	Montant	taux	Echéance	Loyer
Soumissionnaire	offert				
ECN, Brault,			•		
Leclerc, Geoffrion					
crang & Ostiguy					
Bell Gouinlock	\$94.81	\$ 240,000.	9 1 %	11-4-78-1980	
& Co. Ltd.		330,000.	91/8	11-4-81-1983	
		3,390.000.	9 3/4%	11-4-84-1987	

ormules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:

1

H PARTIE COL

WITALES DU MAIR

ALES DU GREFF

11-4-84-1987

Banque Provinciale

Grenier, Ruel & Cie. Inc.

F. Matteau -

Tassé Ass. 95.62 240,000. 9½% 11-4-78-1980 330,000. 9½% 11-4-81-1983

Molson, Rousseau & Cie Dominion Securities Mc Neil Mantha - Merril Lynch Desjardins, Couture Inc.

Pitfield, Mackay, Ross & Cie. 96.02 449,000. 91% 11-4-78-1982 3,511,000. 9 3/4% 11-4-83-1987

3,390,000.

9 3/4%

Lévesque Beaubien Inc.

Wood Gundy

White Weld Canada 96.099 449,000. 918 11-4-78-1982 Ltée 3,511.000. 93/48 11-4-83-1987

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que l'émission d'obligations au montant de \$3,960,000.00 de la Ville de Trois-Rivières soit adjugée au soumissionnaire offrant le taux de plus avantageux pour la Ville, le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

100-77
Modification
de règlements
re: obligations
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$3,960,000.00 en vertu des règlements d'emprunts suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux.

Pour un montant de
\$ 290,000.00
88,000.00
425,000.00
334,900.00
325,000.00
871,000.00
586,600.00
220,000.00
372,100.00
72,400.00
375,000.00
\$ 3,960,000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$3,960,000.00.

- 1.- Les obligations seront datées du 11 avril 1977;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Canadienne Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 3/4% l'an sera payé semiannuellement le 11 octobre et le 11 avril de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

Légales Provinciales Ltée, MtI, NO: 140

11. 146.5377 11.

: 25 35

ERO .

61

.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation ou set

5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00

Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un facsimilé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIZR

MATDE

JL/md

nerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 28ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT Gaston **VALLIERES** Léo THIBEAULT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 21-03-77 Adoption

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des Services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

k)

1)

m)

n)

0)

p)

q)

r)

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MARS 1977



 Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

> Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Règlement modifiant les marges de recul arrières Zone H-2, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 28 février 1977;

Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement prévoyant la pose et l'installation des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193 et prévoyant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de mars 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

101-77 Compte rendu 21-03-77

Adbption

nos. 191, 192

et 193

Avis de Motion

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 21 mars 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

WITALES DU MAIR TALES DU GREFF

102-77 Acceptation de plans re: règlement 608 Banque de terrains Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur situé au nord-est du secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle (Banque de terrains) tels que décrits par le règlement No. 608, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics, en regard de ce règlement et autorise le Gérant-Adjoint aux travaux publics, à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

103-77 Convention avec Clément Ricard & Fils Ltée fe: déchets et vidanges Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et CLEMENT RICARD & FILS INC., en vertu de laquelle, ces derniers s'engagent à recevoir sur son site d'enfouissement de Trois-Rivières-Ouest, les vidanges ou déchets de la Ville, pour un montant de \$7,000.00 par mois, pour une durée d'un an.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-000225-77 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle FLORENCE GOUIN est demanderesse et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

Chef du **€**bntentieux **A**éfendre la #ille Éause No. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:- ·

Trois-Rivières Location Enrg.	\$	5,086.20
Hydro-Québec		1,650.00
Jean de Charette		131.00
Me Yvan Godin		1,305.00
B.P. Extermination		75.00
St-Maurice Aéro Club		. 390.00
Lucien Defoy		111.30
Emmanuel Veillette		115.00
Rosaire Sauvageau	•	200.00
Michel Paquette		128.00
Alphonse Blanchette		56.00
Roland Pelletier		40.00
C.T.C.U.M.		8,360.60
C.F.C.R.O.		7,265.30
Nettoyeurs Modernes	•	249.60
H H H H H		201.60

1b4-77 Autorisation **å**þ0-05-000225-

105-77 Comptes à payer liste hebdomadaire

Adoption

	WITIALES DO MAJA	
	65	
V	TALES DU GREEF	<u>*/</u>

Centre du Trophée	, 59.85
Marché Victoria	142.47
Le Nouvelliste	55.20
H B H H	442.50
U.O.T.R.	12.32
XEROX Canada	554.96
11 11 11	90.43
Agence Aigle Sécurité	46.80
Ass. Des Arbitres de Hockey de la Mauricie	1,642.00
Comité de Zone F.B.A.Q.	546.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières	971.56
Ass. des Handicapés Adultes de la Mauricie	1,210.00
Origène Bellemare	33.20
Jean-Louis Goneau	81.30
Yvon Poirier	64.25
Alvin Doucet	59.01
Alvin Doucet	197.08
René Monfette	211.85
Lucien A. Ouellet	79.06

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE

lan and

Hilles Geordon

JI/md

primerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO: 140-N

WITHLES DU MAIA

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de TroisRivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 4ième jour d'avril , en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

\$on Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand **GONEAU** Antoine **GAUTHIER** Léopold **ALARIE** COLBERT Fernand Gaston **VALLIERES** Léo THIBEAULT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 28-03-77 Adoption

h)

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 mars 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des Services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

WITHLES DU MAIR

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maisons, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,

à la séance du 20 décembre 1976;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, h) rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Règlement modifiant les marges de recul arrières, **d**) avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 28 février 1977;

Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;

Règlement prévoyant la pose des services municipaux, lots nos. 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 28 mars 1977

Règlement décrétant secteur Domiciliaire zone St-Jean de Brébeuf Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant "SECTEUR DOMICILIAIRE" la zone constituée par la paroisse St-Jean de Brébeuf.

Donné en Conseil, ce 4ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 28 mars 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

06 - 77compte rendu 28-03-77 Adoption

107-77
Acte de
vente avec
M. John POTZ
lot no.
193-43
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- 1.- Que la Ville de Trois-Rivières consent un acte de vente en faveur de Monsieur John Potz de la subdivision officielle numéro QUARANTE-TROIS du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (193-43) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant un emplacement qui a été vendu à ce dernier au cours d'une vente aux enchères effectuée le vingt-cinq (25) février mil neuf cent soixante-seize (1976);
- 2.- Que Son Honneur le Maire, Monsieur Gilles Beaudoin, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, cet acte de vente et tous autres documents nécessaires.

ADOPTE

108-77
Implantation d'un
complexe
administratif
fédéral
Adoption

ATTENDU que l'implantation d'un complexe gouvernemental fédéral à Trois-Rivières apporterait des avantages au point de vue économique et administratif;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est une ville à caractère de service;

ATTENDU que le Centre-Ville évolue graduellement en passant d'une fonction commerciale vers une fonction administrative;

ATTENDU qu'un tel complexe doit indéniablement s'implanter dans le Centre-Ville;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend procéder à l'agrandissement de la zone de rénovation Centre-Ville;

ATTENDU que les travaux projetés à l'intérieur de cette zone prévoient l'élargissement de la rue des Forges ainsi que la démolition et le déblaiement des bâtiments existants;

ATTENDU que cette zone est située en plein coeur du secteur des affaires et en périphérie du complexe de la Place de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU que cette zone est située au carrefour des deux (2) boulevards principaux de circulation de la Ville;

ATTENDU que ce site est situé à proximité immédiate de l'autoroute 755;

ATTENDU que ce site réunit tous les critères souhaitables d'implantation d'un tel complexe administratif fédéral;

ATTENDU que l'implantation d'un tel complexe apporterait une très sérieuse injection économique à la Zone Centre-Ville en particulier et à la Ville en général;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE: que le Conseil de Ville de Trois-Rivières souhaite vivement l'implantation d'un complexe administratéédéral dans le Centre-Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne auprès de l'Hydro-Québec, afin que celle-ci procède, au plus tôt, à l'échange des luminaires sur certaines rues, et ce, pour accroître la sécurité des citoyens.

ADOPTE

rimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:

109-77 Intervention auprès de 1'Hydro-Québec re: réparation

les luminaires

Adoption

110-77
Offre d'achat
de la Société
d'imprégnation
des bois
de la Mauricie
Limitée

Lots nos. P-224, P-223 et P-222 Adoption

111-77
Approb. Plan
Subdivision
Lots nos.
222, 223
et 224
Adoption

signature
plan et livre
de renvoi
subdivision
précédente
Adoption

113-77
Congrès de
L'Ass.
des Chefs de
Service d'Incendie
tenu à
T.R.
Adoption

Vente à
Les Appartements des
Tourelles Inc.
lots nos.
174-155
et 174-81-67
Adoption

LUNDI, LE 4ième JOUR D'AVRIL 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une offre d'achat de la "SOCIETE D'IMPREGNATION DES BOIS DE LA MAURICIE LIMITEE" relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots nos. P-224, P-224, P-223 et P-222, situés dans le Parc Industriel No. 2, d'une superficie de 1,153,242 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$38,115.00

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 17 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 222, 223 et 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 222-1, 222-2, 223-1, 223-2, 224-4 à 224-7 inclusivement, situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à M. Achille Doucet.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 17 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 222, 223 et 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 222-1, 222-2, 223-1, 223-2, 224-4 à 224-7 inclusivement, situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à M. Achille Doucet.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que soit tenu en ses murs, le Congrès de l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec, les 12, 13, 14 et 15 juin 1977.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à "LES



WITALES DU MAIR

APPARTEMENTS DES TOURELLES INC." les lots nos. 174-155 et 174-81 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour la somme de \$9,999.04 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de cession, préparé par Me Jean de Charette, Notaire, et en vertu duquel, Bourassa & Lambert Inc., cède à la Ville de Trois-Rivières, les emplacements suivants:-

DESIGNATION:

A- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro DEUX CENT NEUF (P.209) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par une partie du lot 210, vers le nord-est, par les lots 209-33, 209-34 et une partie du lot 209 vers le sud-est, par une partie du lot 208, vers le sud-ouest, par le Boulevard des Forges (sans désignation cadastrale).

Mesurant dix-huit pieds (18' soit 5.49 m.) dans sa ligne nord-ouest, trois cent dix-sept pieds (317' soit 96.62 m.) et cent trente-sept pieds (137' soit 41.76 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de mille trois cent quinze pieds et soixante-six centièmes (1,315.66', soit 401.01 m dans ses lignes nord-est, vingt-trois pieds et cinq centièmes (23.05' soit 7.16 m.) dans sa ligne sud-est, quatre cent cinquante-trois pieds (453' soit 138.07 m.) dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix pieds carrés, mesures anglaises (9,590 p.c., soit 890.91 m.c.)

B- Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT DIX (P. 210) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par une partie du lot 210, vers le nord-est, par une partie du lot 210, et par les lots 210-10 210-11, 210-12 et 210-13, vers le sud-est, par une partie du lot 209, vers le sud-ouest, par le Boulevard des Forges (sans désignation cadastrale

Mesurant dix-huit pieds et six dixièmes (18.6' soit 5.67 m.) dans sa ligne nord-ouest, trois cent soixante et un pieds et cinquante-huit centièmes (361.58' soit 110.21 m.) dans sa ligne nord-est, dix-huit pieds (18' soit 5.49 m.) dans sa ligne sud-est, trois cent soixante pieds et cinq dixièmes(360.5', soit 109.98 m.) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie six mille trois cent dix-huit pieds carrés, mesure anglaise, (6,318 p.c., soit 586.94 m.c.)

Le tout pour la somme de \$1.00 payable comptant, et sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

115-77
Cession de
Bourassa et
Lambert Inc.
Lots nos.
P.209 et
P.210
Adoption

Imprimerie Formules Légales Provinciales Life. Mtl. NO: 1

116-77 Comptes à payer liste hebdoQue le Conseil, autorise par la présente, le paiement des compte suivants:-

Mécanique Véga Inc.	\$	20,878.67
Dalby Inc.		588.00
H H H		600.00
11 11 11		50.00
L.G. Rénovation Enrg.		493.56
Constructions Tecksol		642.07
Camions Incendie Pierreville		1,000.00
Laurentide Ready-Mix		22,800.00
Hydro-Québec	, t.	300.00
11 11 11		2,550.00
Le Nouvelliste		42.00
11 11 11 11		120.00
Le Soleil		150.00
Service de Gestion Industrielle		297.00
Ronald Dubé		13.50
Jean-Marc Fiset		
	٠.	9.75
Le Roussillon		219.00
Nettoyeurs Modernes		518.40
		353.60
Ville de Trois-Rivières Ouest		1,605.00
Guy Messier	,	300.00
Loisirs Ste-Marguertie	•	733.32
Conseil de l'Age d'Or de la Mauricie		200.00
Age d'Or Notre-Dame des Sept Allégresses	100	164.00
Age d'Or St-François D'Assise		78.00
Age d'Or St-Laurent		154.00
Age d'Or Ste-Marguerite		242.00
Age d'Or St-Philippe		388.00
Age d'Or St-Pie X		159.00
Age d'Or St-Sacrement		197.00
Age d'Or St-Jean de Brébeuf		156.00
Age d'Or St-Michel		153.00
Age d'Or Ste-Cécile		122.00
Age d'Or Ste-Thérèse		88.00
Age d'Or La Cathédrale		193.00
René Monfette		13.00
Henri-Paul Durand		10.00
Ass. Québécoise des Transports et des Routes	In	
A.Q.T.L.		135.00
Charles Edouard Provencher		34.80
Réjean Boucher		55.20
Origène Bellemare		61.20
Anatole Houle		106.80
Guy-Paul Simard		100.38
		184.86
Robert Corbeil		73.58
René Monfette		283.18

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE

JL/md

Islles Seaudoin

primerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:

TIALES DU MA

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 18ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles -BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Antoine **GAUTHIER** Léopold ALARIE Lionel JULIEN Gaston **VALLIERES** THIBEAULT

Léo

Jean-Guy

LAFERTE

Procès-verbal **04-04-77** Adoption

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 avril 1977 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

Règlement régissant les normes des services municipaux, a) d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

b) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

> Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des Services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

Provinciales

WITALES DU MAIA

m)

p)

r)

Règlement modifiant la grandeur des lots, des lots de coin et la superficie des maison, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 décembre 1976;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, prog. 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;

Règlement d'emprunt, travaux d'aqueduc et d'égouts, rue Roméo Martel et lots nos. 172-438 et 434, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 24 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Règlement modifiant les marges de recul arrières Zone H-2, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 28 février 1977;

Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston VAllières, à la séance du 28 février 1977;

Règlement d'emprunt, prévoyant la pose des ærvices municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 28 mars 1977;

Règlement décrétant secteur domiciliaire, la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

Règl.
décrétant
un emprunt
re: divers
achats et
réparations
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant un emprunt d'environ \$52,800.00 au fonds de roulement de la Ville, aux fins de procéder à divers achats et réparations.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

Règl.
prévoyant
emprunt, re:
divers
travaux de
voirie,
d'aqueduc
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement prévoyant et autorisant un emprunt d'environ \$924,000.00 aux fins d'effectuer divers travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, et achats de machinerie.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

WITALES DU MAIR

Amendement au No. 13 re: rues et Places publiques Avis de motion

TALES DU GREET Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

Règlement modifiant No. 191 extention zones RA-17 sect. 4 et RA-17 Sect. 3 Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement No. 191, aux fins d'extentionner les zones RA-17, Secteur 4 et RA-17, secteur 3.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

Règlement décrétant normes de zonage et la marge de recul lots 175 et 176 Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant des normes de zonage et la marge de recul, sur tout ou partie des lots 175 et 176 compris entre le secteur Jardins Laviolette, le Boulevard des Forges la 6ième rue et le Boulevard du Rochon.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Léopold Alarie

Règlement prévoyant emprunt re: construction pavillon Parc Pie XII Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant et prévoyant un emprunt pour la construction d'un pavillon au Parc Lambert ainsi que pour l'accomplissement de travaux aux Parcs Pie XII et Albert Gaucher.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté.

Amendement règlement 513 normes d'établissement des lots de coin Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement abrogeant le règlement No. 513 concernant les normes d'établissement de l'étendue en front pour fins d'imposition des lots de coin et non rectangulaires.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Lionel Julien

Règlement décrétant la pose des services municipaux rue: Le Corbusier Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur la rue Le Corbusier et prévoyant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

117-77 Compte rendu 04-04-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Compte rendu de la séance du Conseil siégeant en

75

WITHLES DU MAIR

TALES DU GRE

Commission Permanente, le 4 avril 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

118-77
Demande
de Jacques
St-Laurent
pour obtenir
un permis
de banquet.
Adoption

Leccude

119-77

Cession de

Catholique

à la Ville Lots nos.

183-21 et

183-34 Adoption

La Corp. Episcopale

Romaine de T.R.

164-27

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jacques St-Laurent, du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières, soit et est autorisé à demander en son nom, pour le bénéfice de la Ville de Trois-Rivières, un permis de banquet à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec, pour servir un "PUNCH" à une Exposition Socio-Culturelle, organisée par le Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières, le 27 avril 1977, au Centre Commercial "Les Rivières" de Trois-Rivières, 4125, Boul. des Forges, de 19:00 heures à 23:00 heures.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, La Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 183-21 et 183-34 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, ainsi qu'un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT TRENTE ET UN de la subdivision officielle du lot huméro CENT QUATRE-VINGT-TROIS (183 P.131) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ainsi borné:- vers le nord-ouest, au lot No. 183-52 du côté sud-est, au lot no. 183-34, vers le nord-est, à une partie du lot No. 183-131 restant la propriété de la cédante et selon une ligne imaginaire, étant le prolongement des lignes hord-est des lots nos. 183-52 et 183-34 et enfin, vers le sud-ouest, à une autre partie du lot No. 183-131 selon une ligne imaginaire qui est le prolongement en ligne droite des lignes sud-ouest des lots nos. 183-52 et 183-34 du même cadastre.

Le tout pour un prix de \$1.00 payable comptant et sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat.

ADOPTE

120-77
Approb. Plan
de Subd.
Lots nos.
171-198-1 et 2
Adoption

121-77

de Subd. Lots nos. 38-1 et 38-2

Appro. Plan

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 28 mars 1977, montrant la subdivision du lot no. 171-198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 171-198-1 et 2 situés sur la rue Roméo Martel et appartenant à Jean-Claude GAgnon.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son

primerie Formules Légales Provinciales L'éé, Mtl, NO: 140-MG

Adoption

approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 7 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 38 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots nos. 38-1 et 38-2 situés sur le Chemin de desserte, à l'extrémité nord de la Ville et appartenant à M. Joseph Bourassa.

WITHLES DU MAIR

ADOPTE

122-77
Approb. Plan
de Subd.
Lots nos.
1-353 et
1-354
Adoption

PROPOSE PAR: M. le ConseillerFernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 7 février 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, et comprenant les lots nos. 1-353 et 1-354 situés sur le Boulevard Rathier et appartenant à Lise T. Chartier.

ADOPTE

123-77
Approb. Plan
de Subd.
Lots nos.
262-2-1,
262-2-2,
262-2-3

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, A.G., en date du 16 février 1977, montrant la subdivision du lot no. 262-2 (mise à jour) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, et comprenant les lots nos. 262-2-1, 262-2-2 et 262-2-3 situés sur la rue Bureau et appartenant à Réginald Masson.

ADOPTE

124-77
Approb. Plan
de Subdi.
Lots nos.
175-42 à 175-55
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 mars 1977, et montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 175-42 à 175-55 situés sur la rue J.H. Fortier et appartenant à les Appartements des Tourelles Inc.

ADOPTE

125-77
Acceptation
du rapport
de Samson pa
Bélair et As
Ass. l'
re: états
financiers de
l'Office Municipal
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes, le rapport des vérificateurs SAMSON, BELAIR & Associés, Comptables Agréés, concernant les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, au 31 décembre 1976

ADOPTE

126-77 Comptes du mois de mars

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthicr

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Formules Légales Provinciales Ltée; Mtl, NO: 140-MG

HITALES DU MAIR

TALES DU GREFF Que les comptes au montant total de \$999,256.18 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

127-77 Comptes à payer liste hebdo. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise, par les présentes, le paiement des comptes suivants:-

Guimond Electrique \$	6,826.50
Pavages de Nicolet	5,000.00
Westrex	13,210.00
Perco Ltée	154.33
1	106.00
Equipement Sécurité Poulin	,
Trois-Rivières Location Enrg.	82.60
Jules Héon	20.00
Jacques Trudel	3,555.90
Protonotaire de la Cour Supérieure	1,058.50
Jean de Charette	339.50
Jacques Boucher	798.00
Roger Caron	200.00
J. Bertrand	65.00
Service de Gestion Industrielle	80.30
Télécommunications	211.35
Palais du Dragon	45.10
Le Nouvelliste	339.00
11 11 11	206.00
U.Q.T.R.	89.60
Nettoyeurs Modernes	252.80
n n n	204.80
Roland Nobert	46.50
Conférence Canadienne des Acheteurs	85.00
René Monfette	33.00
	77.26
Marché St-Louis	115.76
Lucien Defoy	115.76
A	F1 00
Assurance Verrier & Mercure	51.00
B. Tousignant & Fils	123.00
Henri-Paul Tanguay	16.00
R. Ravary Ass.	17.00
Jean-Paul Montreuil	66.00
Claude Milette Inc.	49.00
Mélançon, Boyer & Ass.	33.00
Dave Mackay	66.00
Gérard Lanteigne & Fils	97.00
J.B. Lanouette Inc.	65.00
Léonard Lampron Ass.	67.00
Lajoie, Deshaies Ass.	181.00
Guy Guindon Ass.	17.00
Jean-Claude Grenier	34.00
Jean Gravel Ass.	32.00
René Fugère	98.00
Roger Drainville	51.00
Caron, Gauthier, Beauchamps	133.00
Bournival & Harnois	114.00
Badeaux, Gosselin & Grenier	180.00
Roger Baril	31.00
Gilles Grenier	51.00
Jean-Paul Poisson	74.40
Léo Bellerose	124.40
Gaston Désaulniers	167.40
Rosaire Francoeur	61.00
Roger Loisel	210.20
Robert Rousseau	139.00
André Verville	119.40
Jacques St-Laurent	22.40
Dacques St-Daurenc	22.40

٠	
٠	78
	(A)
	Wife on Cheffie

Yvon Ratelle		3.60
10 10 10		3.00
Rosaire Pouliot		164.60
Yvon Poirier		23.20
Fernand Pellerin		131.20
Roger Paillé		44.40
Marcel Métivier		42.40
Maurice Massicotte		128.20
Roger Lefebvre		43.40
Guy Larivière		109.20
Fernand Gendron		144.40
Maurice Galarneau		174.40
0 11 11 11 11		25.00
Normand Fournier		145.40
Réal Fleury		16.80
Germain Déziel		45.60
André Daviau		132.20
Gaston Boudreault		159.20
Guy Maillette (12.20
Romain Frigon	and the second of the second of the second	24.20
Jean-Paul Duguay		7.20
Jean Denoncourt		78.80
Roland Bacon		127.80
Pierre Audet		19.40
Jean-Paul Dorion		57.00
Richard Alain Valois		35.50
Jean-Paul Dorion		36.73
Alvin Doucet		75.38
Armand Allard		49.96
Maurice Lamirande		49.91
Robert Corbeil	•	84.30
Jean Alarie		309.30
ené Monfette		370.27
René Monfette		574.84
Guy-Paul Simard		170.10
m n n		53.25

ADOPTE

128-77
Demande
pour que
l'exécutif
des compagnies
paraisse
dans les
appels
d'offres

ATTENDU que la Ville doit connaître la ou les personnes à qui elle confie la réalisation de ses contrats ou de qui elle prévoit acheter du matériel.

ATTENDU que de plus en plus d'individus se regroupent sous la forme de compagnies et ou de personnes morales;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville exige, dans ses appels d'offres, demandes de propositions ou de cotations, que les compagnies ou personnes morales dévoilent le nom de leur exécutif (Président, vice-président, secrétaire et trésorier).

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que la Corporation Provost Ltée, aménage un héliport privé sur ses terrains de la zone industrielle No. l à Trois-Rivières, en autant que les normes du Ministère des Transports fédéral soient en tout point respectées.

ADOPTE

imprimerie Formules Legales Provinciales Liee, Mil, NO: 14

Adoption

Aménagement d'un héliport sur terrains de la Corp. Provost.

Ltée Adoption

79

WITHLES DU MAIN

130-77
Renouvellement
du mandat
des
administrateurs
de l'Office
Municipal
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le mandat de MM. Léon Lemay, Pierre Leblanc, Roland Vigneault, Mme Thérèse Marion, Origène Bellemare, Léopold Alarie, comme administrateurs de l'office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières soit renouvelé pour une période d'un an, à compter du ler avril 1977.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/md

Hilles Beaudoui

primerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

WITHLES DU MAIR

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 25ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Antoine **GAUTHIER** Léo THIBEAULT Léopold ALARIE Jean-Guy LAFERTE Fernand COLBERT Gaston **VALLIERES**

Procès verbal 18-04-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 avril 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

> Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

b)

Ħ).

- j) Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- k) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, prog. 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- m) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- n) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- o) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- p) Règlement d'emprunt, prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191,192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 28 mars 1977;
- q) Règlement décrétant secteur domiciliaire, la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- r) Règlement décrétant les normes de zonage et la marge de recul, tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977,
- s) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977.

Règl. zonant le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2 Avis de motion

₹

Ltée,

Formules

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement zonant à des fins industrielles le triangle de terrain compris entre la ligne de cordon des lots 228 et 229, l'emprise sud-ouest de la voie ferrée et l'axe central de la rue Tebbutt (Terrain Adjacent à la zone industrielle No. 2).

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'avril 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier.

131-77 Compte rendu 18-04-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 18 avril 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit. 132-77
Règlement
13-AAZ-265
rues et
places
publiques
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 13-AAZ-265 amendant le règlement No. 13, concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

WITALES OU MAIR

82

THES DU GREEK

133-77
Règlement
191-22-D
re: cour
arrière
dans le
secteur
H-2
Adoption

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 191-22-D amendant le règlement No. 191-22, quant à ce qui a trait à la cour arrière dans le secteur H-2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

134-77
Règlement
191-45-B
re: grandeur
des lots
et des lots
en coin

zone RA-17 Secteur 4

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 191-45-B amendant le règlement No. 191-45 et modifiant la grandeur des lots et des lots en coin dans la zone RA-17, secteur 4 et agrandissant également les zones RA-17 Secteur 3 et RA-17, secteur 4, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

135-77
Règlement
No. 513-A
abrogeant
le règlement
513
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 513-A abrogeant le règlement No. 513 concernant les normes d'établissement de l'étendue en front pour fins d'imposition des lots de coin et non rectangulaires, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

136-77
Règlement
609
Emprunt de
\$360,000.00
travaux
rue Roméo
Martel et
lots nos.
172-438 et
434
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 609 décrétant des travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, sur la rue Roméo Martel et la rue constituée par les lots nos. 172-438 et 434 et prévoyant un emprunt de \$360,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

137-77
Règlement
619, re:
divers
travaux et
achats
emprunt
\$52,800.00

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 619, règlement autorisant le Conseil à procéder à l'achat de machineries et à l'exécution de divers travaux, et prévoyant un emprunt au fonds de roulement de \$52,800.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO:

CALES DU GREFF

WITHLES DU MAIR

138-77 Règlement 620 re: divers travaux emprunt de \$937,000. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 620, décrétant l'exécution de travaux d'élargissement et de réaménagement de rues, de pavage en béton bituminé de traversées de conduits électriques, d'installation de feux de circulation, de renouvellement des branchements d'aqueduc et d'égouts, de reconstruction et réparation de conduites d'égouts, d'aménagement de chambres de vannes, d'agrandissement du bassin du Lac Milette, de modifications à l'usine de traitement d'eau, et d'achat d'équipements et autorisant un emprunt de \$937,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

139-77 Règlement 621 re: divers travaux aux parcs Lambert, Pie XII et Albert Gaucher Emprunt - \$138,000.00 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 621, décrétant la construction d'un pavillon central au Parc Lambert, la démolition d'une piscine au Parc Pie XII ainsi que la construction d'une nouvelle piscine, et la réfection du système d'éclairage du terrain Albert Gaucher, et prévoyant un emprunt au montant de \$138,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

140-77 Résolution relativement au règl. 619 Adoption

tée,

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que pour procéder à l'achat de machineries, à l'exécution de travaux de plantation d'arbres, de réparation de bâtisses, et autres, autorisés par le règlement No. 619, il est résolu à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$52,800.00

Ladite somme de \$52,800.00 sera remboursable par tranches égales appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant dû, le ler mai 1978 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

141-77 Convention sous seing privé avec Bourassa & Lambert Inc. projet de développement lots nos. 209 et 210 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé en vertu de laquelle, Bourassa & Lambert Inc., soumet à la Ville un projet de développement sur les lots 209 et 210 situés en bordure du Boulevard des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

142-77 Comptes à payer liste hebdo. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:-

/	ITIALES DU MAIA	\
(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•
	84	/
N.	TALES DU GREFFIER	

Guimond Electrique . \$	12,169.26
Babin Construction	25,186.24
Biqué & Lord, Architectes	736.49
C.T.C.R.O.	8,208.91
Trust Général du Canada	5,809.99
Commission Scolaire de T.R.	988.34
Place Le Centurion	48.50
Nettoyeurs Modernes	262.40
11 11 11 11	204.80
Le Nouvelliste	27.00
0 0 0	50.00
Mme Cécile Anger	126.00
Michel Proulx	90.00
Michel Piché	189.00
Mme Johanne Messier	46.00
Myrielle Loranger	216.00
Richard Kègle	63.00
Mme Louisette Dugré	63.00
Michelle Deschamps	45.00
Lucille Cossette	63.00
Francine Brunet	88.00
Gisèle Boisvert	105.00
Maude Bettez	32.00
Emmanuel Veillette	115.00
Rosaire Sauvageau	200.00
Michel Paquette	128.00
Alphonse Blanchette	56.00
Roland Pelletier	20.00
Xerox Canada	274.64
Duchesneau & Fils	35.00
Johnson Controls	770.00
Alvin Doucet	40.00
Jean Denoncourt	40.00
Roger Rompré	72.20
	23.00
Jean Alarie	123.80
Réal Ayotte	139.20
Pierre Audet	10.35
Jean-Guy Bécotte	51.40
Marc Latendresse	57.60
Alvin Doucet	201.36
	,1

ADOPTE

143-77
Acceptation
de la
soumission
de General
Motors
of Canada
re: achat
de 10
autobus
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a manifesté son intention d'acheter des autobus pour son service de transport en commun;

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales a ratifié le règlement No. 617 autorisant l'achat et prévoyant un emprunt au montant de \$850,000.00;

ATTENDU que la Commission Municipale du Québec a approuvé cet emprunt au montant de \$850,000.00

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la Compagnie General Motors of Canada Ltd, à l'effet de fournir dix (10) autobus de marque G.M. au prix de \$77,284.15 l'unité;

Que l'acheteur de la Ville soit et est autorisé à placer un bon de commande auprès de cette compagnie, pour l'achat de ces dix autobus pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

144-77
Rénovation
du manoir
de Tonnancourt
Demande
d'aide

ATTENDU que le Manoir de Tonnancourt a été déclaré monument historique;

ATTENDU qu'en 1976, la Ville de Trois-Rivières a bénéficié de l'aide du Ministère des Affaires Culturelles pour effectuer des travaux de curetage sur le Manoir de Tonnancourt;

ATTENDU qu'il est urgent de terminer la rénovation dudit manoir:

WITHLES DU MAIR

financière au Ministère des Affaires Culturelles Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite à nouveau l'aide du Ministère des Affaires Culturelles pour qu'il entreprenne des travaux de rénovation au Manoir de Tonnancourt de Trois-Rivières et qu'il en assume les frais.

ADOPTE

145-77
Consentement
de la Ville
re: Bourassa
& Lambert Inc.
construise
et enfouisse
une conduite
d'égouts,
lots nos.
P-209 et P-210
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que Bourassa & Lambert Inc., construise et enfouisse une conduite d'égouts sur les lots P-209 et P-210 tels que décrits aux plans Nos. 99-81 et 99-82 préparés par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 14 mars 1977;

Que telle permission soit intégrée au contrat de cession devant intervenir entre les parties, conformément à la résolution de la Ville portant le numéro 115-77

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/md

MATOR

mprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140

LUNDI, le 2ième JOUR DE MAI 1977



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 2ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU

Antoine GAUTHIER
Léo THIBEAULT
Jean-Guy LAFERTE
Fernand COLBERT
Gaston VALLIERES

Proces-verbal 25-04-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 avril 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Reglement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- b) Reglement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976; maintenu par M. Laferté;
- Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976; maintenu par M. Laferté;
- g) Reglement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- h) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

LUNDI, LE 2ième JOUR DE MAI 1977



- j) Reglement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- Reglement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 31 janvier 1977; maintenu par M. Laferté;
- n) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- o) Reglement d'emprunt, prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- q) Règlement décrétant les normes de zonage et la marge de recul, tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977; maintenu par M. Gauthier;
- r) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977;
- s) Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977.
- t) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

146-77 Compte rendu 25-04-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 25 avril 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que M. le Conseiller Léo Thibeault soit nommé Maire-Suppléant, pour le prochain terme.

ADOPTE

147-77 Nomination du Maire Suppléant Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une offre d'achat entre la Ville de Trois-Rivières et ORMETEX INC., en vertu de laquelle Ormetex Inc. offre d'acheter le lot no. P. 22 situé dans le Parc Industriel No. 1, pour le prix de \$12,000.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées a ladite offre d'achat.

ADOPTE

149-77 Comptes à payer liste hebdo. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Pavages de Nicolet Inc. J.B. Deschamps Inc. Jean-Louis Levasseur Marché St-Louis Service de Photo Métropolitain Enrg. Palais du Dragon St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	14.12 28.44 54.40 25.00 39.67 15.00 30.60 90.00 93.27 50.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80 04.80
J.B. Deschamps Inc. Jean-Louis Levasseur Marché St-Louis Service de Photo Métropolitain Enrg. Palais du Dragon St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " Service de Gestion Industrielle Johnson Controls Ltd. Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes " " " " " " Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc " " " " " " Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	54.40 25.00 39.67 15.00 30.60 90.00 03.27 50.00 87.50 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
J.B. Deschamps Inc. Jean-Louis Levasseur Marché St-Louis Service de Photo Métropolitain Enrg. Palais du Dragon St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " Service de Gestion Industrielle Johnson Controls Ltd. Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	25.00 39.67 15.00 30.60 90.00 93.27 50.00 87.50 75.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Marché St-Louis Service de Photo Métropolitain Enrg. Palais du Dragon St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	39.67 15.00 30.60 90.00 03.27 50.00 87.50 75.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Service de Photo Métropolitain Enrg. Palais du Dragon St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	15.00 30.60 90.00 03.27 50.00 37.50 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Palais du Dragon St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	30.60 90.00 03.27 50.00 87.50 75.00 71.50 93.00 6.00 29.80
St-Maurice Aéro Club Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " Service de Gestion Industrielle Johnson Controls Ltd. 1,0 Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	90.00 93.27 50.00 87.50 75.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Xerox Canada Ltd. Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	03.27 50.00 87.50 75.00 71.50 93.00 93.00 6.00 29.80
Radio Trois-Rivières CHLN Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	50.00 37.50 75.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Le Nouvelliste " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	37.50 75.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Service de Gestion Industrielle Johnson Controls Ltd. 1,0 Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes 2 Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc 1 """"""""""""""""""""""""""""""""""""	75.00 71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Service de Gestion Industrielle Johnson Controls Ltd. 1,0 Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes 2 Conseil des Ports Nationaux 1 Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc 1 """"""""""""""""""""""""""""""""""""	71.50 93.00 31.00 6.00 29.80
Johnson Controls Ltd. 1,0 Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes " " " " " " 1 Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc " " " " " " 1 " " " " " 1 " " " " " 1 " " " "	93.00 31.00 6.00 29.80
Cité du Cap-de-la-Madeleine Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	31.00 6.00 29.80
Jules Héon Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes """"""""""""""""""""""""""""""""""""	6.00 29.80
Rodrigue Lemaire Nettoyeurs Modernes " " " " " " 1 Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc " " " " " 1 " " " " " 1 " " " " " 1 " " " "	29.80
Nettoyeurs Modernes " " " " " " " 1 Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc " " " " " " 1 " " " " " " 1 " " " "	A
Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc """""""""""""""""""""""""""""""""""	114 80
Conseil des Ports Nationaux Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	
Mme P.E. St-Arnaud Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc """" """" Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	93.60
Jacques Trudel Ronald Dubé Sawyer & Leblanc """"""""""""""""""""""""""""""""""""	00.00
Ronald Dubé Sawyer & Leblanc " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	52.00
Sawyer & Leblanc """"" """" Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	26.50
Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	5.00
Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	09.00
Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	12.00
Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	91.00 19.00
Alain Tremblay Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	56.00
Lawrence Buckley Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	00.00
Jean-Marc Carignan Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	00.00
Armand Désaulniers Guy Dessureault Marcel Fournier	00.00
Guy Dessureault Marcel Fournier	00.00
Marcel Fournier	00.00
That cer Tournes	00.00
ROOF, Frechette	00.00
Jacques Lauzer	00.00
Denis Leclerc	00.00 00.00
Georges Marquis	
Clement Massicotte	00.00 00.00 00.00
Jules Joubert	00.00 00.00 00.00 00.00
Guy Poisson	00.00 00.00 00.00 00.00
Normand Rouette	00.00 00.00 00.00 00.00 00.00
	00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00
Serge Thibodeau	00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00
Chs. Edouard Provencher	00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00
Alvin Doucet	00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00 00.00

LUNDI, LE 21ème JOUR DE MAI 1977



Jacques St-Laurent	19.70
Yvon Poirier	3 95. 92
Jean-Paul Dorion	388.81
Robert Bellemare	77.28
Jean Lamy	55. 09
René Monfette	477.35
Guy-Paul Simard	10.50
	301.11

ADOPTE

150-77 Nomination de Guy-Paul Simard deuxième adjoint Protection Civile. Adoption

coordonnateur

de subvention au H.C.J.L.S.

Aménagement

de parcs. Adoption

151-77 Demande IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Monsieur Guy-Paul Simard, directeur du Service de Police et Incendie, soit et est nommé deuxième coordonnateur adjoint pour la Ville de Trois-Rivières, auprès de la Protection Civile.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU QUEBEC, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux équipements de loisirs, en vue de la mise en oeuvre et de la réalisation des projets suivants:-

- a) Aménagement d'un parc dans le secteur Adélard Dugré;
- b) Aménagement du parc Jacques Buteux;
- c) Réamenagement des piscines aux parcs de l'Exposition, Jean Béliveau et Lemire;
 - d) Aménagement du Parc Lambert.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 9ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Antoine GAUTHIER Léo THIBEAULT Jean-Guy LAFERTE Fernand COLBERT Gaston **VALLIERES** Lionel JULIEN Léopold ALARIE

Proces-verbal 02-05-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- c) Reglement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- Réglement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- Amendement au règlement No. 191-52, agrandir la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976; maintenu par M. Laferté;
- Reglement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976; maintenu par M. Laferté;
- Reglement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- h) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

nprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 14

WITALES DU MA

J) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélior de de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,

à la seance du 17 janvier 1977;

- k) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- 1) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- m) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- n) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- o) Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- p) Règlement décrétant secteur domiciliaire, la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage et la marge de recul tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;

Regl. amendant le No. 584 Modification du nombre de lots Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 584 aux fins de modifier le nombre de lots qui y sont soumis.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de mai 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine te le trafic assemblée, un règlement interdisant la circulation du trafic lourd sur les rues Papineau, Des Cyprès et sur le Boulevard Chanoine Moreau.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de mai 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferte

Règl. interdisant le trafic lourd rues Papineau, Des Cyprès et Chanoine Moreau Avis de motion

WITALES OU MAIN

TALES DU GRE Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement à l'effet d'exiger des superficies de terrain de 30,000 pieds carrés, pour la construction en dehors des zones de développement.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de mai 1977.

SIGNE: Lionel Julien

152-77 Compte rendu 09-05-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance siégeant en Commission Permanente, le 2 mai 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

153-77 Contrat avec Anatole Proulx re:différents travaux Place de Repentiony Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppleant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé en vertu duquel Anatole PROULX, contracteur, s'engage à exécuter différents travaux sur la Place de Repentigny, pour le prix global de \$18,766.65.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Bail avec Hippodrome .R. Ltée ocation de ocaux au Parc de 'Exposition Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières loue à HIPPODROME TROIS-RIVIERES LTEE certains locaux situés au Parc de l'Exposition de Trois-Rivières et plus amplement décrits dans ledit bail, pour le prix de \$7,000.00 par année.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 4 avril 1977, montrant la subdivision des lots nos. 228-3 et 229-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 228-3-2 et 229-6-2 situés sur le boulevard Industriel et appartenant a Centralco Inc.

ADOPTE

활 54-77

155-77 Approb. Plan Subd.

Lots nos. 228-3-2 229-6-2

Adoption

93 STES DU GRE

156-77 Offre d'achat d'André St-Louis lot no. 22-24 et partie du lot Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de Monsieur André ST-LOUIS, relativement à l'achat d'un lot connu et désigné comme étant le lot No. 22-24 et d'une partie du lot 22, du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, d'une superficie d'environ 20,000 pieds carrés, situés sur la rue Godin, dans le Parc Industriel No. 1, pour le prix de \$3,000.00

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

157-77 Comptes du mois d'avril 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant total de \$3,727,735.76 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Aqua Marire BB Inc. \$	7,275.00
	395.00
Armand Guay Inc.	12,756.00
C.T.C.U.M.	9,184.53
Lionel Martin	78.00
Sawyer, Leblanc & Leblanc	201.00
Roger Provencher	19.90
Les Galeries Gélinas	26.95
Panier Fleuri	60.00
Le Baron	26.10
Association Lasallienne de T.R.	100.00
Nettoyeurs Modernes	256.00
n n n n	204.80
Le Nouvelliste	30.00
	138.00
La Presse	195.00
Télécommunications	196.35
Gilles Turgeon	15.00
Marché Victoria	205.04
Société Protectrice des Animaux	4,000.00
Lajoie, Deshaies Assurance	6,802.00
Jean Bertrand	500.00
Agence Aigles Sécurité	100.00
Loisirs Ste-Cécile	40.00
Loisirs Les Vieilles Forges	40.00
Loisirs Ste-Thérèse	40.00
Loisirs Ste-Marguerite	40.00
Loisirs St-Sacrement	40.00
Loisirs St-Louis	40.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	25.00

Adoption

158-77 Comptes à payer liste hebdo. Adoption.

<i>}</i>		
	. 9	4
14		
VAL	Ee	CREFT

INTIALES DU MAIR

Loisirs Notre-Dame de la Paix	15.00
Draveurs Inter-Cité	40.00
Centre Landry	25.00
Loisirs Normanville	80.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	40.00
Loisirs St-Philippe	35.00
Comité de Zone F.A.B.Q.	651.00
Rejean Boucher	67.40
Germain Déziel	18.00
Jean-Paul Duguay	21.80
Réal Fleury	17.80
Anatole Houle	114.00
Roger Lefebvre	40.20
André Verville	106.20
Rosaire Pouliot	39.40
Jean-Paul Poisson	45.00
Fernand Pellerin	149.60
Roger Paillé	111.20
Marcel Métivier	39.80
Jean-Maurice Massicotte	133.00
Guy Larivière	132.60
Gilles Grenier	36.00
Fernand Gendron	148.60
Normand Fournier	102.00
Lionel Duval	113.40
	18.00
Gaston Boudreault	164.20
Roland Bacon	109.80
Pierre Audet	14.80
	1.00
Yvon Poirier	24.60
Jacques St-Laurent	55.15 52.00
Marc Latendresse	43.85
Pierre Audet	36.10
Armand Allard	17.00
Jean-Louis Goneau	98.20
Robert Corbeil	57.87
René Monfette	515.67
Lucien A. Ouellet	61.52
EMOTOR A. OUCTION	

ADOPTE

159-77 Felicitations à M. Alphonse Piche Adoption CONSIDERANT que Monsieur Alphonse Piché éminent poète trifluvien a obtenu récemment le prix du Gouverneur Général dans la catégorie poésie de langue française, pour son volume Poèmes 1946-1968;

CONSIDERANT qu'en attribuant à Monsieur Alphonse Piché un prix qui est reconnu comme la plus haute récompense littéraire au Canada, on a su apprécier en haut lieu ses brillantes qualités de poète, en même temps que la valeur de son oeuvre littéraire;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit à juste titre de cet insigne honneur qui rejaillit non seulement sur la Ville de Trois-Rivières mais sur la Province et le pays tout entier;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièremen heureux d'offrir à Monsieur Alphonse Piché l'expression de ses plus sincères félicitations accompagnées de ses sentiments de vive admiration.

ADOPTE

160-77 Quittance donnée aux administrateurs de Hippodrome ATTENDU que Hippodrome Trois-Rivières Ltée à loué de la Ville de Trois-Rivières, la piste de courses sous harnais de Trois-Rivières et ses équipements;

ATTENDU que les états financiers de ladite compagnie pour les années d'opération 1975 et 1976, révèlent des encaissement insuffisants

Adoption

pour rencontrer les obligations prévues au bail prévalant en entre les parties et reconduit pour l'année 1976, aux mèmes conditions;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières renonce à réclamer de l'Hippodrome Trois-Rivières Ltée, la différence entre le montant des droits prévus au bail signé le 8 mai 1975, pour l'année 1975 et reconduit pour l'année 1976, et les montants réellement encaissés au 31 décembre 1975 et 31 décembre 1976.

Que décharge et quittance soit et est donné aux administrateurs de la compagnie Hippodrome Trois-Rivières Ltée quant à l'administration et aux états financiers de 1975 et 1976.

ADOPTE

161-77
Demande d'un
permis permanent
de transport
en commun
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande un permis permanent de transport en commun, devant prendre effet à l'expiration du permis spécial temporaire;

Que le Contentieux de la Ville soit et est autorisé à entreprendre toutes les procédures nécessaires à l'obtention dudit permis;

Que M. Jacques Charette, C.A., gérant municipal soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents ayant trait à cette demande.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

Itilles Bearedonn MAIRE

rimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, N

WITHLES DU MA

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le léième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN **GONEAU** Fernand Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold **ALARIE** Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN Gaston VALLIERES

Proces-verbal 9-05-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mai 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- b) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- f) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- g) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

porimerie Formules Légales Provinciales Ltée. Mt

- Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- j) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- k) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- m) Règlement concernant le ramonage de cheminée, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- n) Amendement au règlement No. 191-37-D pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- o) Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage et la marge de recultout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- Règlement amendant le règlement 584, modification du nombre de lots, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la seance du 9 mai 1977;
- Règlement interdisant la circulation du trafic lourd,
 sur la rue des Cyprès, Papineau et le Boulevard Chanoine Moreau,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 9 mai 1977;

Amendement au regl. 4 re: permis de construction Avis de motion.

¥,

Formules

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le No. 4, concernant l'émission de permis de construction en hordure des Boulevards, et exideant des superficies de 30,000 (sans service) et 10,000 pieds carrés (avec services d'aqueduc) dans les zones semi-urbaines, ainsi que des superficies de 10,000 pieds carrés plus 5% (avec aqueduc); tout permis étant refusé là où il n'y a aucun service, dans la zone urbaine.

Lu em Conseil, ce l6ième jour de mai 1977

162-77 Compte rendu 09-05-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SIGNE: Lionel Julien.

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance siégeant en Commission Permanente, le 9 mai 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement concernant les normes de construction d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, et portant le No. 12-A, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

164-77 Rescision de la résolution 119-77

163-77 Regl. 12-A

normes de

construction Adoption

Cession de la Corp. Episcopale Catho. Romaine des T.R. Lots nos. 183-21, 183-34 et 183 P. I31

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

a) Que la résolution No. 119-77 adoptée par le Conseil, le 18 avril 1977, concernant un acte de cession des lots 183-21, 183-34 et 183 P. 131, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; par la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières à la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes, rescindée à toutes fins que de droit.

Que Son Honneur le Maire, où en son absence, Monsieur le Maire Suppleant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de cession préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 183-21 et 183-34 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, ainsi qu'un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT TRENTE ET UN de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-TROIS (183 P. 131) du cadastre susdit, et ainsi borné: vers le nord-ouest, au lot no. 183-52, du côté sud-est, au lot no. 183-34, vers le nord-est, à une partie du lot No. 183-131 restant la propriété de la cédante et selon une ligne imaginaire, étant le prolongement des lignes nordest des lots nos. 183-52 et 183-34 et enfin, vers le sud-ouest, à une autre partie du lot No. 183-131 selon une ligne imaginaire qui est le prolongement en ligne droite des lignes sud-ouest des lots Nos. 183-52 et 183-34 du même cadastre; le tout pour le prix de \$1.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Lesander par

SECONDE PAR: M. Te Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée concernant un terrain que Porteau Inc. a vendu à Monsieur Jean-Marie Gélinas, préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur à PORTEAU INC., concernant

165-77
Acte de
mainlevée
en faveur
de Porteau
Inc.
Lot 177-44-2
et 177-86
Adoption

ie Formutes Légales Provinciales Ltée,

CALES DU GREE

HITIALES DU MAIR

un emplacement qui sera prochainement connu et désigné comme étant composé de la resubdivision numéro 2 de la subdivision numero 44 du lot originaire numero 177 (177-44-2) et de la subdivision numéro 86 du lot originaire numéro 177 (177-86) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

166-77 Approb. Plan

de Subd. Lot no.

Adoption

26-112

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du ler février 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot 26-112 situé Boulevard des Forges et appartenant à M. Robert Boisvert.

ADOPTE

167-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 206-1-1 et 206-1-2

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 11 novembre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 206-1-1 et 206-1-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 206-1-1-1, 206-1-1-2, 206-1-2-1 à 206-1-2-13 inclusivement, situés Chemin des Forges et appartenant à Yvon Hardy & Al.

ADOPTE

168-77 Approb. Plan de Subd. lots nos. 199-153 a 156

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 26 avril 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 199-153 à 156 inclusivement situés sur la rue St-Eugène et appartenant à M. Guy (Young) Langlois.

ADOPTE

169-77 Comptes à payer liste hebdo. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Johnson Controls \$ Mich-O-Tomobile	1,092.00 21,195.65
11 11 11 11	1,059.78
Dufresne Aluminium Enrg.	25.20
B.D.T. Inc.	8,333.33
Le Nouvelliste	150.00
	370.00
Service de Gestion Industrielle	72.60
Lucien Defoy	106.53
Poterie des Forges	100.00
Nettoyeurs Modernes	256.00
a m u, n a c	198.40

tée,

MITIA		MATRI
/	100	
AUTIAL	S DU G	REFFIER

Roger Caron Palais du Dragon Marché St-Louis Jean-Louis Levasseur Robert Pagé Mme Jean-Claude Leduc Marcel Francoeur Marie Doucet Roland Gagnon Jean Jacques St-Pierre Jacques Simard Marcel Marcotte Yvan Marchand Guy l'Espérance Benoit Lefebvre Nelson Isabel Laurent Genest Raymond Fortier André Dupont Denis Carignan Gérard Boisvert Association des Arbitres de Hockey de la	200.00 79.20 50.78 100.00 355.00 310.00 380.00 480.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00 50.00
Mauricie	2,063.00 650.00
Jacques Vaugeois Jean Denoncourt Raymond Bérubé Robert Rousseau Roger Rompré " " " Yvon Ratelle " " " Chs. Edouard Provencher Roger Loisel Maurice Galarneau " " " Romain Frigon Rosaire Francoeur Gaston Désaulniers André Daviau Réjean Boucher " " " " Léo Bellerose " " " " Origère Bellemare Réal Ayotte	26.00 69.60 25.20 117.60 66.40 21.00 14.00 2.00 24.40 147.80 149.80 20.00 16.80 56.00 53.20 145.20 41.20 32.80 489.81 194.40 8.00 53.40 82.80
Jean Alarie """ """ Marc Latendresse Robert Bellemare Pierre Audet Roger Baril """ Raymond Laliberte Rene Monfette Herman Proulx Commission des Accidents du Travail	111.40 135.00 51.37 73.75 105.73 12.55 23.35 9.80 44.80 50.90 261.45 517.49 100.00

ADOPTE

170-77 Convention avec CLUB de Baseball Les Aigles re: terrain Albert Gaucher Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, et M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé en vertu de laquelle, la Ville de Trois-Rivières met à la disposition du Club de Baseball "Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc." le terrain de baseball Albert Gaucher, avec les accommodations et facilités nécessaires et utiles pour toutes les activités du baseball mineur pour la période du 12 mai au 7 septembre 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

171-77 Approb. Plan de Subd. lot no. 279-10 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Leo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du ler février 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 279 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot no. 279-10 situé sur le boul. des Forges (Rang 3 de St-Etienne) et appartenant à M. André Bourassa.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention sous seing privé en vertu de laquelle, la Ville de Trois-Rivières, propriétaire du fonds servant, à savoir le lot 2354 ruelle, consent par la présente convention au propriétaire des lots 1783 et 1879, les fonds dominants, actuellement propriété du CLUB DE CURLING TROIS-RIVIERES INC., une servitude apparente et continue contre ledit lot 2354 ruelle en faveur des lots 1783 et 1879.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool, afin d'obtenir tous les permis nécessaires à l'opération des bars à la Marina de Trois-Rivières, situés sur l'Ile St-Quentin.

Que M. Wilson O'Shaughnessy, Gérant-Adjoint à l'Administration, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires à 1'obtention desdits permis.

ADOPTE

LA SEANCE EST BNSLLTE LEVEE.

Zan Jas GREFFIER

Ltée,

172-77 Convention

INC.

1879

avec Club de Curling T.R.

en faveur des

lots 1783 et

Servitude

Adoption

173-77

T.R. Adoption

Obtention des permis pour

les bars de la Marina de A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN Fernand. GONEAU THIBEAULT Léo Antoine GAUTHIER Leopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE JULIEN Lionel Gaston **VALLIERES**

Proces-verbal 16-05-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mai 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

a) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Reglement pour acquerir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Reglement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

 Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;

Reglement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

aprimerie Formules Légales Provinciales Lté

g)

h)



- 1) Amendement au réglement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau. à la séance du 17 janvier 1977;
- j) Reglement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- k) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- 1) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, **ā la séance du 24 janvier 1977;**
- Règlement concernant le ramonage de cheminée, m) avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, **à la** séance du 31 janvier 1977;
- n) Amendement au règlement No. 191-37-D pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- 0) Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- p) Règlement décrétant secteur domiciliaire, la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage et la marge de recul q) tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services r) municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, **ā la séance** du 18 avril 1977;
- s) Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- t) Reglement amendant le reglement 584, modification du nombre avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 9 mai 1977;
- Reglement interdisant la circulation du trafic lourd, u) sur la rue Des Cyprès, Papineau et le boulevard Chanoine avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 9 mai 1977;
 - Reglement amendant le No. 4, re: permis de construction en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 mai 1977;

¥, Ltée, Provinciales Légales

MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1977

Amendement au règlement 461 Avis de Motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 461.

lu en Conseil, ce 24ième jour de mai 1977.

\$IGNE: Lionel Julien

174-77 Compte rendu 16-05-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 16 mai 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

HITIALES DU MAIR

104

TALES DU GREFF

175-77
Réalisation
de 80 unités
de logements
pour familles
à faible revenu
et 20 unités
pour personnes
retraitées.
Adoption

CONSIDERANT qu'en date du ler septembre 1976, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 79 unités de logements pour familles à faible revenu ou à revenu modique, 20 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 18 unités de logements de l chambre à coucher, 30 unités de logements de 2 chambres à coucher, 40 unités de logements de 3 chambres à coucher, 7 unités de logements de 4 chambres à coucher, 4 unités de logements de 5 chambres à coucher dont 51 logements seront répartis dans des bâtiments unifamiliaux et 48 logements seront répartis dans des bâtiments multifamiliaux;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'Habitation du Québec avec la collaboration de la municipalité a arrêté son choix sur le terrain décrit dans la résolution 95-77 de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est d'accord moyennant certaines modifications sur le programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RÉSOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte le programme de construction proposé par la S.H.Q. moyennant les modifications suivantes:-

Prévoir 80 unités de logements pour familles à faible revenu ou revenu modique, 20 unités de logements pour personnes retraitées;

Le programme de construction comprend 18 unités de logements de 1 chambre à coucher, 34 unités de logements de 2 chambres à coucher, dont une unité de logement de 2 chambres à coucher qui sera située au rezde-chaussée du bâtiment bifamilial situé coin Hart et St-Paul, devra servir pour 1 local commercial (dépanneur), 33 unités de logements de 3 chambres à coucher, 9 unités de logements de 4 chambres à coucher, 6 unités de logements de 5 chambres à coucher dont 48 logements seront répartis dans des bâtiments unifamiliaux et 20 logements seront répartis dans un bâtiment multifamilial et 32 logements seront répartis dans quatre bâtiments bifamiliaux.

La répartition des logements devra être suivant le plan annexé, préparé par le Service de l'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières, en date du 24 mai 1977;

- 2.- Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la S.H.Q. dans sa résolution No. 10149 en date du 14 avril 1977;
- 3.- Le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la S.H.Q. dans sa résolution susdite;
- 4.- Le Conseil s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais;
- 5.- Le Conseil s'engage sur présentation des plans et devis préliminaires à statuer sur ces derniers dans les meilleurs délais.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales

¥,

Ltée,

WITHLES DU MAIR 105 TALES DU GREFF

176-77 Approb. Plan de Subdi. Lot no. 20-2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, A.G., en date du 11 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 20 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot no. 20-2 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Claude Perron.

ADOPTE

177-77 Demande pour former 'Association des Citovens du Parc Isabeau Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Roland Julien, Paul Gagné, Suzie Vachon, Marie-Paul Samson, Yvon Lemaire, Jean-Pierre Boyte, Roland Côté, Alvin Doucet, Gilles Samson et Claude Savary, désirant se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION DES CITOYENS DU PARC ISABEAU" conformément au chapître 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE

Nomination DORION comme parrain des

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil Municipal de Trois-Rivières délègue comme parrain des projets Nos. 3214 RH8 et 3217 RH1, Monsieur Jean-Paul Dorion. Gérant-Adjoint et accepte que tout déficit en regard des montants affectés à ces deux projets soit, s'il y en a, absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

ធ<u>៌</u> 79–77

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les procès-verbaux du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 191-22-D, 191-45-B, 609, 620 et 621 tenue à l'Hôtel de Ville, les 17 et 18 mai 1977, soient acceptés.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et adopte le rapport du Comité de coordination daté du 18 mai 1977, recommandant d'accepter la proposition de développement de la firme Yvon Lemire Inc.

Le tout suivant les termes et conditions contenus audit rapport qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

Hilles Blacedoin

JL/md

178-77 討e M. J.P. **Projets**

\$3214 RH8 et 3217 AH1 Adoption

Procès-verbaux du Conseil au Greffier re: règlements 191-22-D, 191-45-B 609, 620 et 621

Adoption

180-77 Acceptation du rapport du Comité de Coordination recommandant la proposition de Yvon Lemire Inc. Adoption

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de TroisRivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 30ième jour de mai,
en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept,
à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents
certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former
quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** THIBEAULT Léo Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT LAFERTE Jean-Guy Lionel JULIEN

WITHLES DU MAIR

Procèsverbal 24-5-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 mai 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- f) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien à la séance du 8 novembre 1976;
- g) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- h) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

- j) Reglement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- k) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, secteur Hertel, programmation 1976, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- m) Règlement concernant le ramonage de cheminées avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- n) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977; maintenu par M. F. Colbert;
- o) Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- p) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- q) Règlement décrétant les normes de zonage, sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- r) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977;
- s) Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;

Amendement au règl. 13 rues et places publiques. Avis de motion

ö

Ltée,

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et les places publiques, quant à ce qui a trait à l'enfouissement des fils conducteurs de l'électricité dans la zone Centre-Ville.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de mai 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté.

Emprunt
de \$75,000.00
au fonds
de roulement
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant et décrétant un emprunt d'environ \$75,000.00 au fonds de roulement de la Ville, afin de défrayer le coût d'acquisition de la Marina, appartenant ou sur laquelle, le Yacht Club St-Maurice détient des droits.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de mai 1977.

SIGNE: Fernand Colbert

Reglement 589-A regime d'assurance salaire pour policiers et pompiers

Avis de motion

Emprunt
au fonds
de roulement
travaux
d'éclairage
et de pavage
rue Prévost

Avis de motion

181-77 Compte rendu 24 mai 1977 Adoption

182-77
Reglement
4-Z-123
re: permis
de construction
Adoption

183-77
Reglement
584-A
modification
de l'annexe C
du reglement
584
Adoption

184-77 Rescision de la resolution 165-77

Acte de mainlevée en faveur de Porteau Lots nos. P. 177-44 et P. 177 Adoption

LUNDI, LE 30ième JOUR DE MAI 1977

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, le règlement No. 589-A établissant un régime d'assurance-salaire pour les policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières.

WITALES DU MAIL

ALTALES DU GRE

Lu en Conseil, ce 30ième jour de mai 1977.

SIGNE: Lionel Julien

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant et décrétant un emprunt au fonds de roulement de la Ville, pour défrayer le coût des travaux d'éclairage et de pavage sur la rue Prévost.

Lu en Conseil, ce 30ieme jour de mai 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 24ième jour de mai 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 4-Z-123 amendant le règlement No. 4 en ce qui a trait aux superficies minimales exigées pour la construction de maisons d'habitation unifamiliales, dans la zone d'expansion urbaine et les zones semi-urbaines à Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 584-A amendant le règlement No. 584 concernant l'installation des services municipaux et autorisant un emprunt au montant de \$290,000.00 afin de modifier l'annexe "C" soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

1.- Que la résolution No. 165-77 adoptée le 16 mai 1977, soit rescindée à toutes fins que de droit;

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée concernant un terrain que Porteau Inc., a vendu à Monsieur Jean-Marie Gélinas, préparé par Me Jean de Charette, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur à PORTEAU INC., concernant un emplacement vacant situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P.177) et une partie de la subdivision numéro QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-44) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant

gales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 14

cent pieds (100') de largeur par deux cent soixante-dix pieds (270') de profondeur et ayant une superficie de vingt-sept mille pieds carrés (27,000 p.c.) mesure anglaise; borné comme suit, savoir:- au nord-ouest, par les lots 177-44-l et 177-85 appartenant à McDonald'S Restaurants of Canada Limited ou représentants, au sud-ouest, par le Boulevard des Forges; au sud-est, par une autre partie desdits lots 177 et 177-44 appartenant au débiteur et au nord-est, par une autre partie

Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme les lots nos. 177-44-2 et 177-86 du même cadastre.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

WITHLES DU MAIR

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

dudit lot 177 P. 44 appartenant au débiteur.

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un projet d'acte d'obligation par Messieurs Jacques Nourry et Jean-Guy Labranche, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, dans lequel acte la Ville de Trois-Rivières est intervenante et concernant le lot no. 22-52 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle, le S.R.P. donne à contrat à M. ROLAND BOURDON, l'entretien de L'Ile St-Quentin, pour le prix global et définitif de \$2,400.00 couvrant la période du 18 juin au 11 septembre 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, et M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. ROLAND BOURDON, le terrain de camping situé sur l'Ile St-Quentin, pour occupation du 18 juin au 11 septembre 1977, pour le prix de \$750.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

185-77
Acte
d'obligation
en faveur
de la B.C.N.
de M. Nourry
et Labranche
et intervention de
la Ville
Adoption

M,

Ltée,

186-77 Contrat avec R. Bourdon entretien de l'ile St-Quentin Adoption

187-77
Bail avec
R. Bourdon
re: terrain
de camping
Ile StQuentin
Adoption

LUNDI, LE 30ième JOUR DE MAI 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et GUIMOND ELECTRIQUE INC., en vertu duquel ces derniers s'engagent à exécuter des travaux d'éclairage de rue sur le Boulevard des Forges, pour le prix de \$30,153.20.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

HITIALES DU MAIR

ALTALES DU GRE

189-77
Entente
avec Les
Aigles Junior
de T.R.
entretien
du parc
Albert
Gaucher
(terrain de
baseball)
Adoption

188-77 Contrat

travaux

rue des

Adoption

Forges

avec Guimond Electrique Inc.

d'éclairage

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, et ou, en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, et M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle, ces derniers feront l'entretien du terrain de baseball Albert Gaucher, et ce, pour toutes les activités de baseball mineur, pour un montant global et définitif de \$3,000.00 couvrant la période du 12 mai au 7 septembre 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

190-77
Contrat avec
TELECON Inc.
travaux de
canalisation
souterraine
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et TELECON (TROIS-RIVIERES) INC., en vertu duquel, ces derniers s'engagent à exécuter des travaux de canalisation souterraine sur le boulevard des Forges, dans la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$84,408.70.

· Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

191-77 Contrat avec Yacht Club St-Maurice Inc.

re: estacades et quais Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller FErnand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et YACHT CLUB ST-MAURICE INC., en vertu duquel, la Ville accorde au CLUB la concession d'exploitation des estacades et quais sur l'Ile St-Quentin, pour le prix de \$1.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 1

192-77
Convention
avec Reception
Bertrand Inc.
re: salle a
manger et
casse-croûte
de la marina
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et RECEPTION BERTRAND INC., en vertu de laquelle, la Ville donne à concession la salle à manger et le casse-croûte de la Marina de Trois-Rivières, située sur l'Ile St-Quentin, pour le prix de \$1.00 et autres considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

HITIALES DU MAIR

ALLES DU GREFF

193-77
Acceptation
des états
financiers,
régime des
rentes
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte et adopte les états financiers au 31 décembre 1976 du régime des rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières, préparés par la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette & Associés.

ADOPTE

194-77 Modification resolution No. 172-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la résolution No. 172-77 adoptée le 16 mai 1977, soit modifiée en changeant les mots "une convention sous seing privé en vertu de laquelle" par les mots suivants:- "un acte de servitude préparé par Me Claude Saint-Martin, Notaire, en vertu duquel".

ADOPTE

195-77
Approb.
de plan de
subdivision,
lots appartenant
à Les Appartements des
Tourelles Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 25 mars 1977, montrant la subdivision du lot 174-155 et d'une partie des lots 174-81-67 et 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 175-56 à 63, 174-155-1 et 2, 174-81-67-1 à 10 situés sur la rue Arthur Béliveau et appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc.

ADOPTE

196-77
Approb. Plan
Subd.
Lots appartenant à Les
Appartements
des Tourelles
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 28 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 175-64 à 175-74 situés sur la rue Arthur Béliveau et appartenant à les Appartements des Tourelles Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 19 avril 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 199-140 à 199-152 inclusivement, situés dans le Secteur Isabeau et appartenant à la Société des Vieilles Forges Inc.

ADOPTE

WITHLES DU MAIR

ALES DU GREFE

198-77 Approb. Plan de Subdi. lot no. 175-75 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 15 avril 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 175-75 situé sur la rue Arthur Béliveau et appartenant à "Les Appartements des Tourelles Inc.".

ADOPTE

199-77 Approb. Plan de Subdi. lots nos. 22-53 et 23-259 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, A.G., en date du 19 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 22 et 23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 22-53 et 23-259 situés sur la rue Godin et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

200-77 Signature plan et livre de renvoi subdivision

précédente

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, A.G., en date du 19 mai 1977, montrant la súbdivision d'une partie des lots 22 et 23 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 22-53 et 23-259 situés sur la rue Godin et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

201-77 Comptes à payer Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Nettoyeurs Modernes		\$	252.80 206.40
Publicité Trans Kébec			120.00
Gilles Laflamme			400.00
Marché Victoria	÷		19.62
Guy Aubin			213.16
Henri-Paul Durand			60.10
Marc Latendresse		•	312.10
Guy-Paul Simard			184.43
•		and the second	

LUNDI, LE 30ième JOUR DE MAI 1977

· · ·	•
Guy Paul Simard	65.87
Consultants Pluritec	9,277.67
Brunelle Inc.	810.00
P.E. Perreault	1,053.00
Commission Scolaire de T.R.	1,118.09
Canadien Pacifique	964.63
Le Nouvelliste	316.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Jacques Trudel	181.90
A.I.M.Q.	50.00
Roland Pelletier	30.00
Alphonse Blanchette	56.00
Claude Ouellette	43.00
Michel Paquette	128.00
Rosaire Sauvageau	200.00
Mme Paul-Emile St-Arneault	26.00
Emmanuel Veillette	115.00
Comité de Zone FABQ	2,000.00
	560.00
Troupe Clowns Labebelle	800.00
Benoit Lemaire	276.93
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	150.00
Loisirs Ste-Marguerite	366.66
Jean-Louis Goneau	79.60
Jean-Guy Bécotte	14.80
René Monfette	416.60
Hvdro-Ouébec	3,300.00

ADOPTE

202-77

Reglement 461-D re: regime des rentes Adoption

Reglement 186-Z-37 trafic lourd sur les rues Papineau, Des Cyprès

203-77

et Chanoine Moreau à prohiber Adoption

204-77 Signature de la convention des policiers par le Maire Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 461-D amendant le No. 461 en ce qui a trait au régime de rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières, de façon à modifier le taux d'intérêt, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement amendant le règlement No. 186 pour interdire la circulation des véhicules lourds sur les rues Papineau, Des Cyprès et le Boulevard Chanoine Moreau et portant le numéro 186-Z-37, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers Inc. de la Ville de Trois-Rivières, pour les années 1977 et 1978 copie de ladite convention étant annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

INTIMES DU MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR DE MAI 1977

205-77 Salaire rétroactif à payer en vertu de la signature de la convention collective des policiers

et pompiers Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

ALES DU GREFF Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à payer pour et au nom de la Ville, tout salaire rétroactif au ler janvier 1977, en rapport avec la convention collective conclue entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers Inc., de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

WITHLES OU MAIR

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

Tilles Secundarii MAIRE

Légales Provinciales

WITHALES DU MAIR

CALES DU GREFF A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 6ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée, étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former duorum.

\$on Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN

THIBEAULT Léo Antoine GAUTHIER ALARIE Léopold Fernand COLBERT Jean-Guy **LAFERTE** Lionel JULIEN Gaston

VALLIERES

Procèsverbal 30-05-77 Adoption L EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 mai 977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976; maintenu par M. Thibeault;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977; maintenu par M. Thibeault;

WITHLES DU MAIR

Règlement pour la réalisation d'un programme d'un programme le la liberté de la Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;

- Règlement pour la réalisation d'un programme de restauk) ration de quartiers, secteur Hertel, programmation 1976; avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- 1) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, m) avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage h) d'occupation. avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4avril 1977;
- Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la **p)** Paroisse Saint-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage, sur tout ou þ) partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977;
- 5) Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- Règlement No. 589-A, re: régime d'assurance salaire, t) pour les policiers et pompiers, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 30 mai 1977;

Amendement reglement No. 191 modification de la superficie de lots Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 en modifiant la superficie des lots, sur les lots P. 190, 191, 192 et 193.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de juin 1977.

SIGNE: Léopold Alarie

Reglement Autorisant un emorunt au fonds de roulement e: travaux d'éclairage Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant et décrétant un emprunt au fonds de roulement de la Ville, pour défrayer le coût de travaux d'éclairage et de pavage sur certaines rues de la Ville, d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Prévost et d'engazonnement de certains terrains de la Ville.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de juin 1977

SIGNE: Antoine Gauthier

Provinciales

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1977

206-77 Compte rendu PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 30 mai 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

WITHLES DU MAIN

117

TALES DU GRE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 13-AAZ-202-C concernant les rues et les places publiques, quant à ce qui a trait à l'enfouissement des fils conducteurs de l'électricité dans la zone centre-ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 623 autorisant le Conseil à procéder à l'achat de la "MARINA", à exécuter des travaux de réparation à la piscine intérieure, à effectuer divers achats pour ladite bâtisse, et à emprunter une somme de \$81,000.00 au fonds de roulement à ces effets, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que pour procéder à l'achat de la "MARINA", à l'exécution des travaux de réparation de la piscine intérieure, à divers achats pour ladite bâtisse, autorisés par le règlement No. 623, il est résolu à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$81,000.00

Ladite somme de \$81,000.00 sera remboursable par tranches égales appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant dû, le ler mai 1978, et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Oue le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 3 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 180 et 180-237 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 180-369 et 180-237-2 situés sur la rue Des Chenaux et appartenant à Maurice Boumansour.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules ROCHETTE, A.G., en date du 29 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 13, du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot no. 13-1 situé sur le Boulevard des Forges et appartenant à M. Arthur Rioux.

30-5-77 Adoption

207-77 Reglement 13-AAZ-202-C re: enfouissement des fils conducteurs de l'électricité Adoption

208-77 Reglement 623 emprunt au fonds de roulement de \$81,000.00 achat de la Marina Adoption

209-77 Resolution relative au reglement 623 Adoption

210-77 Approb. Plan de Subdi. Lots nos. 180-369 et 180-237-2 Adoption

211-77 Approb. Plan de Subdi. lot no. 13-1 Adoption

ADOPTE

118

TALES DU GRE

WITHLES DU MAIR

212-77 Approb. Plan de Subd. Lot no. 194-25-2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Oue le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 6 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 194-25 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 194-25-2 situé sur la rue Bergeron et appartenant à M. Roger Pélissier.

ADOPTE

213-77 Approb. Plan de Subdi. lot no. 11-16 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Oue le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A.G., en date du 10 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 11, rang 1, du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot no. 11-16 situé sur le boulevard Saint-Jean et appartenant à M. Armand Leclerc.

ADOPTE

214-77 Protocole d'entente avec CEGEP re: utilisation du terrain du CEGEP Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

M. le Conseiller Gaston Vallières SECONDE PAR:

Que la Ville de Trois-Rivières, plus particulièrement le Service de la Récréation et des Parcs, représenté par son directeur, M. Alvin Doucet, soit et est autorisée à signer un protocole d'entente avec le CEGEP de Trois-Rivières, relativement à l'utilisation du terrain du CEGEP situé à l'arrière du Pavillon des Humanités, rue Marguerite-Bourgeoys.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

215-77 Resiliation de bail avec

CANADIEN PACIFIQUE

LIMITEE Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de résiliation de bail, ledit bail ayant été signé le 6 juin 1967, en vertu duquel, la Corporation de la Ville de Trois-Rivières avait loué à CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE une parcelle de terrain faisant partie des terrains du locateur, située au milliaire 82.4 subdivision de Québec, Ville de Trois-Rivières, (Terrain de stationnement).

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat de résiliation de bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

216-77 Comptes à Jayer liste hebdo. Adoption -

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes Suivants:-

Laurentide Ready-Mix Henri Paquette Inc.	X	\$ 22,800.00 4,708.27
" " " " " " " " " " " " " " " " " " "		667.03 105.21 13,928.65
Robert Frenette Inc Brunelle Inc.	•	782.50 1,783.80

Provinciales

Will	**4)	
	119	
AUTIA	LES DU GREFF	it.

LES DU A

Yvon Fournier Ltée	1,650.00
Atelier d'usinage Marmen Inc.	4,419.00
Chambre de Commerce de T.R.	12,000.00
Mme Jeannette Babineau	150.00
	77.00
Marguerite B. Gauthier	320.00
Paul E. Gignac	310.00
Lucien Groulx	420.00
André Hamelin	460.00
Robert Létourneau	540.00
Hervé Marcotte	150.00
Réal Neault	150.00
Gilles Pelletier	150.00
P.E. St-Arneault	25.00
Claude Ouellette	43.00
Roland Pelletier	20.00
Télécommunication	199.35
Le Nouvelliste	120.00
	325.00
Hebdo de Trois-Rivières	168.00
Ass. Canadienne d'Urbanisme	150.00
Roger Caron	250.00
Ductesneau & Fils	35.00
Panier Fleuri Enrg.	20.00
René Pratte	22.50
Radio Trois-Rivières Inc.	150.00
Robert Paquin	150.00
Centre Sportif Marcotte	4,059.18
Simon Matte	75.00
Robert Rivard	200.00
Xerox Canada Ltée	558.52
Jean Méthot	25.00
Jean Lamy	138.91
Jean-Paul Dorion	57.40
Real Fleury	21.80
Gilles Grenier	62.00
Jean-Paul Poisson	78.00
Anatole Houle	126.60
Michel Matteau	8.60
Lorraine Dusseault	13.60
Armand Allard	76.89
Robert Corbeil	160.57
René Monfette	536.07

ADOPTE

217-77
Acte de vente
au Yacht
Club St-Maurice
Inc.
de la Marina
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières rétrocède au YACHT CLUB ST-MAURICE INC., la bâtisse communément appelée la "MARINA" de Trois-Rivières, située sur l'Ile St-Quentin, pour le prix de \$38,975.10, le yacht club St-Maurice exerçant le droit de retrait prévu par la Loi, suite à la reprise de l'immeuble par la Ville, le 26 janvier 1977, pour non paiement de taxes.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

218-77
Acte de Vente
à la ville
du Yacht Club
St-Maurice
re: Marina
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, en vertu duquel, le YACHT CLUB ST-MAURICE INC., vend à la Ville

de Trois-Rivières, tous droits, titres et intérêts qu'il peut avoir dans une bâtisse située sur l'ile St-Quentin à Trois-Rivières connu sous le nom de "LA MARINA" le tout pour le prix de \$73,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

WITALES DU MAIR

120

ALLALES DU GREFF

219-77 Contrat de transport de personnes avec Le Ministère des Transports du Canada Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de transport de personnes, sous seing privé, entre la Ville de Trois-Rivières et LE MINISTERE DES TRANSPORTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA, division des Postes, en vertu duquel, les facteurs de Trois-Rivières voyageront dans les autobus de la Ville, lors de l'exécution de leurs fonctions, sans avoir à débourser d'argent.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant proceder à l'execution de travaux d'aqueduc et d'égouts, sur la rue 180-357 dans le SECTEUR LE CORBUSIER, tels que décrits par le règlement No. 622, accepte les plans préparés par le service des travaux publics, en regard de ce règlement et autorise le Gérant-Adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des services de protection de l'environnement du Québec.

ADOPTE

des plans relatifs au reglement 622 Adoption

220-77 Acceptation

221-77 Proclamation du Maire pour la semaine de sécurité cycliste Adoption

Amendement

imposition

reglement 609

taxe d'amélio-

ration locale

Avis de motion

ATTENDU que, la semaine du 6 au 11 juin 1977, a été désignée par le Club Optimiste de Trois-Rivières, comme la semaine de Sécurité Cycliste dans la Ville de Trois-Rivières; et,

ATTENDU que, cette campagne annuelle est supportée par le Club Optimiste pour la troisième année consécutive; et,

ATTENDU que, la semaine de sécurité cycliste a été désigné pour faire de Trois-Rivières une ville sans danger pour les cyclistes en démontrant aux automobilistes et aux cyclistes les principes de base de la sécurité à bicyclette; et,

ATTENDU que, les optimistes attirent l'attention de tous les automobilistes et les cyclistes sur la signalisation de la circulation et des routes utilisées conjointement par eux; maintenant,

PAR CONSEQUENT, je déclare par la présente, que la semaine du 6 au 11 juin 1977, sera reconnue comme la semaine de sécurité cycliste de Trois-Rivières par l'autorité que m'est conférée par le sceau de la Ville; et

PAR CONSEQUENT, à titre de maire, j'invite fortement tous les citoyens de Trois-Rivières à coopérer avec les optimistes dans leur effort pour faire de Trois-Rivières une ville sans danger pour les cyclistes.

ADOPTE

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 609, dans la façon d'imposer la taxe d'amélioration locale aux lots qui seront desservis suite aux travaux décrétés par le règlement.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de juin 1977

Formules

PALES DU GREY

Reglement amendant le no. 621 pour augmenter a 311,600.00 le montant de l'emprunt

Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 621, en augmentant à environ \$311,600.00 le montant d'emprunt autorisé par le règlement.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de juin 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jaken Jules Beautoin
IER MAIRE

JL/md

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

WITALES DU MAIR

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JUIN 1977

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le l3ième jour de ju rues en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trentes du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers	Gilles Fernand	BEAUDOIN GONEAU
riessieurs les conserriers		
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN
	Gaston	VALI TERES

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- b) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- f) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, programmation 1975, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- h) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- i)
 Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, programmation 1976, secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 janvier 1977;
- k)
 Règlement nour la réalisation d'un programme de restauration de quartiers, secteur Hertel, programmation 1976, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault à la séance du 24 janvier 1977;

123

HITIALES DU MAIR

- m) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- n) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- p) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- q) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- r) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- t) Règlement No. 589-A, re: régime d'assurance salaire pour policiers et pompiers, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 30 mai 1977;
- u) Règlement amendant le No. 191 modification de la superficie des lots P. 190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;
- v) Règlement décrétant un emprunt au fondsde roulement re: travaux d'éclairage et pavage, (rue Prévost), avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juin 1977,
- w) Règlement amendant le No. 621, pour augmenter à environ \$311,600.00 le montant de l'emprunt, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 juin 1977;

Amendement
regl. 186
re: circulation et
stationnement
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait à la circulation et au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce l3ième jour de juin 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

Amendement
regl. 538
adoption d'un
programme
d'Habitation
à loyer modique
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 538 tel qu'amendé à ce jour, aux fins d'autoriser le Conseil à adopter un programme d'habitation à loyer modique, de prévoir les coûts de réalisation et d'aménagement, les délais ainsi que le financement du projet, du fait que la Ville désire acquérir un immeuble d'habitation de 128 logements, propriété de Paul Perreault Inc., en remplacement du programme d'habitation Edgar St-Yves.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de juin 1977.

SIGNE: Lionel Julien.

225-77
Approb.
Plan de
Subd.
Lot no.
207-21
Adoption

226-77
Signature
du Maire
Plan et livre
de renvoi
Lots nos.
5-3, 6-8
et 7-14
Adoption

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JUIN 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant total de \$1,637,511.84 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise d'ouvrage sous seing privé, avec MASSICOTTE & FILS LTEE, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à exécuter des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts, sanitaire et pluvial sur la rue De La Santé, pour le prix de \$39,771.80

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise sous seing privé avec ARNO ELECTRIQUE LTEE, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à exécuter des travaux d'éclairage pour un terrain de baseball au Parc Albert Gaucher, pour le prix de \$26,951.17.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, A.G., en date du 11 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 207-21 situé sur la rue Tebbutt et appartenant à M. Raymond Langevin.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 3 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 5, 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 5-3, 6-8 et 7-14 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

124

227-77
Signature
du Maire
Plan et livre
de renvoi
Lots nos.
14-19 et
15-19
Adoption

228-77
Acquisition
de l'Ecole
Ste-Angèle
pour des
fins
communautaires
Adoption

229-77
AChat de la
Bâtisse
Les Résidences
St-Laurent
Adoption

Ř

Ltée,

Provinciales

230-77
Amendement
au reglement
609
modification
du mode de
taxation et
de perception
de la taxe
Reglement
609-A
Adoption

LUNDI, LE 13ième JOUR DE JUIN 1977

HITIALES DU MAIR

125

ES DU GRE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 3 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 14 et 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 14-19 et 15-19 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières désire se porter acquéreur de l'Ecole Ste-Angèle, à Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 pour fins communautaires;

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à débourser ladite somme de \$1.00 pour cet achat;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents devant donner effet à cette transaction.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que soit accepté l'achat de la bâtisse "Les Résidences St-Laurent", 3825 rue Jacques Labadie, à Trois-Rivières, du constructeur Paul Perreault Inc., au prix de \$3,553,389.00 pour un total de 128 logements comprenant 218 chambres à coucher.

Que l'agent de la municipalité, l'Office Municipal d'Habitation, fasse le nécessaire pour finaliser l'achat d'habitations à loyer modique.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 609-A, amendant le règlement No. 609 en modifiant le mode de taxation et de perception de la taxe spéciale décrétée pour rembourser l'emprunt de \$360,000.00, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUIVE LEVEE.

Can fund

Julies Beaudoni MAIRE

JL/md

WITHLES DU MANA

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

BEAUDOIN Gilles GONEAU Fernand THIBEAULT Léo Antoine GAUTHIER **ALARIE** Leopold Jean-Guy LAFERTE Gaston **VALLIERES** Fernand COLBERT

Procesverbaux 6 et 13 juin 1977 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux des assemblées régulières des 6 et 13 juin 1977, soient adoptés.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- b) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- g) Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- i) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- j) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- k) Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;

nprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl,

TALES DU GREFE

HITIALES DU MAIR

- Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- m) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- n) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Le Corbusier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2 avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- p) Règlement amendant le No. 191 modification de la superficie des lots P. 190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;
- Règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement re: travaux d'éclairage et pavage (rue Prévost), avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juin 1977;
- Règlement amendant le No. 621, pour augmenter à environ \$311,600.00 le montant de l'emprunt, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 juin 1977;

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement portant le No. 628 et concernant le déneigement et plus spécifiquement pour prévoir les cas où la neige pourra être déposée sur les trottoirs et les terrains privés et les précautions à prendre.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

Reglement amendant 191 pour changer le zonage. Avis de motion

ž

tée,

₹eglement

notion.

doncernant deneigement Avis de

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 aux fins de changer le zonage établi dans le quadrilatère formé par les rues Ste-Marguerite, Marguerite d'Youville, Place Beaudry et Père Daniel, afin de permettre les bâtiments de deux étages et demi pour six (6) logements.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant la Ville à imposer un droit sur l'immatriculation de certains véhicules automobiles.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1977.

SIGNE: Fernand Goneau.

Reglement
autorisant
la Ville à
imposer
un droit
sur l'immatriculation
Avis de motion

Règlement augmentant l'emprunt au règlement 548 Avis de motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement augmentant l'emprunt décrété par le règlement No. 548 (Agrandissement de l'Usine de Traitement d'Eau).

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1977.

LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1977

SIGNE: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

128

TALES DU GRE

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes rendus des séances du Conseil, siégeant en Commission Permanente, les 6 et 13 juin 1977, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 186-Z-38 amendant le règlement No. 186, pour rétablir la circulation dans les deux (2) sens sur la rue Des Casernes et prohiber le stationnement sur une partie de la rue Chamberland à l'intersection de la rue Père Daniel, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement No. 538-A et modifiant entièrement le règlement No. 538 et portant le numéro 538-B, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 589-A établissant un régime d'assurance-salaire pour les policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement portant le numéro 624 (1977) et autorisant un emprunt de \$400,000.00 pour la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration de quartiers (secteur Hertel) 1975, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement portant le numéro 625 (1977) et autorisant un emprunt de \$261,678.00 pour la mise en ocuvre d'un programme d'amélioration de quartiers (secteur Hertel) 1976, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

231-77 Comptes rendus 6 et 13 juin 1977 Adoption

232-77 Regl. 186-Z-38 circulation et stationnement Adoption

233-77
Reglement
538-B
programme
d'habitation
a loyer
modique
Adoption

234-77
Reglement
No. 589-A
regime d'ass.
salaire
pour policiers
et pompiers
Adoption

235-77
Règlement 624
Emprunt de
\$400,000.00
programme
d'amélioration
de quartier.
Sec. Hertel
Adoption

236-77
Reglement 625
Emprunt de
\$261,678.00
programme d'amélioration
de quartier.
Sec. Hertel
Adoption

rie Formules Légales Provinciales Ltée,

129

WITHLES DU MAIR

237-77
Règlement 626
Emprunt de
\$45,000.00
programme de
restauration
de quartier
Sec. Hertel.
Adoption

238-77
Reglement 627
Emprunt de \$45,000.00
programme de restauration de quartier 1976
Sec. Hertel Adoption

239-77 Résolution relative au règlement 538-B Adoption

¥,

L tée,

Provinciales

L.égales

240-77
Bordereau
No. 1
Programme
d'amelioration
de quartier
Sec. Hertel
1975
Adoption

241-77
Bordereau
No. 1
Programme
d'amélioration
de quartier
Sec. Hertel
1976
Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert Du GREE

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement portant le numéro 626 (1977) et autorisant un emprunt de \$45,000.00 pour la mise en oeuvre d'un programme de restauration de quartiers (secteur Hertel) 1975, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement portant le numéro 627 (1977) et autorisant un emprunt de \$45,000.00 pour la mise en oeuvre d'un programme de restauration de quartiers (Secteur Hertel) 1976, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le programme d'habitation adopté par le règlement No. 538-B de la Ville de Trois-Rivières, soit soumis à la Société d'Habitation du Québec pour approbation et ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil.

Que la Ville de Trois-Rivières et/ou son mandataire, l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, demande à la Société d'Habitation du Québec et au lieutenant-gouverneur en Conseil, l'autorisation d'acquérir de gré à gré, l'immeuble indiqué dans le programme d'habitation aux prix et conditions mentionnés dans ledit programme.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve à toutes fins que de droit, le bordereau numéro l d'un montant de \$287,815.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le Coordonnateur municipal, dans le cadre du "PROGRAMME D'AMELIORATION DE QUARTIER, HERTEL 1975" pour l'acquisition de 21 propriétés comprises dans le programme d'amélioration de quartier, Hertel 1975.

Que lesdites transactions sont sujettes à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve à toutes fins que de droit, le bordereau numéro l d'un montant total de \$205,850.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le coordonnateur municipal, dans le cadre du "PROGRAMME D'AMELIORATION DE QUARTIER, HERTEL 1976" pour l'acquisition de 12 propriétés comprises dans le programme d'amélioration de quartier, Hertel 1976.

Que lesdites transactions sont sujettes à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

WITIALES DU MAIR

ADOPTE

242-77 Approb. Plan de Subd. lots nos. 181-1-81-1 à 4, rue de l'Espéranto

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A.G., en date du 7 mars 1977, montrant la subdivision d'un lot no. 181-1-81 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 181-1-81-1 et 181-1-81-2 appartenant à M. Jean-Pierre Picard et M. André St-Michel et les lots nos. 181-1-81-3 et 181-1-81-4 appartenant à M. Yvon Périgny, tous situés sur la rue de l'Espéranto.

ADOPTE

243-77 Approb. Plan de Subd., lots nos. 193-124-1 et 2 Boul. Jacques Cartier Adoption

140-MG

ME, L tée,

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 6 juin 1977, montrant la subdivision du lot no. 193-124 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 193-124-1 et 2 situés sur le Boul. Jacques Cartier et appartenant à M. Réjean Fournier.

ADOPTE

244-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 191-58 a 65, 192-91 a 98 193-176 a 183 Nord-est de l'autoroute 40 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 28 avril 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 191, 192 et 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant les lots nos. 191-58 à 65, 192-91 à 98 et 193-176 à 183 situés au nord-est de l'autoroute 40 et appartenant à Jean-Guy Dargis Inc.

ADOPTE

245-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 191-44 à 57, 192-63 à 90 et 193-147 à 175 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G. en date du 27 avril 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 191, 192 et 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 191-44 à 191-57, 192-63 à 192-90, 193-147 à 193-175 situés au nord-est de l'autoroute 40 et appartenant à M. Jean-Guy Dargis Inc.

ADOPTE

246-77 Approb. Plan de Subd. Lot no. 22-54 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland MILETTE, A.G., en date du 30 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 22-54 situé sur la rue Godin et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

247-77
Signature
plan et livre
de renvoi
subdivision
précédente
Adoption

248-77
Approb.
Plan de subd.
lots nos.
202-178 et
202-17-3
Adoption

249-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 14-19 et 15-19 Adoption

250-77 Approb. Plan de Subd., lots nos. 5-3, 6-8 et 7-14 Adoption

251-77 Approb. Plan de Subd. lots nos. 209-35 à 37 et 210-15 à 26 Adoption

LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

HITIALES OU MAIRE

.131

ALTALES DU GRE

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Roland MILETTE, A.G., en date du 30 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 22-54 situé sur la rue Godin et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 9 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 202 et 202-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 202-178 et 202-17-3 situés sur la rue Baril et appartenant à M. André Baril.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G. en date du 3 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 14 et 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 14-19 et 15-19 situés sur le boul. des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 3 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 5, 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 5-3, 6-8 et 7-14 situés sur le Boul. des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 26 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 209-35 à 209-37 et 210-15 à 210-26 situés sur le Chemin des Forges et appartenant à Gaston Bourassa, Carmen Bourassa et Roger Lambert.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la Loi,

WITALES DU MAIR

253-77 Demande à la Commission Municipale pour donner une énumération abrégée re: vente pour taxes Adoption

254-77 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

les immeubles mentionnés au rapport du trésorier de la Ville, en date du 20 juin 1977, et que le trésorier soit autorisé à des pu est enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la loi des Cités et Villes.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé, par les présentes, à demander à la Commission Municipale du Québec, l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

	PROPOSE :	PAR:	Μ.	1e	Conseiller	Jean-Guy	Laferté
٠,	PRUPUSE	LWV*	1.1.	1, 5	COMSETTE	ocui aay	

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

	\$ 18,729.00
Pépinière Laurentide Inc.	10,750.00
Martin, Ratelle & Ass.	517.50
Brunelle Inc.	5,967.00
Maurice Couture Ltée	2,316.00
Dictaphone Corporation Ltd.	1,200.00
C.T.C.U.M.	8,983.08
C.T.C.R.O.	7,997.81
	750.00
Hydro-Québec	870.00
Montréal Trane Service Agency	1,351.90
Perco Ltée	150.00
Theatre des Marguerites	200.00
A.Q.T.E.	
Nettoyeurs Modernes	483.20
Nettoyeurs Modernes	368.00
Nettoyeurs Modernes	268.00
Nettoyeurs Modernes	207.70
Fernand Brunelle	90.00
Mme Rita Schiller	210.00
Ferron, Nobert, Young & Ass.	625.00
Roger Provencher	235.00
Gérard Bayette	45.06
Isaac Chevarie	24.00
Marché St-Louis Ltée	49.55
Marché Victoria	6.30
Marché Victoria	247.36
Service de Gestion Industrielle	72.60
Le Nouvelliste	450.00
Le Nouvelliste	280.00
Palais du Dragon	74.80
Place Le Centurion	83.70
Sorrento	81.12
Jean-Louis Levasseur	100.00
Club Fer à Cheval Québec Inc.	100.00
Justin Levasseur	150.00
Philippe Mc Calley	310.00
Roger Perreault	410:00
Raymonde St-Louis	210.00
Anéré Mongrain	135.00
Mme Jean-Yves Vallerand	40.00
THIS SAME LACK AND LACK.	

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1977

Roland Bacon	114.80
Raoul Bellavance	60.60
11 11 11 11	25.00
Gaston Boudreault	138.60
André Daviau	172.00
Normand Fournier	140.80
Romain Frigon	24.20

Maurice Galarneau	157.60 20.00
Fernand Gendron	94.40
Guy Larivière	156.60
Roger Lefebvre	27.00
Jean-Maurice Massicotte	169.00
Marcel Métivier	44.00
Gaston Laliberté	18.00
Roger Paillé	60.40
Jean-Pierre Paquin .	34.20
Fernand Pellerin	86.40
Rosaire Pouliot	158.60
Yvon Ratelle	162.00
	20.00
Roger Rompré	82.80
	22.00
André Verville	120.60
Roger Baril	55.80
Leo Bellerose	199.60
Raymond Bérubé	24.40
Gaston Desaulniers	122.20
Germain Déziel	88.20
Lionel Duval	154.00 21.00
Rosaire Francoeur	60.00
Roger Loisel	211.40
Yvon Poirier	51.80
Robert Rousseau	135.20
Origène Bellemare	45.80
Jean Alarie	88.27
	52.95
Allocation d'automobile	141.60
André Laneuville	42.60
André Germain	148.88 89.50
Jean-Paul Duguay	20.00
Diama Audak	15.80
Pierre Audet	
	8.20
	8.20 251.11
Guy-Paul Simard	8.20
Guy-Paul Simard	8.20 251.11 16.58
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction J.C. Papillon Ltée 3	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction J.C. Papillon Ltée U.Q.T.R.	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction J.C. Papillon Ltée U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg.	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc.	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction J.C. Papillon Ltée U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg.	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud """"""	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau Rosaire Sauvageau	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau Michel Paquette	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau Michel Paquette Eldard Moquin	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau Michel Paquette	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 135.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud """ Rosaire Sauvageau Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain Gaston Gélinas	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 56.00
Guy-Paul Simard Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud Rosaire Sauvageau Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain Gaston Gélinas Marcel Collins	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 56.00 77.00
Guy-Paul Simard " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 150.00 160.00 160.00 77.00 100.00
Guy-Paul Simard """" Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud """" Rosaire Sauvageau """" Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain Gaston Gélinas Marcel Collins Alphonse Blanchette Mme Jeannette Babineau Mme Eva Babin """""	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 170.00 100.00 150.00
Guy-Paul Simard " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 150.00 150.00 150.00
Guy-Paul Simard """" Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud """" Rosaire Sauvageau """" Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain Gaston Gélinas Marcel Collins Alphonse Blanchette Mme Jeannette Babineau Mme Eva Babin """""	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 150.00 150.00 150.00
Guy-Paul Simard """" Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud """" Rosaire Sauvageau """" Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain Gaston Gélinas Marcel Collins Alphonse Blanchette Mme Jeannette Babineau Mme Eva Babin """ Antoine Beaudet Mme Francine Giroux """" Antoine Beaudet Mme Francine Giroux """"	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00
Guy-Paul Simard " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00 240.00
Guy-Paul Simard """" Jean-Paul Dorion René Monfette Babin Construction 25 J.C. Papillon Ltée 3 Le Nouvelliste U.Q.T.R. Conseil des Loisirs de la Mauricie Galerie Image Enrg. A.I.D. Canada Inc. Corporation des Maitres Electriciens Emmanuel Veillette Mme P.E. St-Arnaud """" Rosaire Sauvageau """" Michel Paquette Eldard Moquin Anéré Mongrain Gaston Gélinas Marcel Collins Alphonse Blanchette Mme Jeannette Babineau Mme Eva Babin """ Antoine Beaudet Mme Francine Giroux """" Antoine Beaudet Mme Francine Giroux """"	8.20 251.11 16.58 37.27 521.06 ,000.00 ,765.60 27.00 393.55 169.03 45.00 40.00 207.60 115.00 26.00 25.00 200.00 80.00 128.00 150.00 160.00 160.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00 150.00





LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1977

Raymonde St-Jean	190.00
Mme Jean-Yves Vallerand	170.00
Jacques Poirier	20.00
Roland Pelletier	20.00
André Laneuville	140.48
Jean Denoncourt	138.80

134

THES DU GREE

ADOPTE

255-77
quatre
régions
agricoles
soient
incluses
à l'Exposition
de T.R.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appui à la nouvelle règlementation provinciale prévoyant que l'Exposition de Trois-Rivières inclue dorénavant tous les comtés des quatre (4) régions agricoles. (2, 4, 10 et 11).

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

V

JL/md

Y MAIRE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO: 140-



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 4ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT Gaston **VALLIERES** Léo THIBEAULT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 1977 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

Règlements concernant l'étalissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. Des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert à la séance du 17 mai 1976;

Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

Procesverbaux 20 juin/77 adoption.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, MtI,

b)

140-MG

ö

m)

Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;

Règlement d'emprunt prévoyant la pose des service municipaux, sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;

Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;

Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No.2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;

Règlement amendant le No. 191 - modification de la superficie des lots P.190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;

Reglement amendant le No. 621, pour augmenter à environ \$ 311,600.00 le montant de l'emprunt, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 juin 1977;

Reglement No. 628 concernant le déneigement - avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières à la séance du 20 juin 1977;

Règlement amendant le No. 191 pour changer le zonage, rues Ste-Marguerite, Marg. d'Youville, Pl.Beaudry et P.Daniel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 20 juin 1977;

Amendement reg.13 noms de rues Avis de motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 4ieme jour de juillet 1977.

Signé: Léopold Alarie.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 afin de modifier les marges latérales dans les différents secteurs de la Ville.

Lu en Conseil, ce 4ieme jour de juillet 1977.

Signe: Fernand Colbert

mend.regl. No. 191 modification marges laterales. Avis de motion.

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1977



Avis de motion -Amendement au règl.No. 608 Banque de terrains.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 608 (Banque de terrains) aux fins d'alléger la faxe globale devant être imposée aux propriétaires riverains, en mettant le coût de certains travaux à la charge de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Ville.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de juillet 1977

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 20 juin 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 622 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, sur une partie de la rue à proximité de la rue Le Corbusier, et autorisant un emprunt au montant de \$ 17,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoire Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement autorisant le Conseil à procéder à l'exécution de travaux de pavage sur certaines rues de la Ville, d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Prévost et d'engazonnement de certains terrains de la Ville, et à emprunter une somme de \$ 90,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût et portant le No. 629, soit adopté, tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que, pour procéder à l'exécution de travaux de pavage sur dertaines rues de la Ville, d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Prévost et d'engazonnement de certains terrains de la Ville autorisés par le règlement No. 629, il est résolu subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$ 90,000.00;

La dite somme de \$ 90,000.00 sera remboursable par tranches appropriées chaque année au budget et ce, pour une du ée de cinq (5) ans, le premier versement devenant dû le ler mai 1978 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

256-77 Compte rendu du 20 juin/77 adoption.

257-77
Regl.No. 622
travaux aqueduc,
egout san.& pluvial, eclairage
capalisation
souter.
LegCorbusier
\$12,000.00

258-77
Res 1.travaux
divers
Emprunt de
\$90,000.00
au fonds de
roulement.
Adoption.

259-77
Résolution
relative au
règlement No.
629 re: emprunt
au fonds de
oulement
90,000.00
Adoption.

LUNDI, LE 4ième jour DE JUILLET 1977



260-77 Reg1. 548-C Agrandissement Usine de Traitement d'eau Adoption.

261-77 Contrat Regional Asphalte-Division Pagé Const. travaux pavage B1. DesForges \$ 67,715.00 Adoption.

262-77 Contrat Tro-Chaînes Inc. confection tr∰ottoirs et cerdures (1977) 283,108.35 doption.

140-MG

imerie

263-77 Convention Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc. cueillette des dédhets \$20,647.40 du | 12 mai/77 au 2 mars/78 Adoption.

Contrat avec Brasserie Molson re: tableau au Colisée Addption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 548-C, autorisant un emprunt au montant de \$ 239,751.40 pour couvrir les intérêts sur les avances consenties en regard des règlements Nos. 548, 548-A et 548-B, décrétant l'augmentation de la capacité de l'usine de traitement d'eau, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

\$ECONDE PAR : M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et REGIONAL ASPHALTE-DIVISION DE PAGE CONSTRUCTION INC., en vertu duquel ces derniers s'engagent à exécuter les travaux de pavage en béton bitumineux sur le Boulevard Des Forges, pour le prix de \$ 67,715.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit

¢ontrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou, en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières , un contrat d'entreprise entre la Ville et TRO-CHAINES INC., en vertu duquel, la firme s'engage à exécuter la confection de trottoirs et bordures pour l'année 1977, sur le territoire de la Ville, pour le prix de \$ 83,108.35.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou, en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé en vertu de laquelle SERVICE SANITAIRE REGIONAL DE TROIS-RIVIERES INC." s'engage à fournir a main-d'oeuvre et l'outillage requis pour la cueillette, le transport et la disposition des déchets, pour le prix de base mensuel de \$20,647.40, pour la période du 12 mai 1977 au 2 mars 1978 inclusivement, plus, un ajustement quant au nombre de portes et aux prix des carbuants.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans a dite convention et aux documents y annexes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et LA BRASSERIE MOLSON, concernant le tableau au Colisée. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit

LUNDI, LE 4ième jour de JUILLET 1977

HITIALES DU MAIRE 139 TALES DU GREFFI

dontrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

265-77 Contrat notarié - vente de plusieurs lots a

es Immeubles ndustriels al-Mauricie Incl Résplution 449-76 rescindée

Adoption.

266-77

Contrat notarie - Achat par

Ville du lot

G. Dufresne, N.P.

181+769 \$67000.00

deyant Me

Adaption.

267-77

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me François ST-ARNAUD, notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à "LES IMMEUBLES INDUSTRIELS VAL-MAURICIE INC." les lots Nos. 5-3, 6-8 et 7-14 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi que les lots nos. 14-19 et 15-19 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$ 11,648.40 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu et soumis au Conseil.

Que la résolution No. 449-76 soit rescindée à toutes fins que de droit. ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel M. ANTAL GABLER vend à la Ville de Trois-Rivières le lot No. 181-769 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$ 6,000.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit

contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

Contrat Achat par Ville des lots P.181-2 P.186 et P.189 \$150,000.00

devent Me Jean DeCharette, N.P. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat de vente préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN vend à la Ville de Trois-Rivières l'emplacement suivant:-

Un emplacement situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:-

Une PARTIE de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par partie du lot numéro 186, présentement vendue, vers le nord-est par partie des lots 181 (non subd.) et 181-768 (rue), vers le sud-est, par partie du lot 181-2 (non subd.) et les lots 181-2-16 (rue), 181-2-23 à 25, 181-2-38 (rue), 181-2-40 à 43, 181-2-37 (rue), vers le sud-ouest par les lots 184-153 à 184-158, 185-29 à 31, 185-20 à 185-142;

Mesurant mille cent soixante-quatorze pieds et sept dixièmes (1,174.7') de pied (soit 358.05 metres) dans sa ligne nord-ouest, mille solixante et quinze pieds et quatre-vingt-trois centièmes (1,075.83') de pied (soit 327.91 metres) dans sa ligne nord-est, mille trois cent soixante-neuf pieds et six dixièmes (1,369.6') de pieds (soit 417.45 metres) dans sa ligne sud-est;

Contenant en superficie un million trois cent vingt-cinq

mille cinq cent vingt-six pieds carrés (1,325,526') soit (123,145.4 mètres carrés) mesure anglaise.

2- Une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-SIX (P.186) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par partie du lot 189, présentement vendue, vers le nord-est, par la rivière St-Maurice, vers le sud-est par partie des lots 181 et 181-2 présentement vendue, vers le sud-ouest par partie des lots 186-2 (rue), 186-1-4 et 186;

Mesurant huit cent cinquante-deux pieds et soixante-dix-huit dentièmes (852.78') de pied (soit 259.93 mètres) de largeur, par une profondeur moyenne de deux mille cinquante-six pieds et cinquante et un centièmes (2,056.51') de pied (soit 626.82 mètres).

Contenant en superficie un million sept cent cinquante-trois mille sept cent cinquante pieds carrés (1,753,750) (soit 162,928.71 mètres carrés), mesure anglaise.

3- Une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT -NEUF (P.189) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par partie du lot 190, vers le nord-est par la rivière St-Maurice, vers le sud-est par partie du lot 186 présentement vendue, vers le sud-ouest par partie du lot 189;

Mesurant deux cent quatre-vingt-sept pieds et soixante et quinze centièmes (287.75') de pied (soit 87.71 mètres) de largeur, par une profondeur moyenne de mille sept cent soixante-six pieds et soixante-sept centièmes (1,766.67') de pied (soit 538.48 mètres);

Contenant en superficie cinq cent huit mille trois cent soixante pieds carrés (508,360) (soit 47,228.19 mètres carrés) mesure anglaise.

Le tout pour le prix de \$150,000.00 payable comptant, et sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 15 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot No. 26-113 situé sur le Boul. DesForges et appartenant à M. Yves LAFOND.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, A.G., en date du 11 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 31 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 31-2 appartenant à M. Robert DUVAL, et le lot No. 31-3 appartenant à M. Denis LAHAIE, tous deux situés sur le Chemin des Forges.

268-77
Subd. lot
P.26 Statienne
(26-113)
approbation

par le Con-

Addption.

seil.

269-77 Approbation an Sudb. t 31 (31-2 et 31-3) Paroisse St-Etienne Adoption.

inciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1977



270-77 Approbation subd. lot 176 (176-27 & 28) Adoption.

271-77 Approbation subd. Lots parties 178-130, 178-141, 178-159, 178-658 et 178 Adoption.

Secteur N.D. de la Paix.

272-77
Pran et livre
de renvoi
Maire autorise à signer
se bd.lots P.
128-130,
128-141,
178-159,
188-658 et 178.
Adoption.

273-77
Demande au Min.
Aff.Mun. approb.
plan subd. P.17830, 178-141 etc.
re: rue de moins
de 66 pds de
largeur.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 15 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos. 176-27 et 28, situés sur le Chemin des Forges, et appartenant à La CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA MAURICIE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M.Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 20 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 178-130, 178-141, 178-159, 178-658 et 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 178-130-1, 178-141-1, 178-141-2, 178-159-1, 178-658-2, 178-658-3 et 178-665 situés dans le secteur Notre-Dame de la Paix et appartenant à la Ville de Trois-Rivières. ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A-G., en date du 20 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 178-130, 178-141, 178-159, 178-658 et 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 178-130-1, 178-141-1, 178-141-2, 178-159-1, 178-658-2, 178-658-3 et 178-665 situés dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 4 juillet 1977, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A-G., en date du 20 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 178-130, 178-141, 178-159, 178-658 et 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant les numéros 178-141-1, 178-658-3 et 178-665 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE.

CONSIDERANT l'item 21 du compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4ième jour d'avril 1977, par lequel, le Conseil accepte l'offre de service de la firme d'architectes DENONCOURT ET VILLEMURE;

274-77 Nomination de Maurice L. Denoncourt, architecte re: CONSIDERANT qu'une entente pour concrétiser la dissolution de fait de cette firme a été signée par les deux intéressés Messieurs Denoncourt et Villemure, pour avoir effet et être en viqueur à compter du premier avril 1977, soit trois (3) jours avant l'acceptation mentionnée plus haut;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'éviter toute ambiguité;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil décide de nommer en conséquence, Monsieur Maurice L. Denoncourt, larchitecte ayant sollicité le contrat, pour voir à la continuation du projet et, éventuellement, à la préparation des plans et devis concernant le projet du Parc Lambert.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil accepte et approuve à toutes fins que de droit le bordereau numéro 2 d'un montant total de \$ 29,290.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le coordonnateur municipal dans le cadre du "Programme d'amélioration de quartier Hertel 1975" pour l'acquisition de 3 propriétés comprises dans le progeamme d'amélioration de quartier Hertel 1975.

Que lesdites transactions sont sujettes à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil accepte et approuve à toutes fins que de droit le bordereau numéro 2 d'un montant total de \$ 69,335.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le coordonnateur municipal, dans le cadre du "Programme d'amélioration de quartier Hertel 1976", pour l'acquisition de 5 propriétés comprises dans le programme d'amélioration de quartier Hertel 1976.

Que lesdites transactions sont sujettes à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M..le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Anatole Proulx			\$ 17,026.86
Babin Construction		3 2 2 2 2	21,377.70
Massicotte & Fils			10,579.12
Remise de dépôt d'appel	d'offres		50.00
Lécuyer & Fils Ltée	1.7	•	 711.85

275-77
Acceptation
bordereau No.2
programme d'amélioration de
quartier
Hertel 1975.
Acception.

Ř

Ltée,

Provinciales

276-77
Acceptation
bordereau No.2
programme d'améléoration de
quartier
Hertel 1976.
Adoption.

277-77 Listes des comptes à payer Adoption.

LUNDI, LE 41ème JOUR DE JUILLET 1977

	A
Saillant Inc. \$	483.53 DU GREFE
J.P. Doyon Ltée	32,138.25
Duchesneau & Fils	35.00
Flygt Canada Ltd	3,278.00
Pagé Ltée	7,017.18
Carmen Calderone	1,890.00
Uniformes Spécialités Enrg	41.93
Brunelle Inc	607.58
C.T.C.U.M.	9,092.88
Rodrigue Lemire	33.00 133.00
Jacques Trudel Racine, Larochelle & Ass.	1,980.00
Le Nouvelliste - appel d'offres	75.00
- avis publics	75.00
	315.00
· in the interest of the second of the secon	508.00
Service de Gestion Industrielle	107.80
	72.60
Xeros Canada Ltd	252.90
	374.72
Marguerite Plamondon	50.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Nettoyeurs Modernes	266.32
n u	268.00
	214.40
	214.40
Martel Express Roland Pelletier	132.00 20.00
Yvan Proulx	865.00
Paul Pagé	150.00
Jacques St-Ours	150.00
Nicole Desmarais	150.00
Mme Lucien Dauphinais	150.00
Denise Richard	150.00
Mme Fabiola Vallières	150.00
Paul Laviolette	65.00
Roland Masse	100.00
Mme Fabiola Vallières	50.00 150.00
Raymond Corriveau	105.00
Mme Louisette Magny	100.00
Roland Masse	50.00
Mme Lucien Morissette	165.00
Alphonse Blanchette	130.00
Michel Paquette	130.00
Centre Landry Association Educative et Récréative	600.00
pour les Aveugles	275.00
Aigles Junior Trois-Rivières	1,800.00
Loisirs Ste-Thérèse	440.00
Loisirs Ste-Marguerite	376.00
Loisirs St-Sacrement	700.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	386.00
Loisirs Les Rivières	284.00
Centre Landry	624.00
Loisirs Ste-Cécile Loisirs St-Philippe	500.00 252.00
Loisirs St-Philippe Loisirs Normanville	278.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	786.00
Desrochers & Fils Inc	375.31
Roger Baril	145.64
Léo Bellerose	43.02
Armand Allard	34.38
Roger Baril	63.65
Léo Bellerose	20.00

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1977

André Laneuville	\$ 355.19
René Monfette	221.00
Guy Aubin	58.45
Lorraine Dusseault	17.20
Jean-Louis Goneau	81.40
Réal Ayotte	122.00
Robert Bellemare	51.12
Réjean Boucher	55.00
11 11	21.30
Place Le Centurion	101.10
Robert Bellemare	54.03
Anatole Houle	125.40
Armand Allard	61.04
René Monfette	606.06
Albert Morissette	67.34
# #	195.70
Jean Lamy	57.05

ADOPTE

278-77
Entente sous
seing privé
avec Hydro-Québec re: luminaire "Sentinelle" Marina
Ple St-Quentin.
Adoption.

209-77
Engagement de
N.J.Jacques
Lacroix, à titre d'évaluateur municipal - salaire \$20,000.00

280-77
Ententes entre
Ville et Le Centre Landry Inc.et
L'Ass. Sportive
Ste-Cécile Inc.
re: opérationnalisation des pataugeuses dans
ses parcs
\$1,000.00
Adoption.

281-77
Approbation
plan subd.
lot 21 (Ptie)
21-2 (M.Cloutier)
21-3 (P.Massicotte)
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec L'HYDRO-QUEBEC, concernant le luminaire "sentinelle" à la Marina de l'Ile St-Quentin.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à l'engagement de M.Jean-Jacques LACROIX, comme évaluateur municipal, au salaire de \$30,000.00, à compter du ler janvier 1978.

M. Lacroix devra élire et tenir domicile à Trois-Rivières, et mettre sa voiture à la disposition de la Ville, au taux établi avec ses fonctionnaires. Il aura droit à une période de quinze (15) jours ouvrables de vacances.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, deux ententes entre la Ville de Trois-Rivières et, d'une part, LE CENTRE LANDRY INC., et, d'autre part, L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC., pour l'opérationnalisation des pataugeuses dans ses parcs, et prévoyant un montant de \$ 1,000.00 pour un moniteur dans chacun de ces parcs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, A-G., en date du 13 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 21 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot No. 21-2, appartenant à M. Marcel Cloutier, ainsi que le lot No. 21-3, appartenant à Pierre Massicotte, lesdits lots étant situés tous deux sur le Boulevard Saint-Jean.

144

TIES DO GRE

WITHLES DU MAIR

LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1977



282-77
Convention
exploitation
logements à
loyer modique
St-Laurent
Soc.Hab.du Qué.
Ville T.Riv.
et Office
Mun.d'Habitation T.R.
Adoption.

283-77
Convention
collective
de travail
Fonctionnaires de l'Hôtel
de Ville
1977-1978
Maire autorisé
aésigner
Adoption.

284-77
Approbation
plan subd.
188-652
(\$78-652-1 à 3)
/*on Périgny
Agoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire, ou,en son absence, Monsieur le Maire suppléant, et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention d'exploitation des logements à loyer modique St-Laurent, entre la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, la VILLE DE TROIS-RIVIERES et L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire, ou, en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la convention collective entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES FONCTIONNAIRES DE L'HOTEL DE VILLE DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES, pour la période comprise entre le ler janvier 1977 et le 31 décembre 1978.

Ladite convention étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A-G., en date du 30 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 178-652 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 178-652-1 à 178-652-3 inclusivement, appartenant à M. Yvon PERIGNY, et situé sur le Boulevard Chanoine Moreau.

ADOPTE.

A SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFER

Telles Beaudoin

JL/cl

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 25ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

[1	'	
Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juillet 1977 soit adopté.

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée
 à l'ouest du boul. des Forges, re:piste cycliste,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- g) Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- h) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- j) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston VAllières, à la séance du 28 février 1977;

Procèsverbal 4-7-77 Adoption

Imprimerie Formules I égales Provinciales L'éé. Mtl. NO: 140-MG

147

DU GREEF

HITIALES DU MAIRE

- Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services k) municipaux sur tout ou partie des lots 191, 192, 193 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- 1) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage sur tout m) ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle n) de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- Règlement amendant le No. 191 Modification de la 0) superficie des lots P. 190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;
- Règlement amendant le 191 pour changer le zonage p) des rues Ste-Marguerite, Marg. d'Youville, Pl. Beaudry et P. Daniel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 20 juin 1977;
- Règlement amendant le no. 13, rues et places publiques, q) avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 4 juillet 1977;
- Règlement amendant le No. 608 Banque de Terrains, r) avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 4 juillet 1977;

.......

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 4-Z-123, ayant trait aux normes décrétées pour l'émission des permis de construction.

Lu en conseil, ce 25ième jour de juillet 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement abrogeant le règlement No. 626 et prévoyant un emprunt au montant de \$45,000.00 pour financer le programme de restauration Hertel 1975.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de juillet 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement abrogeant le règlement No. 627 et prévoyant un emprunt au montant de \$45,000.00 pour financer le programme de restauration Hertel 1976.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de juillet 1977.

SIGNE: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Amendement au règl. 4-Z-123 permis de construction Avis de motion

Abrogation du règl. 626 Avis de motion

Abrogation du règl. 627 Avis de Motion

Compte rendu 4 juillet 1977 Adoption

148

ALES DU GRE

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 4 juillet 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

286-77
Procès-verbal
du Greffier
relativement
consultation
règl. 622

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 622, (1977), tenue à l'Hôtel de Ville, les 19 et 20 juillet 1977, soit adopté.

ADOPTE

287-77
Règlement
No. 621-A
pour augmenter
le montant

de l'emprunt

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 621-A amendant le règlement No. 621 et augmentant l'emprunt prévu par ledit règlement, de \$138,000.00 à \$360,000.00, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

288-77 Règlement 628 re: déneigement Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 628 concernant le déneigement et plus spécifiquement pour prévoir les cas où la neige pourra être déposée sur les trottoirs et les terrains privés et les précautions à prendre, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 191-56 amendant le règlement No. 191 pour modifier les marges de dégagement latérales dans tous les secteurs unifamiliaux de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil Municipal de Trois-Rivières délègue comme parrain du projet No. 3218 RH9, Monsieur Armand Allard et comme parrain des projets Nos. 3219 RH7 et 3223 RH9, Monsieur Alvin Doucet, et accepte que tout déficit en regard des montants affectés à ces deux projets, s'il y en a, soit absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le 6 juin 1977, le règlement No. 623 prévoyant un emprunt au montant de \$81,000.00 au fonds de roulement de la Ville, en vue de défrayer le coût d'acquisition de la "Marina" de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce règlement ne requiert que l'approbation de la Commission Municipale du Québec;

289-77 Règl. 191-56 re:marges latérales Adoption

290-77
Nomination
de parrain
pour les
projets
3219 RH7,
3223 RH9
et 3218 RH9
Adoption

291-77
Modification
au règl. 623
re: Acquisition
de la Marina
Adoption

iles Ltée, Mtl, NO: 14

rie Formules Légales Provincial

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser les objets que la Ville prévoit acquérir par ce règlement;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que l'article 1 du règlement No. 623 soit modifié pour se lire ainsi:-

ART. 1.- Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat de la "MARINA" (bâtisse, biens mobiliers, quais et estacades) ci-après désignée:-

"Tous droits, titres et intérêts dans une bâtisse située sur l'Ile St-Quentin à Trois-Rivières, soit sur le lot numéro 2263-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, tous les meubles meublants, effets mobiliers, équipement et outillage et généralement tout ce qui sert à l'exploitation de ladite Marina".

Le tout pour la somme de \$73,500.00, à exécuter des travaux de réparation à la piscine intérieure, pour un montant de \$5,000.00 et à effectuer divers achats (peinture, matériaux de rénovation, etc...) au montant de \$2,500.00 pour ladite bâtisse; ladite marina servira de complexe sportif à la disposition de la population, la Ville ayant convenu avec le locataire emphytéotique de mettre fin audit bail emphytéotique, la Ville reprenant ainsi l'entière propriété du terrain.

ADOPTE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Notre-Dame-de-la-Paix" ratifié par l'arrêté en Conseil, numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le ler juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au ler juillet 1977, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$63,003.96 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$63,003.96 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement No. 408 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QU'une émission d'obligations datée du ler juillet 1977 pour un montant en capital de \$63,003.96 soit émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en Conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an;

Le ler juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1978 et la dernière en 1992;

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré;

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

292-77
Emission
d'obligations
en faveur
de la Soc.
d'Hab. du
Québec
Adoption

rimerie Formules Léaales Provinciales L'tée, Mtl. NO

ADOPTE

LUNDI, LE 25ième JOUR DE JUILLET 1977

WITHLES DU MAN

ALES DU GR

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à ORMETEX INC., les lots 22-53 et 23-259 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières pour le prix de \$13,705.20.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une servitude sous seing privé entre Mademoiselle Marlyn Jones et la Ville de Trois-Rivières, relativement au lot no. 179-39 pour permettre une servitude en bordure de rue, la canalisation et le terrassement du terrain.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une servitude sous seing privé entre Monsieur Ronald Jones et la Ville de Trois-Rivières, relativement au lot no. 179-38 pour permettre une canalisation du ruisseau sur ledit lot avec un tuyau d'un diamètre de 24 pouces, à faire le remplissage du terrain au niveau du sol, tel qu'il existe et au niveau de la rue et consentir une servitude en bordure de rue.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une servitude sous seing privé entre Monsieur Claude Grimard et la Ville de Trois-Rivières, relativement au lot no. 172-367, pour permettre le passage souterrain de fils électrique nécessaires à l'éclairage dans ce secteur.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

293-77
Contrat
de vente
avec
ORMETEX
INC.
Lots nos.
22-53
et 23-259
Adoption

294-77
Servitude
relativement
lot no. 179-39
avec Mlle
Marlyn Jones
Adoption

295-77
Servitude
relativement
au lot no.
179-38
avec M.
Ronald Jones
Adoption

296-77
Servitude
relativement
lot no. 172-367
avec M. Claude
Grimard
Adoption

297-77
Bail avec
M. Jacques
BELAND
Adoption



Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières loue à M. Jacques BELAND le terrain ci-après désigné:

TALES DU GRE

DESCRIPTION DES LIEUX:-

"Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord-est par partie des lots 1001 et 1002 vers le nord-ouest, sud-est et sud-ouest, par partie du même lot.

Mesurant quarante-six (46.0) dans sa ligne nord-ouest, quarantesept pieds et onze centièmes (47.11) dans sa ligne nord-est, quarante-six pieds et quatre dixièmes (46.4) dans sa ligne sud-est, quarante pieds et soixante-quinze centièmes (40.75) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie, deux mille vingt et un pieds carrés, mesure anglaise (2,021 p.c.)"

Ledit bail étant pour une durée d'une année à compter du ler mai 1977 pour le prix annuel de \$1.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Oue la Ville de Trois-Rivières achète de CENTRALCO INC., les lots nos. 228-3-2 et 229-6-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 626,085 pieds carrés, au prix de \$21,912.98 payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.-G., en date du 5 mai 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant le lot no. 175-76 situé sur la rue Arthur Béliveau et appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 12 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 226, 227 et 228 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 226-12, 226-13, 226-14, 227-12, 227-13, 227-14 et 228-4 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières

ADOPTE

Achat de CENTRALCO Lots nos. 228-3-2 et 229-6-2 Adoption

299-77 Approb. Plan de Subd. Lot no. 175-76 Adoption

300-77

de Subd. Lots nos.

Adoption

Approb. Plan

226,227 et 228

301-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 181-2 et 186 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 10 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 181-2 et 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 181-2-46 à 181-2-94 et 186-4 situés au nord-ouest du secteur St-Jean Baptiste de la Salle et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

302-77
signature
plan et livre
de renvoi
Lots nos.
226, 227
et 228

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 12 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 226, 227 et 228, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 226-12, 226-13, 226-14, 227-12, 227-13, 227-14 et 228-4 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

303-77
Signature
Plan et livre
de renvoi
Lots nos.
181-2 et 186
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 10 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 181-2 et 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 181-2-46 à 181-2-94 et 186-4 situés au nord-ouest du secteur St-Jean Baptiste de la Salle et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières en vertu d'une résolution adoptée le 25 juillet 1977, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 10 mars 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 181-2 et 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les numéros 181-2-38, 181-2-47 et 181-2-46 ont une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues ci-haut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant total de \$1,279,015.99 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1977

304-77
Approbation
d'une rue
de moins
de 66
pieds
Adoption

305-77 Comptes payés au cours du mois de juin Adoption soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

306-77
Félicitations
à M. Simard
nommé président
des Chefs de
Police
Adoption

307-77
Engagement
de M. Jacques
Clavet
comme
vérificateur
interne
Adoption

308-77
Entente
avec la
Firme de
Transport
Paul Lefebvre
Adoption

309-77 Comptes à payer liste hebdo. Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations à M. Guy-Paul Simard, Directeur du service de Police et Incendie de la Ville, pour son élection au poste de Président de l'Association des Chefs de Police.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que M. Jacques Clavet de Trois-Rivières soit et est engagé par la Ville, comme vérificateur interne, à compter du 29 août 1977, au salaire annuel de \$20,370.00 pour l'année 1977 et de \$22,000.00 pour l'année 1978.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, et M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la Firme de Transport Paul Lefebvre pour le service de transport dans le cadre du programme estival de terrain de jeux, et ce, du ler juillet au 19 août 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:-

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Mécanique Véga Inc.	\$	49,501.33
Tro-Chaînes Inc.		48,761.59
Télécon Trois-Rivières		49,671.00
$H \rightarrow H \rightarrow$		45,000.00
Rocacier Ltée		27,200.53
Saillant Inc.		2,025.68
Canron Ltd.		293.67
Béton Vibré Ltée		1,740.20
Les Tuyaux Vibrés Inc.		1,912.62
Mich-O-Tomobiles Ltée		1,578.52
Consultants Pluritech		2,036.56
Laurentide Ready Mix Equipement		1,980.00
Consultants Pluritech		65.00
Yvon Fournier Ltée		3,325.00
Maurice L. Denoncourt		1,975.88
Pneus Supra		1,357.50
Vézina, Fortier & Ass.		354.51
H H H H H		4,233.06
11 11 11 11 11	. •	1,159.97
		7,185.04

LUNDI, LE 25ième JOUR DE JUILLET 1977

C.T.C.R.O.	7,948.56
Comm. Scolaire Trois-Rivières	815.01
11 11 11 11 11 11 11	651.35
	1,299.59
Nettoyeurs Modernes Enrg.	641.52
	619.75
Laboratoire de Construction Inc.	497.20
Panier Fleuri	22.00
Martel Express	233.10
Le Nouvelliste	160.50
Hebdo de Trois-Rivières	200.00
Le Nouvelliste	372.00
Service Sanitaire Régional	180.40
Roger Caron	200.00
Jean-Louis Cadorette	280.00
Roland Dubé	11.80
Jacques Trudel	243.35
Jules Héon	15.00
Jacques Genest	200.00
Robert Paquin	150.00
Jean Bertrand	159.37
Robert Buist	122.94
Roland Lemire	12.00
U.Q.T.R.	400.86 450.00
H. Blanchette Ltée	800.00
Rosaire Lapointe	420.00
Marché St-Louis	128.93
Marché Victoria	141.00
Palais du Dragon	171.81
Service Complexe Sportif U.Q.T.R.	150.00
Restaurant Chez Louise	114.15
Télé-Communication Trois-Rivières	201.94
B. Tousignant & Fils	100.00
Bournival & Harnois	100.00
Caron, Gauthier, Beauchamp	114.00
Roger Drainville	42.00
René Fugère	86.00
Jean Gravel	28.00
Jean-Claude Grenier	30.00
Guy Guindon J.B. Lanouette	14.00 57.00
Gérard Lanteigne	84.00
Dave MacKay	57.00
Mélançon, Boyer & Ass.	28.00
Claude Milette Inc.	45.00
Jean-Paul Montreuil	56.00
Henri-Paul Tanguay	28.00
R. Ravary & Ass.	14.00
Nadeau, Gosselin Inc.	157.00
Lajoie, Deshaies Inc.	156.00
Assurance Verrier, Mercure Inc.	43.00
Léonard Lampron Inc.	56.00
Loisirs Les Rivières Inc. Loisirs St-Jean de Brébeuf	425.00 300.00
Loisirs St-Sacrement	500.00
Loisirs Ste-Marguerite	375.00
Loisirs Ste-Thérèse	350.00
Loisirs St-Philippe	175.00
Centre Landry	175.00
 , , , , , , ,	1,500.00
Jacques Corneillier	448.00
Comité de Zone du Soccer Mineur	316.50
Loisirs Ste-Cécile	300.00
Centre Landry	300.00
Loisirs Ste-Marguerite Aigles de Trois-Rivières	366.66 3,200.00
	1,600.00
	8,350.00
René Monfette	498.60
11 11 11 11	479.18
Robert Corbeil	101.47



<u></u>		'
[
155		
A.	, te	/

LUN	DI, LE	25ieme	JOUR	DE JU	ILLET	1977
						
Roger Loisel					•	215.40
Jean-Pierre P	aquin					94.40
Yvon Poirier	uquzn					52.00
Chs. Edouard	Proven	cher				28.40
Yvon Ratelle						152.20
n n ' n	•			٠.	•	20.00
Raoul Bellava	nce					48.40
		•				15.00
André Daviau						121.40
Rosaire Franc			•			51.00
Maurice Galar	neau					132.00
	. "					20.00 46.00
Réjean Bouche: Jean-Paul Dor					•	59.58
Chs. Edouard		cher				36.20
Pierre Trotti		••••				23.66
Roger Baril			•			53.00
Jean-G. Bécot	te			•		14.60
Léo Bellerose					· .	195.60
Raymond Bérub	é					39.40
Gaston Désaul	niers	٠				119.40
Lionel Duval						163.60
						21.00
Réal Fleury Gilles Grenie	-					29.20 70.00
Normand Fourn				* *		163.00
Fernand Gendr						175.20
Gw Larivière						168.20
Roger Lefebvr	e					41.60
Denis Lelièvr				•		12.00
Jean-Maurice		otte	•		. •	159.60
Michel Mattea Marcel Métivi				•		5.40 33.60
Roger Paillé	CI					70.80
Rosaire Pouli	ot					131.20
Jacques St-La						45.80
André Vervill						106.20 84.00
JPaul Poiss Pierre Audet	on					10.00
Roland Bacon						116.20
Gaston Boudre	ault		٠.			154.00
Jean Denoncou	rt					128.40
Réal Ayotte	,					120.80
Germain Dézie						59.00
J.Paul Duguay						25.60 26.20
Romain Frigon Alvin Doucet	•		•			153.00
11 11 11 11				•		151.83
André Laneuvi	lle					170.00
FRAIS DE RELO	GEMENT	- SECT	EUR HE	ERTEL		
Marcel Collin	s			•	•	100.00
Lionel Blais		• 1				65.00
Madame J. Laj	oie Ba	bineau				77.00
Emmanuel Veil			:			115.00
Gaston Gélina				1.5		80.00 65.00
Paul Laviolet Roland Masse	те			• . •		50.00
Marcel Collin	s		:			160.00
Paul Laviolet		•				100.00
Anéré Mongrai	n					135.00
Michel Paquet	te					63.00
E. Moquin						150.00 100.00
Eva Babin Francine Giro	nix					115.00
Lionel Blais	un					65.00
Bertha Roche		•		•	•	110.00
Mme Fabiola V		es			•	150.00
Jocelyne Cout					•	80.00
Marcel Collin	ເຮ					75.00 75.00
Madame L. Mag	ny					100.00
Claude Ouelle	-		•		•	43.00

Alphonse Blanchette

121.00

morimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG

(H	TIALES DU A	AIRE
	156	
M	ALES DU GR	EFFER

Michel Paquette	65.00
H H H H	130.00
Rosaire Sauvageau	280.00
Lucien Morrissette	405.00
Raymond Corriveau	190.00
Madame P.E. St-Arneault	51.00
Madame J. Yves Vallerand	105.00
Jocelyne Couture	150.00
	80.00
Edouard Michaud	7.00
Hydro-Québec	5.86
Roland Pelletier	40.00
Jacqueline Pellerin .	21.60
Edouard Michaud	25.00

ADOPTE

Règlement
interdisant
le stationnement
des camions
et autobus
Avis de
Motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement interdisant le stationnement des camions et des autobus dans les rues de la Ville.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de juillet 1977.

SIGNE: Fernand Goneau.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

Hille Leandon

merie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 1

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le ler jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT Gaston **VALLIERES** Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 juillet 1977 soit adopté.

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 29 mars 1976;
- b) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, re:piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- f) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 31 janvier 1977;
- j) Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston VAllières, à la séance du 28 février 1977;

Procèsverbal 25-07-77 Adoption

Provinciales

- Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux sur tout ou partie des lots 191, 192, 193 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- m) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- n) Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- o) Règlement amendant le No. 191 Modification de la superficie des lots P. 190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;
- p) Règlement amendant le 191 pour changer le zonage des rues Ste-Marguerite, Marg. d'Youville, Pl. Beaudry et P. Daniel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 20 juin 1977;
- q) Règlement amendant le no. 13, rues et places publiques, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 4 juillet 1977;
- r) Règlement amendant le règl. No. 4 Permis de construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- s) Abrogation du règlement No. 626 (Hertel 1975), avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 25 juillet 1977;
- t) Abrogation du règlement No. 627 (Hertel 1976) Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 25 juillet 1977;
- u) Règlement interdisant le stationnement des autobus et camions dans les rues de la Ville, avis donné par M. le Conseiller FErnand Goneau, à la séance du 25 juillet 1977;

Amendement au règl. 191 Avis de Motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 aux fins d'agrandir la zone commerciale CB-13 secteur 3 en bordure du Boulevard des Forges et plus particulièrement en vue d'inclure le lot 98 dans cette zone.

Lu en Conseil, ce ler jour du mois d'août 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 aux fins de permettre l'établissement d'une garderie d'enfants dans la zone RC située boulevard St-Louis.

Lu en Conseil, ce ler jour du mois d'août 1977.

SIGNE: Léopold Alarie

Amendement
au règl. 191
re: établissement d'une
garderie
d'enfants

Avis de

Motion

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO:



310-77 compte rendu 25-07-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 25 juillet 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

311-77 Règle. 608-A Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 608-A amendant le règlement No. 608 aux fins d'alléger la taxe globale devant être imposée aux propriétaires riverains en mettant le coût de certains travaux à la charge de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

312-77 Contrat avec REGIONAL **ASPHALTE** pavage neuf pour 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et REGIONAL ASPHALTE - DIVISION DE PAGE CONSTRUCTION INC., en vertu duquel, ces derniers s'engagent à faire le pavage neuf pour l'année 1977, pour le prix de \$120,483.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et MASSICOTTE & FILS LTEE, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à faire des travaux d'aqueduc et de drainage dans le Secteur Jardins Laviolette, Phase III, le tout pour le prix de \$144,869.55

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

. ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DOLLARD, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à faire des travaux d'aqueduc et de drainage sur le Boulevard Industriel, pour la somme de \$48,288.38

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées

Adoption

313-77 Contrat avec MASSICOTTE & FILS LTEE travaux d'aqueduc Jardins Laviolette Phase III

Adoption

314-77 Contrat avec Cie de Construction Dollard travaux d'aqueduc et de drainage Bou. Industriel Adoption

160

audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

· ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Claudia BLAIS, Notaire, en vertu duquel, MM. GEORGES ROBERT, CHARLES CARLIER et la faillite de RAPID CONSTRUCTION LTEE, vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:-

DESIGNATION: -

"Un emplacement vacant, étant connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (P. 181) et du lot numéro SEPT CENT SOIXANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-768) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, mesurant mille deux cent vingt-trois pieds et dix-sept centièmes (1,223.17', soit 372.82 m.) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt pieds (80.0' soit 24.38 m.) dans sa ligne sud; et borné comme suit:- vers le nord-ouest, par partie du lot 186, vers le nord-est, par partie des lots 181 et 181-11 (rue) vers le sud, par le lot 181-11 (rue), vers le sud-est, par le lot 181-10 (rue), vers le sud-ouest, par partie du lot 181-2, d'une superficie totale de 1,020,714 pieds carrés; le tout pour le prix de \$265,000.00 payable comptant, ledit montant étant prévu au règlement No. 608.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des 32 comptes pour la semaine se terminant le 30 juillet 1977 et totalisant un montant de \$61,560.18 et dont la liste est annexée à la présente résolution, ainsi qu'un chèque de \$176.60 payable à M. Robert Bellemare.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de vente en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à HABITEL DE LA MAURICIE INC. les lots désignés dans la désignation annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; le tout pour la somme de \$257,620.20; ledit projet étant préparé par Me Gérard Dufresne Notaire.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Jamy

Hilles Beaudom

315-77

Robert, M. Charles

Carlier

de Rapid Construction

Adoption

Ltée.

Acte de vente par M. Georges

et la faillite

316-77
Comptes à payer semaine se terminant le 30 juillet 1977
Adoption

317-77 Acte de vente par la Ville à HABITEL DE LA MAURICIE INC.

Adoption

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 15ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Gilles BEAUDOIN Son Honneur le Maire Fernand Messieurs les Conseillers GONEAU THIBEAULT Léo Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT Gaston VALLIERES JULIEN Lionel LAFERTE Jean-Guy

Procès-verbal 01-08-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du ler août 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52 agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- g) Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- h) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 31 janvier 1977;

WITHLES DU MAIR

- Amendement au règlement No. 191-37-D, pourcentage j) d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- Règlement d'emprunt prévoyant la pose des services municipaux sur tout ou partie des lots 191, 192 et 193 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de 1) la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage sur tout m) ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- Règlement amendant le No. 191 Modification de la 0) superficie des lots P. 190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;
- Règlement amendant le No. 13, rues et places publiques, p) avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 4 juillet 1977;
- Règlement amendant le règlement No. 4, permis de q) construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

318-77 Compte rendu 01-08-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le ler août 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

319-77 Procès-verbal consultation règ1. 548-C Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 548-C tenue à l'Hôtel de Ville, les 4 et 5 août 1977, soit adopté.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les procès-verbaux du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements nos. 608-A, 621-A et 191-56 tenue à l'Hôtel de Ville, les 11 et 12 août 1977, soit acceptés.

ADOPTE

320-77 Procès-verbaux consultation Règlements 608-A, 621-A 191-56 Adoption

322-77 Règlement No. 627-A Adoption

321-77 Règlement

No. 626-A Adoption

Règlement No. 186-Z-39 Adoption

323-77

324-77 Règlement No. 191-27-D Adoption

325-77 Règlement 191-1-A Adoption

326-77 Approbation budget Office Municipal Adoption

LUNDI, LE 15ième JOUR D'AOUT 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 626-A abrogeant le règlement No. 626 et décrétant un emprunt au montant de \$45,000.00 pour financer le programme de restauration "SECTEUR HERTEL 1975" soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

HITIALES DU MAIR

163

TALES DU GREFF

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 627-A abrogeant le règlement No. 627 et décrétant un emprunt au montant de \$45,000.00 pour financer le programme de restauration "SECTEUR HERTEL 1976" soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 186-Z-39 amendant le règlement No. 186 pour prohiber le stationnement des camions et des autobus, en tout temps dans les rues de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-27-D amendant le règlement No. 191 en vue de permettre la construction de bâtiments de deux étages et demi pour six logements dans les zones RB-3 et RC-2 situées dans le quadrilatère formé par les rues Ste-Marguerite, Marguerite d'Youville, Père Daniel et Place Beaudry, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 191-1-A amendant le règlement No. 191 dans le but de permettre l'opération d'une garderie d'enfants dans la zone RC (boulevard St-Louis) soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au budget de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, pour les Résidences St-Laurent, pour la période du ler juillet 1977 au 31 décembre 1977, lequel budget étant annexé à la présente résolution.

ADOPTE

327-77
Acceptation
bordereau
No. 3
Secteur
Hertel 1975
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve à toutes fins que de droit, le bordereau numéro 3 d'un montant de \$33,500.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le Coordonnateur municipal, dans le cadre du "PROGRAMME D'AMELIORATION DE QUARTIER, HERTEL 1975" pour l'acquisition de 2 propriétés comprises dans le programme d'amélioration de quartier, Hertel 1975.

Que lesdites transactions sont sujettes à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve à toutes fins que de droit, le bordereau no. 3 d'un montant total de \$29,000.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le Coordonnateur municipal, dans le cadre du "PROGRAMME D'AMELIORATION DE QUARTIER, HERTEI, 1976" pour l'acquisition de 2 propriétés comprises dans le programme d'amélioration de quartier, Hertel 1976.

Que lesdites transactions sont sujettes à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un addenda au bail intervenu entre la Ville de Trois-Rivières et HIPPODROME TROIS-RIVIERES LTEE, le 9 mai 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit addenda qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de contrat de vente préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à LA SOCIETE D'IMPREGNATION DES BOIS DE LA MAURICIE INC., les lots nos. 226-14, 227-14, 228-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$42,031.29 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution.

328-77
Acceptation
bordereau
No. 3
Secteur
Hertel
1976
Adoption

329-77
Addenda au
bail
entre la Ville
et HIPPODROME
Adoption

330-77
Vente à la Soc. d'imprégnation de bois de la Mauricie Adoption

ADOPTE

ALES DU GRE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A.G. en date du 28 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 207-22 situé sur la rue Tebbutt et appartenant à M. André Aubry.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland MILETTE, A.G., en date du 7 juillet 1977, montrant la subdivision du lot 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 22-55 situé sur la rue Godin et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Roland MILETTE, A.G., en date du 7 juillet 1977, montrant la subdivision du lot no. 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 22-55 situé sur la rue Godin et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules ROCHETTE, A.G., en date du 22 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 178-134 et redivision d'une partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 178-134-1, 178-666 à 669 inclusivement, situés sur les rues Des Cyprès, Antoine Polette et de Labadie et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jules ROCHETTE, A.G., en date du 22 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 178-134 et redivision d'une partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 178-134-1, 178-666 à 669 inclusivement, situés sur les rues Des Cyprès, Antoine Polette et de Labadie et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

332-77
Approb.
Plan de
Subd.
lot no. 22-55
Adoption

333-77
Signature
plan et
livre de renvoi
lot no.
22-55
Adoption

334-77
Approb.
Plan de Subd.
Lots nos.
178-134-1
178-666 à 669
Adoption

335-77
Signature
plan et livre
de renvoi
subdivision
précédente
Adoption

LUNDI, LE 15ième JOUR D'AOUT 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 25 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 181-2-95 à 181-2-108 situés dans le territoire de la banque de terrains de la Ville et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

WITALES DU MAIL

166

ALES DU GRE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 25 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 181-2-95 à 181-2-108 situés dans le territoire de la banque de terrains et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente, le paiement des 116 comptes pour la semaine se terminant le 13 août 1977 et totalisant un montant de \$92,425.89 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de présenter au Gouvernement Fédéral les programmes annexés à la présente pour en faire partie intégrante, et ce, dans le cadre du Programme Canada au Travail, automne 1977.

Que chacun des promoteurs soit et est nommé responsable de son programme respectif.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout pour le secteur "Jean-Guy Dargis" tel que décrit par le règlement No. 630 accepte les plans préparés par le Service des Travaux publics en regard de ce règlement et autorise le Gérant-Adjoint aux Travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par la présente, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

337-77
Signature
plan et livre
de renvoi
Lots 181-2-95
à 108
Adoption

336-77

108

de Subd. lots nos. 181-2-95 à

Adoption

Approb. Plan

338-77 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

339-77
Présentation
au Gou. Fédéral
du Programme
Canada au
Travail
Adoption

340-77
Présentation
des plans
relatifs
au règlement
630
Adoption

TALES DU GRE

341-77 Viabilisation du Parc Industriel No. 2 \$1,260,000.00 Adoption. CONSIDERANT que la totalité du Parc Industriel No. 1 est vendue et occupée en majeure partie par l'industrie para-industrielle;

CONSIDERANT qu'il n'est présentement pas possible d'établir des entreprises para-industrielles dans nos parcs industriels locaux;

CONSIDERANT que le Comité Directeur de l'Entente Auxiliaire Canada-Québec vient d'assurer la Ville de Trois-Rivières d'une subvention de \$1,260,000.00 pour le prolongement de la viabilisation du Parc Industriel No. 2;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à effectuer des travaux de prolongement de la viabilisation du Parc Industriel No. 2, pour le montant de la subvention de \$1,260,000.00

ADOPTE

Itelle Beaudoin

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

imerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 29ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
••	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIERES
	Lionel	JULIEN
	Jean-Guy	TAPERTE .

Procès-verbal 15-08-77 Adoption

Légales

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 août 1977, soit adopté, en ajoutant à la résolution No. 339-77 le paragraphe suivant:-

"Que la Ville accepte de combler toutes dépenses excédentaires aux critères desdite programmes."

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- e) Amendement au règlement No. 191-52 agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- f) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- g) Amendement au règlement No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- i) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

- j) Amendement au règlement No. 191-37-D pourcentage d'occupation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 28 février 1977;
- Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 4 avril 1977;
- Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- m) Règlement zonant à des fins industrielles, le triangle de terrain adjacent à la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 avril 1977;
- n) Règlement amendant le No. 191 Modification de la superficie des lots P. 190, 191, 192 et 193, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 6 juin 1977;
- o) Règlement amendant le No. 13, rues et places publiques, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 4 juillet 1977;
- p) Règlement amendant le règlement No. 4 permis de construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement 191-51 afin de permettre la construction de bungalow dans la zone RB-1 secteur 15 (Rue Le Corbusier).

Lu en Conseil, ce 29ième jour d'août 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

342-77

Compte rendu

15-08-77 Adoption

Amendement

au règl.

191-51

Avis de Motion

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 15 août 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

343-77 Règlement 630

630 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 630 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, sur le boul. Jacques Cartier, à partir du boul. des Forges, jusqu'à la rue formée par les lots 193-183, 192-98 et P. 191-61, et sur la rue formée par les lots 193-153, 192-90, 191-45 ainsi que la rue formée par les lots 193-169, 192-83, 191-49 et 191-61 ainsi que par la rue formée des lots 193-183, 192-98 et P. 191-61, tous du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et autorisant un emprunt au montant de \$403,000.00 soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

1

nerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 14

LUNDI, LE 29ième JOUR D'AOUT 1977



344-77 Approb. Plan de Subd., Lots nos. 179-39 et 179-40 Adoption

345-77 Approb. Plan de subd. Lot no. 213-92 Adoption

346-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 170-128-1-1 et 170-128-1-2 Adoption

347-77 Offre d'achat de M. André St-Louis Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.-G., en date du ler août 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 179-39 et 179-40 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 179-39-1 et 179-40-1 situés sur la rue Le Corbusier et appartenant à Mlle Marlyn Jones.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.-G., en date du 17 août 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 213 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 213-92 situé sur le boul. des Forges et appartenant à M. Roger Germain.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A.-G., en date du 12 août 1977, montrant la subdivision du lot 170-128-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 170-128-1-1 et 170-128-1-2 situés sur le Boulevard Rigaud et appartenant à M. Gérard Fréchette.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que l'offre de M. André St-Louis, relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme suit:-

DESIGNATION: -

Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 22 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières.

Mesurant successivement cinquante-six pieds (56.0) le long d'un arc de cercle de cinq cent quatre-vingt-cinq pieds (585.0) de rayon et quarante-neuf pieds et soixantesix centièmes (49.66) vers le nord, trois cent pieds et trente-quatre centièmes (300.34) vers le sud-est, cinquante six pieds et trente-deux centièmes (56.32) vers le sud-ouest et deux cent quarante-neuf pieds (249.0) vers l'ouest.

Ce terrain est de plus borne comme suit:- vers le nord, par le lot 22-37 (rue Godin), vers le sud-est, par le lot 22-53, vers le sud-ouest, par le lot 22-23 et vers l'ouest par le lot 22-54; contenant en superficie vingt mille huit cent soixante-quinze pieds carrés (20,875 p.c.);

situé dans la zone industrielle No. 1, sur la rue Godin, soit acceptée pour le prix de \$3,000.00.

348-77 Acte de

vente à Julien

Cinq-Mars

Adoption



Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de vente préparé par Me Nelson Ward, Notaire en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. JULIEN CINQ-MARS, le lot no. 181-542 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, au prix de \$2,250.64 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution No. 294-77 soit rescindée à toutes fins que de droit.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une servitude sous seing privé entre Monsieur Robert Beaudoin et la Ville de Trois-Rivières, relativement à une partie du lot 179-39 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières afin de permettre une servitude en bordure de rue, la canalisation et le terrassement du terrain.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat et aux plans venant d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit et est, par les présentes, autorisé à verser à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES, une partie de l'avance de 5% du coût total de réalisation du projet Résidences St-Laurent, soit un prêt estimé à \$144,305.00 et consenti pour une période de 50 ans.

Le tout conformément au règlement No. 538 et 538-B adoptés respectivement le 17 octobre 1973 et le 20 juin 1977 et aux ententes établies entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Trois-Rivières et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant total de \$1,639,018.25 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

350-77
Avance de
5% du coût
total projet
"Résidences
St-Laurent"
Adoption

351-77 Comptesdu mois de juillet 1977 Adoption

LUNDI, LE 29ième JOUR D'AOUT 1977

172

352-77 Comptes à payer Adoption

353-77

et de

Acquisition du terrain

l'édifice

de l'Ecole

Ste-Angèle

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise par la présente, le paiement des 89 comptes pour la période du 15 au 29 août 1977 et totalisant un montant de \$136,833.93 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

CONSIDERANT une résolution de l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières à l'effet que:-

- Un total de 518 personnes âgées ont fait une demande de logement;
- 232 d'entre elles ont été reconnues admissibles à de tels logements;
- Seulement 170 de ces personnes pourront être accommodées aux Résidences St-Laurent;
- Le quartier St-Philippe recèle un nombre élevé de personnes âgées;
- Les données démographiques indiquent un vieillissement de la population;

CONSIDERANT les nombreuses demandes pour la création d'un foyer pour personnes âgées dans le quartier St-Philippe;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec d'acquérir l'édifice et le terrain de l'Ecole Ste-Angèle situés sur la rue Royale, à Trois-Rivières, en vue d'y créer dans les meilleurs délais, des ressources additionnelles d'hébergement pour les personnes âgées, en collaboration avec le Gouvernement du Québec.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 12ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN **GONEAU** Fernand Léo THIBEAULT Antoine **GAUTHIER** Léopold ALARIE Fernand COLBERT Gaston VALLIERES Lionel JULIEN Jean-Guy LAFERTE

Procèsverbal 29-08-77 Adoption

¥,

Provinciales

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 août 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants, sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul.

 des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement au règlement no. 15, taux de la taxe d'eau au compteur, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- h) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- Règlement décrétant secteur domiciliare la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;

- Règlement amendant le No. 13, rues et places K) publiques, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 4 juillet 1977;
- Règlement amendant le règl. no. 4 permis de 1) construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendement au no. 191-51 re: construction de m) bungalows. avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;

Amendement au no. 186 Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186, aux fins d'obliger le propriétaire d'un véhicule impliqué dans un accident dont l'autre partie est blessée ou absente, à rapporter tel accident au poste de police le plus rapproché.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de septembre 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

Règlement décrétant la construction d'un collecteur pluvial Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction d'un collecteur pluvial pour desservir une partie du secteur St-Jean Baptiste de la Salle, du secteur de la Banque de terrains et du secteur Des Chenaux et prévoyant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce l2ième jour de septembre 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

Amendement Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186, aux fins de permettre le stationnement moyennant location mensuelle, sur le terrain "Parc du Fleuve" au moyen d'un collant dans le pare brise de l'usager.

Lu en Conseil, ce l2ième jour de septembre 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

au no. 186 re: stationnement sur le terrain Parc du Fleuve Avis de motion

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 29 août 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston VAllières

Que les procès-verbaux du Conseil au Greffier de la Ville, relativement. à la consultation des personnes habiles à voter, sur les règlements Nos. 626-A, 627-A, 191-1-A et 191-27-D tenue à l'Hôtel de Ville, les 6 et 7 septembre 1977, soient adoptés.

ADOPTE

354-77 Compte rendu 29-8-77 Adoption

355-77 Procèsverbaux Règl. nos. 626-A, 627-A 191-1-A et 191-27-D Adoption

175

356-77 Règlement no. 191-45-C Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 191-45-C amendant le règlement No. 191 de façon à modifier la densité résidentielle nette, ainsi que la surface et la largeur moyenne des lots dans les zones RA-17-2, RA-17-3, RA-17-4, RA-17-5 et RA-17-6 soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

357-77 Règlement No. 191-37-F Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 191-37-F amendant le règlement No. 191-37 et amendements, de façon à agrandir la zone 1B, secteur 1 dans la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

358-77
Aote de vente
de M. Réginald
Caumartin
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean de Charette, Notaire, en vertu duquel, M. REGINALD CAUMARTIN vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION: -

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro TROIS du lot originaire numéro MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1583 P. 3) et une PARTIE de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (1584 P. 1) du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 1583-2 (rue), vers le nord-est, par partie du 1583-3 vers le sud-est, par partie des lots 1583-3 et 1584-1, vers le sud-ouest, par le lot 2375 (rue); mesurant vingt pieds (20.0 soit 6.10 m.) dans sa ligne nord-ouest, deux pieds (2.0 soit 0.61 m.) dans sa ligne nord-est, treize pieds (13.0 soit 3.96 m.) sept pieds et quatre-vingt-deux centièmes (7.82 soit 2.38 m.) suivant un arc de cercle d'un rayon de cinq pieds (5.0 soit 1.52 m.) deux pieds (2.0 soit 0.61 m.) dans ses lignes sud-est, sept pieds (7.0 soit 2.13 m.) dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie cinquante-cinq pieds carrés (55.0 soit 5.11 m.c.) mesure anglaise; le tout pour le prix de \$275.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

359-77
Bail avec
Claude Cyr
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé



entre la Ville de Trois-Rivières et MONSIEUR CLAUDE CYR, en vertu duquel, ce dernier loue un entrepôt portant le numéro 9655 boulevard St-Jean, avec ses dépendances, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du ler juin 1976 jusqu'au 31 mai 1979, pour le prix de \$1,590.00 payable en quatre versements.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

360-77
Bail avec
M. Roger
GERMAIN
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roger GERMAIN, la bâtisse située dans le Parc Pie XII ainsi que le lac articifiel situé dans le même parc, pour une durée de trois (3) ans.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et ROSAIRE LAPOINTE, entrepreneur en nettoyage, relativement aux travaux d'entretien et nettoyage de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque et de la Cour Municipale, pour une période de deux ans à compter du 13 septembre 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, et M. Alvin Doucet, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un protocole d'entente avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, en vertu duquel, les parties conviennent de participer à la construction d'une piscine de 25 mètres, six corridors à la Polyvalente de la Salle, à un coût estimé à \$1,196,000.00, la Ville s'engageant à défrayer sa part de construction de la piscine avec le montant autorisé par le HAUT COMMISSARIAT et versé entièrement à la Ville sous forme de subvention, soit le montant excédentaire à \$767,000.00 autorisé par la Commission Scolaire et le Ministère de l'Education. Lors de l'ouverture des soumissions, la Ville se réserve toutefois le droit de retirer sa participation.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante..

361-77 Contrat avec M. Rosaire Lapointe Adoption

362-77
Protocole
d'entente
avec la Comm.
Scolaire
Régionale
des V. Forges.
Adoption

177

363-77 Avance de 5% à l'Office Mun. d'Hab. Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit et est, par les présentes, autorisé à verser à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES, une partie de l'avance de 5% du coût total de réalisation du projet Résidences St-Laurent, soit un prêt estimé à \$20,377.00 et consenti pour une période de 50 ans.

Le tout conformément au règlement No. 538 et 538-B adoptés respectivement le 17 octobre 1973 et le 20 juin 1977 et aux ententes établies entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Trois-Rivières et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières.

ADOPTE

364-77
Mémoire
d'entente
avec Les
Productions
Specta Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son HOnneur le Maire et M. Alvin Doucet, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un mémoire d'entente avec "LES PRODUCTIONS SPECTA INC." pour la production de huit (8) spectacles durant la période du 16 septembre au 16 décembre 1977 pour le prix de \$1,500.00

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit mémoire qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

365-77
Protocole
d'entente
HAUT COMMISSARIAT
Adoption

Provinciales

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire, le Responsable des Loisirs et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS, en vertu duquel, ce dernier s'engage à verser à la Ville une assistance financière de \$10,000.00 pour l'organisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels.

ADOPTE

366-77
Acceptation
du bordereau
No. 4
Sec. Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve à toutes fins que de droit, le bordereau Numéro 4 d'un montant total de \$20,200.00 initialé par Son Honneur le Maire, le Greffier de la Ville et le Coordonnateur Municipal, appuyé par le rapport de Racine, Larochelle & Associés Inc., dans le cadre du "PROGRAMME D'AMELIORATION DE QUARTIER, HERTEL 1975" pour l'indemnisation du propriétaire d'un commerce dépanneur logé dans une propriété comprise dans le programme d'amélioration de quartier, Hertel 1975.

Que ladite transaction est sujette à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

į,

LUNDI, LE 12ième JOUR DE SEPTEMBRE 1977

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Léopold Alarie et SECONDE A L'UNANIMITE:-

Que Madame Andrée Drouin, soit nommée Directrice du Conseil de l'Office Municipal d'Habitation comme représentante du Comité des Citoyens.

ADOPTE

368-77
Acceptation
des plans
re: règl.
No. 408
Adoption

369-77

payer Adoption

Comptes à

367-77

Andrée

Drouin

Adoption

Nomination de Mme

IL EST PROPOSE, SECONDE ET ADOPTE A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout, dans le secteur Notre-Dame-de-la-Paix, tels que décrits par le règlement No. 408, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise le Gérant-Adjoint aux travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise, par la présente, le paiement des 162 comptes pour la période du 29 août 1977 au 12 septembre 1977 et totalisant un montant de \$142,082.96 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/md

les Decede

WITHLES DU MAIN

178

TALES DU GREFF



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 19 ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

Procèsverbal 12-09-77 Agoption

II EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les Avis de motion suivants, sont maintenus:Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée
à l'ouest du boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;

Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

> Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

f) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,

à la séance du 17 janvier 1977;

Amendement au règlement no. 15, taux de la taxe

Amendement au règlement no. 15, taux de la taxe d'eau au compteur, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,

Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

à la séance du 24 janvier 1977;

Règlement décrétant secteur domiciliare la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;

Ver Mti, NO: 140-MM-PATO 12-Op

Provinciales

C)

h)

i)

j)

LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1977



- Règlement amendant le No. 4 permis de construction,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendements au No. 191-51 re: construction de bungalows, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;
- Règlement décrétant la construction d'un collecteur pluvial, secteur St-Jean Baptiste de la Salle, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 septembre 1977;
- n) Amendement au No. 186, stationnement sur terrain "Parc du Fleuve",
 avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
 à la séance du 12 septembre 1977;

Règlement
décrétant
des travaux
de réfection
Terrasse du
Centre Culturel
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la terrasse du Centre Culturel et autorisant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de septembre 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Amendement au No. 186 stationnement Avis de motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186 et décrétant l'enlèvement des parcomètres dans le parc de stationnement Ste-Julie, situé entre les rues St-Maurice et Cooke.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de septembre 1977.

SIGNE: Léo Thibeault

370-77 Compte rendu 12-09-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 12 septembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

371-77 Procès-verbal consultation règl. no. 630 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 630, tenue à l'Hôtel de Ville, les 13 et 14 septembre 1977, soit accepté.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 13-AAZ-266 amendant le règlement No. 13

372-77 Règlement 13-AAZ-266 Adoption

rie Formules Légales Provinciales

181

concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

373-77 Règl. 186-Z-40 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 186-Z-40 amendant le règlement No. 186 aux fins d'obliger le propriétaire d'un véhicule impliqué dans un accident dont l'autre partie est blessée ou absente, à rapporter tel accident au poste de police le plus rapproché, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

374-77
Entente
avec CENTRE
DE LOISIR
DANSE
CHATEAUDUN
Adoption

ĭ,

375-77

Inc.

Bail avec TABLEAUX IN-

DICATEURS
INTERNATIONAL

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant et M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et le CENTRE DE LOISIR DANSE CHATEAUDUN, pour le paiement du responsable de l'atelier d'initiation en loisir socio-culturel et l'implantation d'atelier d'initiation en loisir socio-culturel, du 22 septembre au 8 décembre 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PRO

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC., en vertu duquel, la Ville s'engage à louer un espace au Colisée de Trois-Rivières pour fins d'installation d'un tableau indicateur et publicitaire pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du ler octobre 1977 au ler octobre 1979, pour le prix de \$500.00 payable en deux versements de \$250.00 chacun.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

376-77
Vente de
Gilles et
Léda Abran
à la Ville
lot no. 1570-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, et ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, Notaire, en vertu duquel, MONSIEUR GILLES ABRAN et MADEMOISELLE LEDA ABRAN vendent à la Ville de Trois-Rivières, le lot no. 1570-2 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$5,000.00 payable comptant.



Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

377-77 Signature convention collective Services Extérieurs Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail, entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc., (section des Services Extérieurs) pour la période comprise entre le 23 février 1977 et le 22 février

Ladite convention étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

378-77 **Programmes** d'emplois d'été pour étudiants (Forces Armées Canadiennes) Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie le Ministère de la Défense Nationale de bien vouloir autoriser les autorités du 12ième Régiment Blindé du Canada (Milice) à procéder à l'élaboration d'un projet d'aide communautaire en vue de la mise en oeuvre d'un programme d'emplois d'été et d'activités pour les étudiants au cours de l'année 1978.

Ce programme devrait comprendre le déboisement et le nettoyage des talus, le nettoyage des fossés, le défrichement aux abords de la piste d'envol de l'aéroport municipal et l'engazonnement de certains parcs.

ADOPTE

379-77 Comptes du mois d'août 1977

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR : M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant total de \$1,549,839.92 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

380-77 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

381-77

terrains

selon des

Adoption.

Echanges de

demandes du Min.

des Transports

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise par la présente, le paiement des 55 comptes pour la période du 12 septembre au 19 septembre 1977, et totalisant un montant de \$174,264.04 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

ATTENDU que l'échange de terrains entre le Canadien Pacifique, la Province de Québec et la Ville de Trois-Rivières est sur le point de se concrétiser;

ATTENDU que le Ministère des Transports a fait une proposition d'échanges;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter la proposition du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de procéder à des échanges de terrains selon les demandes du Ministère des Transports contenues dans un document daté du 15 septembre 1977, et que MM. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-Géomètre et Wilson O'Shaughnessy, Gérant-Adjoint à l'administration soient désignés comme représentant de la Ville dans ce dossier.

ADOPTE

382-77
Développement
de nouvelles
ressources
d'Hébergement
pour personnes
âgées.
Adoption

CONSIDERANT le plan de développement des ressources pour personnes âgées, adopté par le Conseil d'administration du CRSSS-04 à son assemblée régulière du 14 juin 1977 et acheminé au Ministère des Affaires Sociales;

CONSIDERANT que ce plan de développement identifie le bassin du Trois-Rivières Métropolitain comme la priorité numéro un dans la région 04 face au développement de nouvelles ressources pour personnes âgées, à cause du déficit important en ressources d'hébergement (besoin de 249 nouveaux lits en 1976 et de 332 lits en 1981);

CONSIDERANT que le CRSSS-04 recommande au Ministère des Affaires Sociales de développer de nouvelles ressources d'hébergement pour personnes âgées dans le Trois-Rivières Métropolitain, ceci notamment par l'utilisation de bâtiments existant, afin de combler ce déficit;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières transmette au Ministre des Affaires Sociales son appui concernant la recommandation du CRSSS-04 à l'effet que de nouvelles ressources d'hébergement pour personnes âgées soient développées dans le Trois-Rivières Métropolitain afin de combler le déficit de ce bassin en ce domaine.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Itilee Becerdoni

JL/md

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 26 ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Gilles Gaston **VALLIERES** Messieurs les Conseillers Léo THIBEAULT Antoine **GAUTHIER** Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procèsverbal 19-09-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 septembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les Avis de motion suivants sont maintenus:
a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée
à l'ouest du boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;

 Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;

c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;

f) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;

g) Amendement au règlement no. 15, taux de la taxe d'eau au compteur, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;

 Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;

i) Règlement décrétant secteur domiciliare la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;

primerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

ALES DU GRY

Règlement amendant le No. 4 - permis de construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows,

avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 septembre 1977;

Règlement décrétant la construction d'un collecteur pluvial, secteur St-Jean Baptiste de la Salle, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 septembre 1977;

Amendement au No. 186, stationnement sur terrain
"Parc du Fleuve",

avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;

Règlement décrétant des travaux de réfection terrasse du Centre Culturel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 septembre 1977;

Amendement au règl. no. 186, enlèvement des parcomètres dans le parc de stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;

Abrogation
du règlement
No. 608 pour
modifier
l'objet
du règlement

Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement abrogeant le règlement No. 608-A et modifiant l'objet du règlement No. 608 en réduisant certains travaux et diminuant la dépense et l'emprunt décrétés en conséquence.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de septembre 1977.

SIGNE: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 19 septembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de cession préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, MONSIEUR FRANCOIS CHARETTE, cède à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION: -

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières au nord-est du boul. des Forges, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (198 P. 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ainsi borné:- en front, vers le sud-ouest, au boul. des Forges, où il mesure cinq dixièmes de pied de largeur, d'un côté, vers le nord-ouest, au lot no. 198-2 (rue), où l'emplacement a une profondeur de vingt et un pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (21.96') en profondeur,

83-77 8383-77 60mpte rendu 19-9-77

Adoption

384-77 Cession par François Charette à la Ville Adoption

LUNDI, LE 26ième JOUR DE SEPTEMBRE 1977



vers le nord-est, au résidu dudit lot no. 198-1 continuant d'appartenir au cédant et de l'autre côté, vers le sud-est, au lot no. 198 non subdivisé, étant le boulevard des Forges, tel qu'actuellement élargi; le tout pour le prix de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean de Charette, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à Monsieur ANDRE ST-LOUIS, les lots nos. 22-24, 22-54 et 22-55 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour la somme de \$6,285.15 payable comptant.

Ladite vente devant recevoir l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que du Ministre des Affaires Municipales.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son HOnneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de consentement préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières consent au projet de redivision préparé par Monsieur Jules Rochette, A.-G., en date du 14 août 1977, le tout sans novation ni dérogation audit acte enregistré sous le no. 311270, en faveur de HABITEL DE LA MAURICIE INC.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de consentement qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières annule les lots nos. 181-768 et 181-769 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, propriété de la Ville.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.-G., en date du 4 juillet 1977, montrant la subdivision d'une

385-77
Vente de la
Ville à
ANDRE STLOUIS
lots nos.
22-24,
22-54 et 22-55
Adoption

386-77
Acte de
consentement
en faveur de
HABITEL DE
LA MAURICIE
INC.
Adoption

387-77
Annulation
des lots
nos. 181-768
et 769
Adoption

388-77
Approb. Plan
de Subd.
lots nos.
177-86 et
177-44-2
Adoption

187 TALES DU GR

partie des lots 177 et 177-44 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et comprenant les lots nos. 177-86 et 177-44-2 situés sur le Chemin des Forges et appartenant à M. Jean-Marie

ADOPTE

389-77 Félicitations à M. Jean Chrétien Adoption

CONSIDERANT que l'Honorable Jean Chrétien, Député de Saint-Maurice aux Communes, a été désigné pour assumer les hautes et importantes fonctions de Ministre des Finances du Canada;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en appréciant vivement cette insigne marque de confiance manifestée à l'endroit de l'Honorable Jean Chrétien, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE

au Chanoine Chamberland

Provinciales

CONSIDERANT que Monsieur le Chanoine Louis-Joseph Chamberland, Curé Fondateur de la Paroisse Ste-Marguerite a été honoré comme "l'Ancien de l'Année" par l'Association des Anciens du Séminaire de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se réjouit beaucoup de cette haute marque de distinction témoignée à l'endroit de Monsieur le Chanoine Louis-Joseph Chamberland, et le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées de ses sentiments de profond respect et de vive admiration.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Qu'en exécution du règlement No. 611-A adopté par le Conseil, le 21 mars 1977, le Chef du Contentieux est autorisé à donner à M. GASTON GELINAS, l'avis d'expropriation prévu à l'article 38 de la Loi de l'Expropriation en rapport avec l'expropriation du lot No. 2035 du cadastre revisé de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, ledit immeuble devant servir à la mise en oeuvre du programme d'améliorations de quartiers - Secteur Hertel -, et qu'une indemnité de \$33,625.00 soit offerte audit propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite, la présente autorisation étant valable pour toute la procédure d'expropriation jusqu'à jugement final.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'en exécution du règlement No. 611-A adopté par le Conseil, le 21 mars 1977, le Chef du Contentieux est autorisé à donner à Madame Jos. LAROUCHE, l'avis d'expropriation prévu à l'article 38 de la Loi de l'Expropriation en rapport avec l'expropriation des lots Nos. 2045-3 et 2045-4 du cadastre revisé de la Cité des Trois-Rivières, ledit immeuble devant servir à la mise en oeuvre du programme d'améliorations de et qu'une indemnité de \$1,797.60 soit offerte à ladite propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite, la présente autorisation étant valable pour toute la procédure d'expropriation jusqu'à jugement final.

390-77 Félicitations Adoption

391-77 Procédures . d'expropriation contre M. Gaston Gélinas Adoption

392-77 Procédures d'expropriation contre Mme Jos. Larouche Adoption

393-77 comptes à payer liste hebdomadaire Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller FErnand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise par la présente, le paiement des 26 comptes pour la période du 19 septembre au 26 septembre 1977, et totalisant un montant de \$38,367.76 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

394-77 Congrès Délégation. Adoption

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Québec, des Municipalités du 27 au 30 septembre 1977.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que les membres du Conseil, le Gérant-Adjoint à l'Administration, le Chef du Contentieux, et le Greffier de la Ville, sont par les présentes, autorisés à assister au congrès, et de plus, le Trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville, par les délégués au cours de ce congrès, jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1977.

Tilles Beaudoin

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

ALES DU GRY

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 3ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles Fernand **GCNEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 26-09-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 septembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;

- K) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;
- M) Règlement décrétant la construction d'un collecteur pluvial, secteur St-Jean Baptiste de la Salle, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 septembre 1977;
- n) Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- o) Règlement décrétant des travaux de réfection terrasse du Centre Culturel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 septembre 1977;
- p) Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- q) Abrogation du règlement No. 608-A et modification de l'Objet du règlement, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 26 septembre 1977;

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 26 septembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 623, tenue à l'Hôtel de Ville, les 28 et 29 septembre 1977, soit accepté.

ADOPTE

ATTENDU que M. Yvon Fournier de Trois-Rivières a été élu à la présidence de l'Association Internationale d'Arboriculture;

ATTENDU que M. Fournier est le premier canadien français à accéder à ce poste;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations à M. Yvon Fournier pour l'honneur qui lui incombe d'avoir été élu à la présidence de l'Association Internationale d'arboriculture, honneur qui retombe également sur la Ville de Trois-Rivières;

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, et ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer

395-77 Compte rendu 26-09-77 Adoption

396-77
Procès-verbal
consultation
règl. 623
Adoption

397-77 Félicitations à M. Yvon Fournier Adoption

398-77
Protocole
d'entente
avec le Haut
Commissariat
Adoption

ules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO: 140

LUNDI, LE 31ème JOUR D'OCTOBRE 1977

pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières et le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, en vertu duquel, la Haut Commissariat accepte de verser à la municipalité une assistance financière de \$1,000.00 pour les activités socio-culturelles pour le groupe de loisir socio-culturel "CHOEUR MIXTE ST-PIE X".

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

WITHLES DU MAIA

191

ALES DU GRE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivères donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.-G., en date du 20 septembre 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 202, 202-16 et 202-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et comprenant les lots nos. 202-179, 202-16-2 et 202-17-4 situés sur la rue Baril et appartenant à M. André Baril.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.-G., en date du 15 septembre 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 177 et 177-44 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 177-87 à 89, 177-44-3 à 5 situés sur le Chemin des Forges et appartenant à Porto Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.-G., en date du 23 août 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 219 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 219-11 à 14 inclusivement, situés sur le Chemin du Rochon et appartenant à Mlles Simone et Yvette

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, A.-G., en date du 16 septembre 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 11 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne comprenant le lot no. 11-17 situé sur le Boulevard des Forges et appartenant à M. André Cossette.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son

399-77 Approb. de Subd. lots nos. 202-179, 202-16-2 et 202-17-4 Adoption -

400-77 Approb. Plan de Subd. lots nos. 177-87 à 89 et 177-44-3 à 5 Adoption

401-77 Approb. Plan de Subd. lots nos. 219-11 à 14 Adoption

402-77 Approb.Plan de Subd. Lot no. 11-17 Adoption

403-77 Approb. Plan de Subd. Lots nos. 209-38 à 40 Adoption.

WITHLES DU MAIR

approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.-G., en date du 15 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 209 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 209-38 à 209-40 inclusivement, situés sur le Chemin des Forges et appartenant à Bourassa & Lambert Inc.

ADOPTE

ATTENDU que le lot No. 206-1-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, porte la mention de "future rue";

ATTENDU qu'il n'est pas plus dans les intentions de la Ville d'en faire une rue;

ATTENDU qu'il y a lieu d'enlever le caractère de rue audit lot;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot No. 206-1-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 16 mai 1977, a donné son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A.-G., en date du ll novembre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 206-1-1 et 206-1-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les numéros 206-1-1-1 et 206-1-2-1 ont une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues ci-haut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland MILETTE, A.-G., en date du 22 août 1977, montrant un projet d'ajouté au lot no. 2454 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé sur le boulevard des Forges et appartenant à l'Unique, Cie d'Assurance.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A.-G., en date du 19 septembre 1977, montrant la subdivision du lot no. 231 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 231-96 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Gilles St-Pierre.

ADOPTE

405-77 Ouverture de rues de moins de 66 pieds Adoption

406-77 Projet d'ajouté au lot 2454 Adoption

407-77 Approb. Plan de Subd. Lot 231-96 Adoption 410-77 Mainlevée à Porteau Inc. Adoption

411-77
Acte de cession
entre Porteau
Inc. et Paul
Perreault
Construction
Ltée,
intervention
de la Ville.
Adoption

412-77
Contrat avec
Service Régional
de Vidanges
Inc.
Adoption

LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1977

ATTENDU que le lot No. 231-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, porte la mention de "future rue";

ATTENDU qu'il n'est pas plus dans les intentions de la Ville d'en faire une rue;

ATTENDU qu'il y a lieu d'enlever le caractère de rue audit lot:

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot no. 231-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise, par la présente, le paiement des 63 comptes pour la période du 26 septembre au 3 octobre 1977 et totalisant un montant de \$110,573.72 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de mainlevée en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, à PORTEAU INC., relativement aux lots nos. 177-44-3, 177-44-4 et 177-44-5 et 177-87, 177-88 et 177-89 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de cession entre PORTEAU INC. et PAUL PERREAULT CONSTRUCTION LTEE, dans lequel acte, la Ville intervient relativement aux lots décrits à l'annexe l et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le tout sujet aux clauses et conditions du présent acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat

193

194

sous seing privé entre la Ville et SERVICE REGIONAL DE VIDANGES INC., en vertu duquel, cette compagnie s'engage à recevoir et procéder à l'enfouissement sanitaire des déchets de la Ville, au prix de \$2.20 per capita pour l'année 1977-78, \$2.31, \$2.43, \$2.55 et \$2.67 pour les autres années subséquentes jusqu'au 14 août 1982 inclusivement.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.-G., en date du 21 septembre 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 209-41 à 55 et 210-26 à 28 situés dans le Domaine du Fief, à proximité du boulevard des Forges et appartenant à Bourassa & Lambert Inc.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

tilles Genedown

MAIRE

JL/md

Provinciales

413-77

de Subd. Lots nos.

Adoption

Approb. Plan

209-41 à 55

et 210-26 à 28

LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1977

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE **VALLIERES** Gaston Fernand **COLBERT** Jean-Guy **LAFERTE** Lionel JULIEN

HITIALES DU MAIR

195

Procès-verbal 3-10-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

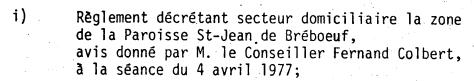
Que le procès-verbal et l'assemblée régulière du 3 octobre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement au règlement No. 15, taux de la taxe d'eau, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 31 janvier 1977;

LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1977



WITHLES DU MAIR

196

ALES DU GREET

- j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement amendant le No.4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;
- m) Règlement décrétant la construction d'un collecteur pluvial, secteur St-Jean Baptiste de la Salle, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 septembre 1977;
- n) Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- Règlement décrétant des travaux de réfection terrasse du Centre Culturel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 septembre 1977;
- p) Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- q) Abrogation du règlement No. 608-A et modification de l'Objet du règlement, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 26 septembre 1977;

Abrogation
des règlements
Nos.621 et 621A
et décrétant
certains travaux
de construction
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement abrogeant les règlements 621 et 621-A et décrétant la construction d'un pavillon central au Parc Lambert, la démolition d'une piscine au Parc Pie XII ainsi que la construction d'une nouvelle piscine, et la réfection du système d'éclairage du terrain Albert Gaucher, et prévoyant l'appropriation des argents nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'octobre 1977.

SIGNE: Lionel Julien

Amendement
au No. 13
Changement
de nom de
la rue
De La Santé
et autres
noms
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement No. 13 en changeant le nom de la rue De La Santé et en donnant des noms à certaines autres rues.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'octobre 1977.

SIGNE: Antoine Gauthier

414-77 Compte rendu 3-10-77 Adoption

415-77 Proces-verbal consultation regl. 191-37-F et 191-45-C Adoption

416-77
Construction
"Poste Francheville" par
l'Hydro-Québec
sur parties des
lots 243 et 244

Demande à
l'Hydro-Québec
un plan détaillé
de l'implantation des lignes
électriques
Adoption

417-77
Projet acte
de mainlevée
PAUL PERREAULT
CONSTRUCTION
LTEE lots
177-87 et 88
177-44-3 et
177-44-4
Adoption

418-77 Cession par Guy Langlois à la Ville Adoption

LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 3 octobre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 191-37-F et 191-45-C, tenue au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville les 5 et 6 octobre 1977, soit adopté.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que l'Hydro-Québec construise la sous-station "Poste Francheville" sur parties des lots 243 et 244 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, près de l'autoroute 55, le tout tel que démontré à un plan annexé aux présentes;

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'Hydro-Québec un plan détaillé de l'implantation des lignes électriques qui arriveront et partiront de ce poste.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la résolution No. 410-77, du 3ième jour d'octobre 1977, soit rescindée à toutes fins que de droit.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de mainlevée en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, à PAUL PERREAULT CONSTRUCTION LTEE, relativement aux lots nos. 177-87 et 88 et 177-44-3 et 177-44-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la résolution No. 384-77 du 26ième jour de septembre 1977, soit rescindée à toutes fins que de droit.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de cession préparé par Me Gérard DUFRESNE, Notaire, en vertu duquel, MONSIEUR GUY LANGLOIS cède à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

197

DESIGNATION: -

Un emplacement situé dans la Ville de Trois-Rivières, au nord-est du boul. des Forges, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (198 P. 1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ainsi bornée: en front, vers le sud-ouest, au boul. des Forges, où il mesure cinq dixièmes de pied de largeur, d'un côté, vers le nord-ouest, au lot no. 198-2 (rue) où l'emplacement a une profondeur de vingt et un pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (21.96') en profondeur, vers le nord-est, au résidu dudit lot No. 198-1 continuant d'appartenir au cédant et de l'autre côté, vers le sud-est, au lot no. 198 non subdivisé, étant le boulevard des Forges, tel qu'actuellement élargi; le tout pour le prix de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

419-77
Procédures
Cause
André Champagne
vs Ville de
Trois-Rivières
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro 400-02001178'77 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle ANDRE CHAMPAGNE est demandeur et VILLE DE TROIS-RIVIERES, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

420-77 Comptes pour le mois de septembre 1977 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que les comptes au montant total de \$1,075,507.60 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

421-77 Comptes du 3-10-77 au 17-10-77 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise par la présente, le paiement des 93 comptes, pour la période du 3 octobre au 17 octobre 1977 et totalisant un montant de \$131,703.42 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

422-77
Jean-Paul Dorion
coordinateur
projet
Edgar St-Yves
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que M. Jean-Paul DORION, ingénieur, Gérant-Adjoint aux Travaux publics de la Ville, soit et est nommé ccordinateur municipal pour la continuation du projet Edgar St-Yves.

ADOPTE

primerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

WITHLES OU MAIR

S.R.P.T.R.
Journée des
bénévoles sur
l'opération 77
et l'orientati
78
Adoption

423-77

ATTENDU que l'acception du règlement no. Il faisant état d'une structure de relation avec ses collaborateurs.

bénévoles sur ATTENDU que le S.R.P.T.R. conserve comme service pul'opération 77 blic un souci de maintenir cette relation avec ces mêet l'orientation mes collaborateurs.

> ATTENDU qu'il devient de plus en plus important compte tenu de la vitesse des changements et des déplacements constants de nos collaborateurs, de maintenir un haut niveau d'information et de consultation.

ATTENDU qu'une démarche globale du S.R.P. se doit d'être évaluée et confrontée avec ses collaborateurs.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

ET SECONDE A L'UNANIMITE

ET RESOLU

Que le Conseil appuie la démarche du S.R.P.T.R. dans son intention de mettre sur pied une journée des bénévoles et ce dès l'automne ayant comme objet de maintenir une information constante avec ces derniers et de faire le point sur l'opération 77 ainsi que sur l'orientation 78.

ADOPTE

424-77
Mise en plan
des équipements
et des programmes de loisir
Adoption

MŦ,

ATTENDU qu'il devient de plus en plus nécessaire pour le S.R.P. de maintenir un haut niveau d'information et d'échange entre les différentes institutions afin de faire profiter au maximum l'ensemble des ressources du Trois-Rivières pour un meilleur service à la population.

ATTENDU que pour obtenir l'aide financière des gouvernements supérieurs dans la mise en plan d'équipements et de programme conjoint de loisir.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE A L'UNANIMITE

ET RESOLU

Que le Conseil demande au S.R.P. de rencontrer les responsables de l'U.Q.T.R. du C.E.G.E.P. de la C.S.R.V.F. ou autres intervenants jugés utiles dans le but d'utiliser les ressources humaines et des équipements dans un objectif de meilleur service à la population de Trois-Rivières.

Cette table de coordination devra également prévoir une planification efficace dans la mise en plan des équipements et des programmes de loisir.

ADOPTE

425-77 Centre La Paix Adoption ATTENDU que le centre La Paix devient une ressource de plus en plus importante pour les paroisses St-Laurent et Ste-Thérèse.

ATTENDU qu'un tel équipement devra obtenir une vocation complémentaire à ceux prévus au parc Lambert de même qu'à ceux déjà implantés dans le milieu.

ATTENDU que le centre devra se rapprocher de plus en plus de la notion de centre communautaire pour le milieu environnant.

LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1977



ATTENDU qu'il existe de nombreux organismes ayant une action de loisir et communautaire au sein des paroisses St-Laurent et Ste-Thérèse.

ATTENDU que certains besoins sont déjà identifiés par ces mêmes organismes pouvant concerner cet équipement.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE A L'UNANIMITE

ET RESOLU

Que le Conseil appuie le S.R.P. dans sa démarche d'orientation et d'utilisation de ce centre communautaire.

Que cette démarche soit entreprise en collaboration avec les organismes de loisir et communautaire des paroisses St-Laurent et Ste-Thérèse.

ADOPTE

426-77
Felicitations
à Léopold
Alarie
Adoption

ATTENDU que Monsieur Léopold Alarie de Trois-Rivières a été nommé Président de l'Association des Détaillants en Alimentation du Québec.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations à Monsieur Léopold Alarie, pour l'honneur qui lui incombe d'avoir été élu à la présidence de l'Association des Détaillants en Alimentation du Québec.

ADOPTE

427-77 Regl. No. 548-C (1977) modifie Adoption ATTENDU que le règlement No. 548-C (1977) a été soumis à la Commission Municipale du Québec pour approbation;

ATTENDU que celle-ci exige de modifier le dit règlement;

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 548-C (1977) soit et est modifié en retranchant les quatre (4) dernières lignes de l'article l et en les remplaçant par les mots suivants:-

"Au moyen d'un emprunt par obligations jusqu'à concurrence du même montant. Ces obligations seront signées par le Maire et le Trésorier de la Ville. Un fac-similé de la signature du Maire et du Trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts."

Que les articles 3, 4 et 7 du règlement No. 548-C soient et sont abrogés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

MAIRI

LUNDI, LE 24ième JOUR D'OCTOBRE 1977



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

Procès-verbal 17-10-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

- 202 ALES DU GRE
- Règlement décrétant les normes de zonage sur tout j) ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;
- Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;
- Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- Règlement décrétant des travaux de réfection terrasse du Centre Culturel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 septembre 1977;
- Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- p) Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant des travaux de nettoyage et de creusage du ruisseau Baril, ainsi que la reconstruction du ponceau traversant la rue Baril et le Boulevard Des Forges, et prévoyant un emprunt d'environ \$10,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 24ième jour d'octobre 1977

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Règl. décrétant un emprunt d'env. \$25,000.00 pour acquérir un terrain à proximité

Règl. décrétant

Ruisseau Baril

Avis de motion

et à la rue Baril

428-77 Compte rendu 17-10-77 Adoption

du Manoir de Tonnancourt

Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant un emprunt d'environ \$25,000.00 au fonds de roulement afin d'acquérir un terrain à proximité du Manoir de Tonnancourt.

Lu en Conseil, ce 24ième jour d'octobre 1977

SIGNE: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 17 octobre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Ltée, Provínciales des travaux au Emprunt

¥

429-77 Règlements Nos 608-B, 608-A, 608 diminution de la dépense et d'emprunt Adoption

430-77 Règl. Nos 621-B, 621 et 621-A Adoption

431-77 Règl. No. 631 Construction d'un collecteur d'égoût pluvial (Papineau) Adoption

432-77 Acte de cession sur lots Nos 171-373, 171-196, 171-197, 171-226, 172-380-2 172-382-2 172-434, 172-438 et 171-244 Adoption

433-77 Acte de vente entre la Ville et Louis-Georges Arseneault Inc. Adoption

LUNDI, LE 24ième JOUR D'OCTOBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

WITHLES DU MAIR

203

TALES DU GRE

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 608-B abrogeant le règlement No. 608-A et modifiant l'objet du règlement No. 608 en réduisant certains travaux et diminuant la dépense et l'emprunt décrétés en conséquence, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 621-B abrogeant les règlements Nos 621 et 621-A, décrétant la construction d'un pavillon central au parc Lambert, la démolition d'une piscine au parc Pie XII ainsi que la construction d'une nouvelle piscine, et la réfection du système d'éclairage du terrain Albert-Gaucher, et prévoyant un emprunt au montant de \$405,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 631 décrétant la construction d'un collecteur d'égoût pluvial (Papineau) sur les rues Papineau, Prévost et Des Bouleaux et autorisant un emprunt n'excédant pas \$308,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur 171-251, 170-135, le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et 170-159, 172-465, au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Jean 172-381, 172-407, De Charette, notaire, en vertu duquel Les Jardins Laviolette Inc. cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots 171-373, 171-196, 171-197, 171-226, 171-251, 170-135, 170-159, 172-465, 172-381, 172-407, 172-380-2, 172-382-2, 172-434, 172-438 et 171-244 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant.

> Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède et vend à Louis-Georges Arseneault Inc. les lcts 181-766, 181-765, 181-280-2-1, 181-764 et 181-281-2-2 du Cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie totale de 10,278 pieds

LUNDI, LE 24ième JOUR D'OCTOBRE 1977

carrés, pour le prix de \$2569.50, payable comptant. Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil, et en vertu d'un appel d'offres dont l'acheteur fut le seul soumissionnaire, le 16 mai 1977.

ADOPTE

204

TALES DU GRE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur Ricard & Fils Inc.le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et Clément Ricard & Fils Inc., par lequel cette dernière s'engage à effectuer des travaux d'aqueduc, de drainage sanitaire et pluvial sur la rue Antoine Polette, pour le prix de \$42,919.00.

> Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une servitude sous seing privé entre MONSIEUR ROGER BASTARACHE et la Ville de Trois-Rivières relativement à une étendue d'une superficie de quatre pieds carrés dans le coin ouest du lot 26-94-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, afin de permettre l'installation d'une base de béton pour feux de circulation.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat et aux plans venant d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, concernant les projets "Les Résidences St-Laurent", "Les Habitations Adélard Dugré", "Les Abitation Jean Nicolet", pour l'année 1978.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à verser la part de la Ville pour financer les projets administrés par l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, soit:-

Les Résidences St-Laurent Les Habitations Adélard Dugré Les Abitations Jear Nicolet.

ADOPTE

Contrat sous seing privé entre la Ville et Clément travaux sur la rue Antoine Polette Adoption

435-77 Servitude sous seing privé entre M. ROGER BASTARACHE et la lot 26-94-1 feux de circulation Adoption

436-77 Acception des prévisions budgétaires Office Municipal d'Habitation pour 1978 Adoption

438-77 Autorisation à verser la part de la Ville pour financer projets de l'Office Municipal d'Habitation Adoption

439-77 Comptes du 17-10-77 au 24-10-77 Adoption

440-77 Résolution No. 328-77 modifiée Adoption

441-77
Acceptation
de la soumission de Delmont
Construction
Inc. pour
restauration
du Manoir de
Tonnancourt
Adoption

LUNDI, LE 24ième JOUR D'OCTOBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières autorise par la présente, le paiement des 67 comptes, pour la période du 17 octobre au 24 octobre 1977 et totalisant un montant de \$269,355.90 et dont la liste est annexée à la présente résolution.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 328-77 soit et est modifiée à toutes fins que de droit, en modifiant le bordereau numéro 3 de la façon suivante:-

M. Alfred Dargis, modifier le prix d'acquisition
de \$14,000.00 pour \$15,000.00.

M. Onil Desfossés, modifier le prix d'acquisition de \$15,000.00 pour \$14,000.00.

Que le Maire, le coordinateur du programme et le greffier de la Ville soient et sont autorisés à initialer la présente résolution.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Delmont Construction Inc. pour l'exécution des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt, au prix coûtant auquel montant il faudra ajouter un pourcentage de 5.25% représentant les honoraires de l'entrepreneur pour fins d'administration, profits et autres charges.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/jrd

Gelles Beaudown

205

LUNDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1977

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 3lième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine **GAUTHIER** Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 24-10-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 octobre 1977, soit adopté.

ADOPTE

HITIALES DU MAIR

206

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

Imprimerie Formules Légales Provinciales L'tée, Mtl, NO: 140-MG

- Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance de 18 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;
- Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows;
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
 à la séance du 29 août 1977;
- m) Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- n) Règlement décrétant des travaux de réfection terrasse du Centre Culturel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 septembre 1977;
- Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- p) Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement pour autoriser le prolongement de la rue TEBBUTT sur une largeur de 80 pieds, en direction ouest, jusqu'à la voie de service de l'autoroute transquébécoise, sur partie des lots 229 et 230; ainsi qu'à l'achat, de gré à gré, ou l'expropriation d'une partie du lot 230, comprenant une superficie de 185,367 pieds carrés; le tout plus amplement décrit au plan et désignation préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G.,; et à dépenser la somme de \$2,000.00 pour les fins de cette transaction à même les fonds généraux de la municipalité.

Lu en Conseil, ce 3lième jour d'octobre 1977.

SIGNE: Fernand Colbert

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de construction de rues dans le secteur Bourassa et Lambert (lots 209 et 210) et décrétant un emprunt pour en payer le roût.

Lu en Conseil, ce 3lième jour d'octobre 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le Conseiller lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte-rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 24 octobre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Règl. décrétant la continuation de la rue TEBBUTT Avis de motion

Règl. décrétant des travaux de construction dans le secteur Bourassa & Lambert Inc. Emprunt Avis de motion

442-77 Compte rendu 24-10-77 Adoption 207

443-77 Règl. No. 632 Adoption LUNDI, LE 3lième JOUR D'OCTOBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

208

Que le règlement No. 632 autorisant le Conseil à procéder à l'exécution de travaux de nettoyage et de creusage du ruisseau Baril, ainsi que la reconstruction du ponceau traversant la rue Baril et le Boulevard Des Forges et autorisant également le Conseil à acquérir une partie du lot 2173-1, à proximité du Manoir de Tonnancourt, et à emprunter une somme de \$35,500.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que pour procéder à l'exécution de travaux de nettoyage et de creusage dù ruisseau Baril ainsi que la reconstruction du ponceau traversant la rue Baril et le Boulevard des Forges et autorisant le Conseil à acquérir une partie du lot 2173-1, à proximité du Manoir de Tonnancourt, et à emprunter une somme de \$35,500.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, conformément au règlement No. 632, il est résolu subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$35,500.00.

La dite somme de \$35,500.00 sera remboursable par tranches appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant dû le ler mai 1978 et des autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas a.g., en date du 23 août 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 303 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, et comprenant le lot No. 303-2, situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Robert Tremblay.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel a.g., en date du 27 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 214-56 et 215-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et comprenant les lots 214-56-1 et 215-9-1, situés sur la rue de la Nacelle et appartenant à M. Jean-Pierre Lauzier.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préapré par M. Serge Hamel a.g., en date du 29 juin 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 2453 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et

444-77
Résolution
décrétant
un emprunt
de \$35,500.00
au fonds
de roulement
Adoption

445-77
Approbation
de plan de
subdivision
lot No. 303-2
Boul. St-Jean
et appartenant
à M. Robert
Tremblay
Adoption

446-77
Approbation
de plan de
subdivision
lot Nos.
214-56-1 et
215-9-1 rue
de la Nacelle
et appartenant
à M. JeanPierre Lauzier
Adoption

447-77
Approbation
de plan de
subdivision
lot 2453
AJOUTE, rue
Cartier et
appartenant
à M. Réal
Beaulieu

nciales Ltée, Mtl, NO: 140-1

primerie Formules Légales Provir

Adoption

448-77
Approbation
de plan de
subdivision
lot 312-1
Boul. St-Jean
et appartenant
à M. Roger
Poirier
Adoption

449-77
Foyer pour
personnes
âgées et
à faible
revenu,
quartier
St-Philippe
Adoption

Ă,

Ltée,

450-77
M. Laneuville autorisé à signer les demandes de subvention de \$1000.00 par logement Adoption

451-77
M. Laneuville
autorisé à
signer les
formules de
réclamation
re: restauration
Secteur Hertel
Adoption

LUNDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1977

comprenant le lot No. 2453 AJOUTE, situé sur la rue Cartier et appartenant à M. Réal Beaulieu

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas a.g. en date du 13 juillet 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 312 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, et comprenant le lot No. 312-1, situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Roger Poirier.

ADOPTE

ATTENDU que les représentants du quartier St-Philippe ont fait part de leurs demandes auprès du Conseil de Ville;

ATTENDU que la majorité de ces demandes ont trait aux besoins des personnes âgées;

ATTENDU qu'il y a environ 956 personnes âgées de 60 ans et plus dans le quartier St-Philippe;

ATTENDU que de ce nombre, il y a 573 femmes et 383 hommes dont 52% vivent avec leur conjoint et 18.5% vivent seuls:

ATTENDU qu'aucun logement pour personnes âgées est disponible dans le quartier;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, sensibilisé aux besoins des personnes âgées du quartier St-Philippe, favorise l'implantation d'un foyer pour personnes âgées pourvu de tous les services qui doivent leur être dispensés, ainsi que l'implantation d'une bâtisse comportant des loyers (100) pour personnes à faible revenu;

Que la Ville loge des demandes officielles pour la réalisation de ces projets, auprès des organismes gouvernementaux compétents.

ADOPTE

ATTENDU que le Gouvernement fédéral a mis sur pied un programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend se prévaloir de ce programme d'encouragement;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. André Laneuville, Ing. M. Sc. Urb., urbaniste municipal, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les demandes de subventions de \$1000.00 par logement érigé dans la Ville.

ADOPTE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a mis sur pied un programme de restauration à l'intérieur du Secteur Hertel;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU:

Que M. André Laneuville, Ing. M. Sc. Urb., urbaniste



municipal, soit et est autorisé à signer toutes les formules de réclamation relativement aux demandes de prêts et subventions en rapport avec le programme de restauration de quartier "Secteur Hertel".

210

452-77
La rue
Des Prisons
cédée au
Gouvernement
du Québec
Adoption

ADOPTE

ATTENDU que le Gouvernement de la Province de Québec envisage de construire un complexe administratif à Trois-Rivières, dans le quadrilatère formé par les rues Laviolette, St-Pierre, St-François-Xavier et De Tonnancourt;

ATTENDU que dans la construction de ce complexe administratif, le Ministère des Travaux Publics envisage la fermeture de la rue Des Prisons;

ATTENDU que la fermeture de la rue Des Prisons entrainerait le déplacement de conduites d'égoûts;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- a) Que la rue Des Prisons pourra être cédée au Gouvernement moyennant, compensation suffisante pour couvrir le coût de réaménagement du réseau d'égoût de la rue Laviolette, lesquels travaux sont occasionnés par la fermeture de la rue Des Prisons et évalués par le Service des Travaux Publics de la Ville à une somme globale de \$50,000.00.
- b) Que le Gouvernement cède à la Ville les terrains nécessaires à l'élargissement des rues Laviolette, St-François-Xavier et St-Pierre selon les plans préparés par le Service d'Urbanisme municipal et déjà soumis par ce dernier aux représentants du Ministère des Travaux Publics.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'autoriser le chef du Contentieux, Me Jean Méthot à poursuivre les procédures en ce qui concerne une opposition par la Ville à la requête présentée à la Commission des Transports du Québec par Monsieur Lucien Germain de Ste-Anne de la Pérade pour effectuer du transport en commun dans les limites du territoire de Trois-Rivières en utilisant le C.E.G.E.P. comme point d'arrivée et de départ.

ADOPTE

COMPTES A PAYER

Résolution du 31 octobre 1977.

Proposé par:

M. le Conseiller Antoine Gauthier

Secondé par:

M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Trois-Rivières Ready-Mix Inc.:

Beton - divers endroits

\$ 4,369.00

Bell Canada:

Travaux - Boul. Des Forges (Nord du pont Lejeune) et intersection Ste-Marie et Bonaventure

1,450.00

les Ltée, Mtí, NO: 140-MG

#53-77
#rocédures
In ce qui
moncerne
ine opposition par
alla Ville
montre
M. Lucien
Germain
pour le
transport

454-77 Comptes à payer Adoption

Adoption

		ILES DU A
	LUNDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1977	HITTIA
		211
	Gilles et Richard Bouchard & B.C.N.:	
	Démolition - 3 maisons rue Des Forges	1,860,00 nonetter
	Remise de garantie	486.00
	Compagnons Notre-Dame:	
	Octroi	100.00
	Lionel Martin:	
٠.	Honoraires - Vente par Jean-Pierre Descôteaux	297.00
	Claude St-Martin:	
	Honoraires - Vente par Dame Rachelle Cyrenne Ouellette	287.00
	Swyer, Leblanc & Leblanc:	
	Honoraires - Vente par Roger Beaubien	204.00
	Honoraires - Vente par Mme Jean-Yves Vallerand	178.00
	Honoraires - Vente par Mme Lucien Morrissette	332.00
	Honoraires - Vente par Roland Masse	230.00
	Honoraires - Vente par Mme J.P. Demontigny	179.00
	Roland Milette:	179.00
	Honoraires - Corrections de lots - Re: André St-Louis - Parc Industriel	100.00
	Hebdo de Trois-Rivières:	100.00
٩Ġ.	Publicité - Colisée	70.00
140-1	Le Nouvelliste:	70.00
Mfl, NO:	Appel d'offres	75.00
	Avis publics - Colisée et Centre Culturel	126.00
Ltée, A	Service de Gestion Industrielle:	120.00
ales L	Appel d'offres	59.40
ovinci	TV St-Maurice Inc.:	33.40
les Pi	Publicité - Service de la Récréation et des Parcs	21.42
imerie Formules Légales	Ordre des C.A. du Québec:	
mules	Inscription - Jacques Clavet	125.00
e For	Ordre des Ingénieurs du Québec:	.20700
rimer	Achat de sceau - Yvon Poirier	7.00
m d	Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
	Buanderie - Marina	67.16
-	Nettoyeurs Modernes Enr.:	
	Entretien - Poste no 1 - du 9 au 15 octobre 1977	227.80
	Entretien - Postes nos 2 et 3 - du 9 au 15 octobre 1977	169.18
	Corp. du Gaz de la Cité:	
	Chauffage - Edifice des Travaux Publics	50.03
•	Charles-Ed. Lamothe Inc.:	
	Réparation de poêle - Marina	331.50
	Léo Ricard:	. '
	Accident du travail - 23 juin 1966	263.99
	St-Maurice Aéro Club:	
	Service rendus - Octobre 1977 - Aéroport Xerox Canada Ltée:	390.00
	Photocopies - du 29 août au 30 septembre 1977 - Bibliothèque - Expo-	
	sition - Usine de filtration - Travaux publics - Service des Achats Lucien Defoy:	404.58
	Livraison d'huile - rue Hertel - Secteur Hertel	10.00
	Duchesneau & Fils:	12.30
	Service d'extermination - Secteur Hertel	1EE 00
		155.00

		INTIALES DU MAJA
	LUNDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1977	\(\frac{1}{2} \)
Lionel Blais:		212
Réparation de	fournaise - Secteur Hertel	100-00
Duchesneau & Fils		
Service d'ext	ermination - Marché-aux-Denrées	25.00
Productions Spect	ra Inc.:	
Spectacle du	4 novembre 1977	187.50
Raymond Bérubé:		
Allocation d'	automobile - Septembre 1977 - 63 milles	13.86
Lorraine Dussault		
Allocation d'	automobile - Septembre 1977 - 252 milles (Laval. sur le Lac)	55.44
Jean-Paul Duguay		
Dépenses de vo	yage - Lac Delage - Colloque sur la géodésie	270.58
Leo Bellerose:		
Dépenses de v	oyage - Victoriaville - A.P.O.M.	21.12
André Laneuville		
Dîner - Invi	e S.C.H.L.	37.10
Dépenses de	oyage - Montreal - Association des Urbanistes Municipaux	90.83
Roger Bruneau:		
Dépenses de	yoyage - Montreal - Association des Urbanistes Municipaux	64.97
Guy Aubin:		
Dîners - Inv	ites IBM	21.75
andré Laneuville		
Remboursemen	t de petite-caisse	75.04
🗖 🖔 ucien A. Ouelle		60.00
Remboursemen	t de petite-caisse	69.23
្ត្រីGuy-Paul Simard:		105.06
Remboursemen	t de petite-caisse	185.06
Formu		
nerie		
Imprin		
Tugana		
Bureau du Trésor	ier,	
Hôtel de Ville, Trois-Rivières,		
Le 27 octobre 1		
Le 27 octobre 1		
	ADOPTE	
455-77 Caractère	ATTENDU que le lot No. 2453 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières constituait une partie de la rue Cartier;	
de rue à		
enlever au lot 2453	ATTENDU que ce lot n'est pas utilisé comme rue;	
Adoption	ATTENDU qu'il n'y a pas lieu que ce lot continue à	
	porter le caractère de rue;	
	IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:	
	Que le caractère de rue publique soit enlevé au lot	
	No. 2453 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, à toutes fins que de droit.	• • •
	° ADOPTE	
	LA SEANCE EST ENSUITE LEVÈE	4
	Short wheel Tilles Lave	doen
	MAIRE	

TALES DU GR

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers	Gilles Fernand Léo Antoine Léopold Gaston Fernand	BEAUDOIN GONEAU THIBEAULT GAUTHIER ALARIE VALLIERES COLBERT LAFERTE
	Jean-Guy Lionel	LAFERTE JULIEN

Procès-verbal 31-10-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 octobre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée, à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant socteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

HITIALES DU MAIRE

- Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows: avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;
- Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- Règlement décrétant des travaux de réfection terrasse du Centre Culturel, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 septembre 1977;
- Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 31 octobre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le procès verbal du Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 621-B et 631, tenue au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville les 2 et 3 novembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. le Conseiller Lionel Julien soit nommé Maire-suppléant, pour le prochain terme.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 633 concernant le prolongement de la rue Tebbutt et l'achat ou l'expropriation du terrain

Compte rendu Adoption

457-77 Procès verbal du Greffier règl. Nos. 621-B et 631 Adoption

458-77 Nomination du Mairesuppléant pour le prochain terme Adoption

459-77 Règl. No. 633 prolongement de la rue Tebbutt Adoption

456-77 31-10-77

Ļtée,

HITIALES DU MAIRE

215

ALPIALES DU GREE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

A**D C**B 773

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 634 autorisant le Conseil à procéder à l'exécution de travaux de répartation de la terrasse du Centre Culturel et à emprunter une somme de \$11,900.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que pour procéder à l'exécution de travaux de réparation de la terrasse du Centre Culturel et pour emprunter une somme de \$11,900.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, conformément au règl. No. 634, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$11,900.00;

La dite somme de \$11,900.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devant dû le ler mai 1978 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 635 décrétant l'exécution de travaux de voirie et de pavage dans le secteur Bourassa et Lambert, sur les rues formées par le lot 210-15 (Du Fief) et les lots 210-21, 210-26, 209-37 et 209-55 (Place du Fondeur) du Cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et autorisant un emprunt de \$32,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de a Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, motaire, en vertu duquel Mmes: Alice Ayotte et Aurore Beaumier vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:

Un emplacement vacant connu et désigné comme étant une partie du lot numéro Cent Quatre-Vingt-Un (P. 181) de figure irrégulière d'une superficie de 248,400 p.c. pour le prix de \$10,000.00 payable comptant, le dit montant étant prévu au règlement No. 608.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

460-77 Règl. No. 634 travaux de réparation de la terrasse du Centre Culturel Adoption

461-77 Emprunt au fonds de roulement concernant le règl. No. 634 Adoption

462-77 Règl. No. 635 décrétant des travaux de voirie et de pavage dans le secteur Bourassa et Lambert Adoption

463-77 Contrat d'achat avec la Successsion Léo Lambert re: Banque de terrains Adoption

Ĭ

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que les comptes au montant total de \$2,531,675.74 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

216

TALES DU GRE

465-77 Comptes à payer Adoption

464-77

Adoption

Comptes payés

pour le mois d'octobre 1977

COMPTES A PAYER

Résolution du 7 novembre 1977. Proposé par: M. le Conseiller Gaston Vallières Secondé par: M. le Conseiller Fernand Colbert Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants: LDM Protection Service Enr.: Fourniture et installation de détection d'alarme et panneau récepteur -\$ 1,240.00 # Edifice des Travaux Publics. IB贈 Canada Ltée: 183.16 Location de dactylo et d'équipement J.B. Dovon Ltée: 21,886.91 Collecteur pluvial "Léger" Claude Néon Ltée: 75.00 Panneau lumineux - Pere Daniel Marcel Boily: 38.00 Accident du travalil - Roland Chavanelle Montréal Trane Service Agency: 50.00 Réparation de l'unité d'absorption modèle AlF - Appel de service Massicotte & Fils Ltée: 6,324.17 Egouts et aqueduc - Rue de la Santé Marché St-Louis: 93.07 Achats divers - Commission de l'Expo Ville de Trois-Rivières-Ouest: Taxe d'eau - Résidents Boul. St-Jean desservis par la Ville de Trois-2,886.70 Rivières-Ouest Nouvelliste: Avis publics - Centre Culturel, Colisée, Expo, Travaux Publics, Greffier 489.50 42.00 Avis public - Collisée

Nettoyeurs Modernes:

Entretien - Poste no 1 (du 16 au 22 octobre 1977)

Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 16 au 22 octobre 1977)

Entretien - Poste no 1 (du 23 au 29 octobre 1977)

Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 23 au 29 octobre 1977)

268.00

Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 23 au 29 octobre 1977)

SOOUIJ:

Abonnement à Jurisprudence Express - 1978 - Contentieux

30.00

			WITHLES DU MAIR
• .			/
		LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1977	217
Rég	ent Book Co. Inc.:		All
	Achat de disques	- Bibliothèque	54.18
Rec	eveur Général du C	anada - Information Canada:	
	Abonnement à Actu	alité Terminologique - Bibliothèque	2.00
Qué	bec Français:		
	Abonnement - Bibl	iothèque	7.00
Puc	et & Fils:		
	Volumes reliés -	Bibliothèque	865.80
ub	lisystème Inc.:		
	Abonnement à Spor	ts Plus et à Ski Québec - Bibliothèque	15.00
And	ré Perrault Ltée:		
	Achat de disques	- Bibliothèque	124.78
Per	iodica Inc.:		•
	Réabonnement - Bi	pliothèque	65.10
Para	ichute:		
	Abonnement - Bibl	iothèque \$	9 %
Serç	e-Monast:		
140-h	Achat de volumes	Bibliotheque	7.00
Phar	macie Lavigne:		
AH,	Médicaments - Acc	dent du travail - Roland Chavanelle	17.25
P1aੂੰo	e Le Centurion In	¢.:	
=	Dîner		75.50
rovinci	aron: Renas		
<u>\$</u>			28.30
_	er Fleuri Enr.:		
· Ē	Fleurs - Famille		25.00
, au	été Canadienne de		
Ē	Dîner - Gilles Be		30.00
1.5	ciation Sportive		50.00
		iversaire de l'association	50.00
Phig	a Inc.:	+50	6.00
Yarr	Service d'eau tra x Canada Ltée:	tee	6.00
		el de Ville, Bibliothèque, Police, Garage	457.02
	T.R.:	l de Frire, Bibliotheque, l'orree, durage	437.02
•	Bon de reproducti	an	6.40
	t-Maurice Inc.:		
		ce de la Récréation et des Parcs	21.42
1 a	nd Pelletier:		
	Entretien du CASH	- du 10 au 22 octobre 1977	20.00
Andr	e Laneuville:		
	Dîner avec invité		53.45
Pala	is du Dragon Inc.		
	Repas - Commission	de l'Expo	193.60
Pres	se Transport:		
	Transport de géni	ses - Expo 1977	100.00
,	P.A.C.:		
		mis provisoire - Expo 1977	199.25
Ghis	laine Auger & Al:	2077	000 00
	rrimes aux jeunes	agriculteurs - Expo 1977	980.00

218

ALL	CATIONS D'AUTOMOB	ILES - OCTOBRE	1977				(A)
Andı	rē Verville - 543	milles		:			 119.46
Rosa	ire Pouliot - 649	milles				* * * *	142.78
Jean	-Paul Poisson - 3	30 milles					83.60
Yvoi	Poirier - 185 mi	lles			•		40.70
Ferr	and Pellerin - 88	5 milles					194.92
Roge	r.Paillé - 290 mi	lles			:		63.80
aro	el Métivier - 493	milles					108.46
коде	r Lefebvre - 205 m	nilles					45.10
Guy	Larivière - 702 m	illes				i.	154.44
Anat	ole Houle - 662 m	illes					145.64

- 3 -

ALLQCATIONS	D'AUTOMOBI	LES -	OCTOBRE	1977	(suite)	

1		
Gilies Grenier - 270 milles	\$	59.40
Normand Fournier - 800 milles		176.00
Roger Dupuis - 61 milles		13.42
Germain Déziel - 85 milles		18.70
Gas gon Boudreault - 768 milles		168.96
land Bacon - 535 milles		117.70
Michel Matteau - 314.5 milles		69.20
	. *	
PETETES-CAISSES - REMBOURSEMENTS		
Rene Monfette		771.32
		68 24

FETEJES-CATSSES - REPORTED TO	
Ren e Monfette	771.32
Jea E Lamy	68.24
Alvin Doucet	188.29
Andre Laneuville	93.76
Armand Allard	76.3 5
Repas - Voyage à St-Hyacinthe	3.25
Repas - Invité Mlle Michèle Geillon, bibliothécaire France	15.25
Repas - Invités	21.75

Bureau du Trésorier, Hôtel de Ville, Trois-Rivières, Qué.,

Le 3 novembre 1977.

466-77
Nomination
de M. André
Laneuville
comme
promoteurdélégué au
projet
No. 2523 EH 7
Adoption

467-77
Jean-Paul Dorion
parrain de
projets
Canada au
Travail
Adoption

468-77 Signalisation demandée pour l'autoroute 755 Adoption

469-77
Demande de subventions pour la réalisation d'un parc linéaire Adoption

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes M. André Laneuville, ingénieur et urbaniste, comme promoteur délégué au projet No. 2523 EH 7 en ce qui concerne le relevé de l'utilisation du sol du territoire de Trois-Rivières.

ADOPTE

219

TALES DU GAS

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil municipal de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Canada au Travail, délègue comme parrain des projets 2520 EH 3, 2521 EH 1, et 2522 EH 9, M. Jean-Paul Dorion, gérant-adjoint, et accepte que tout déficit en ragard des montants affectés à ces trois (3) projets soit, s'il y en a, absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que demande soit faite au Ministère québécois du Transport d'installer la signalisation appropriée sur l'autoroute 755;

- Afin d'interdire au traffic lourd les sorties à la rue des Chenaux;
- 2) D'indiquer au traffic lourd venant de l'ouest que la sortie centre-ville (St-Roch) est la dernière pour pénétrer à Trois-Rivières.

ADOPTE

ATTENDU que le Gouvernement du Québec offre des programmes de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières veut se doter d'un parc linéaire;

ATTENDU que le parc linéaire sera un maillon reliant son territoire avec le réseau des parcs régionaux, provinciaux et national;

ATTENDU que le Ville a déjà un plan directeur pour relier les points stratégiques de son territoire;

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'une voie ferrée désaffectée qui sera utilisée pour la réalisation d'un parc linéaire;

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil demande au Gouvernement de subventionner la réalisation du parc linéaire du tout ou en partie et que son Service de la Récréation et des Parcs fournisse au Ministère les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

7	DC	'n	ΤĖ
~	ν	יבו	15

Imprimerie Formules Légales Provinciales L'tée, Mtl. NO: 14

470-77
Changement
du nom du
Parc Lambert
par celui
de Parc
Dionis
Lafrenière
Adoption

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

CONSIDERANT la mort récente du Père Dionis Lafrenière, Cura-----de la paroisse Notre-Dame des Sept Allégresses de Trois-Rivières du Cart.

WITHLES OU MAIR

220

CONSIDERANT que le Père Dionis Lafrenière dans l'exercice de son ministère paroissial s'est toujours dévoué sans compter au service de la population et particulièrement de la jeunesse;

CONSIDERANT que la communauté des Franciscains a toujours marqué sa présence dans le milieu trifluvien;

CONSIDERANT qu'il serait opportun de désigner le terrain appelé communément Parc Lambert, par un décret officiel;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le dit parc soit nommé: Parc Père Dionis Lafrenière.

Référence: Lot 170-90, 171-152, 171-114-1, 171-1-3, 170-2-1,

et 171-1-1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

En contre-proposition

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR : M. le Conseiller Léo Thibeault

D'attendre la décision qui sera prise par le Comité chargé de trouver un nom pour le Parc Lambert

Ont voté en faveur: MM. Alarie, Gauthier, Thibeault, Goneau,

Julien et Colbert.

Ont voté contre: MM. Vallières et Laferté.

A la suite de ce vote, la motion principale est rejetée.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

ASSISTANT-GREFFIER

Tilles Beaudour

RC/jrd

221

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14ième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE -
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 7-11-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Leş avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
 Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
 - e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
 - f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;

rimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mt1, NO: 140-1



Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction k) avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

Amendement au No. 191-51 re: construction de bungalows; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 29 août 1977;

Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;

Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;

Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un amendement au règlement No. 191-49 en vue de permettre l'exploitation d'une sablière dans les limites de la Ville.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de novembre 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un amendement au règl. No. 191 en vue de permettre la construction de bungalows dans le secteur le Corbusier.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de novembre 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règl. d'emprunt au fonds de roulement pour divers travaux au Colisée et au Centre Culturel pour un montant d'environ \$9,000.00.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de novembre 1977.

SIGNE: Jean-Guy Laferté

ATTENDU QUE la grande majorité des jeunes sont intéressés, intelligents et citoyens responsables, et,

ATTENDU QUE les efforts et les réalisations de ces jeunes citoyens méritent reconnaissance et éloge de leurs ainés, et

ATTENDU QUE l'Optimiste International depuis 1954, a développé et encouragé la mise en oeuvre d'un programme intitulé SEMAINE D'APPRECIATION DE LA JEUNESSE, et

ATTENDU QUE les citoyens de Trois-Rivières ont décidé de se joindre aux Optimistes pour exprimer leur appréciation et leur approbation des contributions de la jeunesse, Je Gilles BEAUDOIN, Maire, proclame la semaine du 13 au 19 novembre 1977, SEMAINE D'APPRECIATION DE LA JEUNESSE dans la Ville de Trois-Rivières, Province de Québec.

Amendement āu règl. *****égissant exploitation des sablières Avis de motion

Amendement au règl. 191 · 191 re: construc-**L**ungalows secteur le Corbusier Avis de motion

Regl. d'emprunt au fonds de rdulement re: Colisée et Centre Culturel Avis de motion

Proclamation par Son Honneur le Maire de la Semaine d'Appréciation de la Jeunesse Adoption

Par cette action, sachez que nous avons foi en l'habilité de la jeunesse d'aujourd'hui pour autant qu'elle assume des rôles responsables dans l'avenir de l'humanité.



71.50

ADOPTE

472-77 Compte rendu 7-11-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 7 novembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer Adoption

Gaston Blais:

COMPTES A PAYER

Résolution du 14 novembre 1977.

Preposé par: M. le Conseiller Léo Thibeault

Secondé par: M. le Conseiller Fernand Goneau

Installation de fournaise - Secteur Hertel

vinciales	Que le Consei	autorise par la présente le paiement des comptes suivant	s:
en en	ment Ricard:		
Légal	Aqueduc et égout	- rue Antoine Polette - Estimé no l	\$38,149.11
Pru	'Homme & Frères:		
e For	Remise de retenue	- Travaux extension Parc Isabeau	34,279.63
Lau	ion Equipement:		
<u> </u>	Achat de niveleus	Champion	59,477.76
W. (ôté et Fils Ltée:		
•	i	oour aile avec glissoire - Re: Niveleuse Champion	7,392.00
	dian General Elect		
	ł	e de l'équipement radio-police - Août, septembre et	
	octobre 1977		2,184.00
Télé	-Communication:		
	i	ge - U.Q.T.R., Travaux Publics, Police, Exposition,	
	Loisirs - Novembre	1977	216.75
_	s Desmarais:		•
		aise - Secteur Hertel	21.99
	S.H.:		
	Animation sociale		125.00
		- du 7 au 12 novembre 1977	25.00
	C.U.M.:		
	Location d'autobus	- Septembre 1977	9, 036.09
	R. Grenier:		
	Relogement - Secte	ur Hertel - Octobre et novembre 1977	60.00

		WITHTES OU MAIN
	LUNDI, LE 141ème JOUR DE NOVEMBRE 1977	
Luc	ien Defoy:	224
	Achat d'huile - Secteur Hertel	100 crefter
Rol	and Pelletier:	100:39
	Entretien du C.A.S.H 2 semaines	20.00
Acc	essoires d'Auto Leblanc:	20.00
,,,,,		
C-1	Clinique pour mécaniciens - 10 inscriptions yer & Leblanc:	150.00
Jaw		
	Honoraires - Vente par J. Lanteigne	288.00
r	ceau & Dufresne:	
	Honoraires - Vente par Jean-Guy Pothier	156.00
Hebo	o Trois-Rivières:	•
	Publication - Service de la Récréation et des Parcs	140.00
Le I	ouvelliste:	
	Publication - Service de la Récréation et des Parcs	117.00
Den	s Nobert:	
	Sténographie - Cause L. Trudel	25.00
Asso	ciation Trifluvienne Avicole:	
O	Octroi - Exposition 1977	800.00
6	de Beaudry:	
ä	Prime agriculture - Expo 1977	42.60
ž		
M me. ₹	E. Bellemare:	
\$4	Achat de liqueurs - Compétition de nage - Expo 1977	\$ 27.00
<u> </u>	s Berard:	¥ 27.00
6	Transport de génisses - Agriculture - Expo 1977	60.00
<u>a</u>	Paul Déry:	00.00
, ,	Transport de génisses - Agriculture - Expo 1977	20.00
=	esne & Frères:	20.00
بو.	Achat de liqueurs - Compétition de nage - Expo 1977	53.90
·=	nd Lemire:	33.30
-	Service de photo - Gagnant du gros lot - Expo 1977	7.00
	Louis Levasseur:	7.00
	Cueillette de déchets - Juillet, août et septembre 1977 - Expo et courses	490.00
	Abel:	
1	Remboursement de dépenses - Installation de système audio (information,	
	piscine, secteur agricole, spectacles, pavillon commercial) Expo 1977	613.40
	re Landry:	010.40
	Octroi - Programmation du centre communautaire	6,000.00
	iation des Officiers du Bâtiment:	0,000.00
	otisation annuelle 1977 et 1978 - Directeur et inspecteurs	75.00
	ique Internationale de Canot:	
	rais de publicité - Edition 1977	145.00
Servi	ce Complexe Sportif U.Q.T.R.:	
l	ocation de matériel et équipement - Expo 1977	665.00
	ocation de piste d'athlétisme - octobre 1977	60.00
Comit	e de Zone F.Q.H.G.:	
H	onoraires des instructeurs (avance) Hockey	150.00
	emboursement de dépenses - Initiation en hockey	23.92
	é de Zone F.A.B.Q.:	
F	rais des marqueurs - Octobre 1977	354.00

	4 4 8			WITHLES DV MAJA
			LUNDI, LE 14ième JOUR DE NOVEMBRE 1977	225
	Comm	nission Scolaire de	Trois-Rivières	(A)
			des parcs-écoles - Octobre 1977	784.82
	'	uction Spectra Inc		704.02
		•	ectacle - 18 novembre - Entente S.D.L.	187.50
	ΔΙΙΩ	CATIONS D'AUTOMORI	LES - OCTOBRE 1977	
		Ayotte - 506 mill		111.32
		ène Bellemare - 38		85.56
		é Daviau - 756 mil		166.32
		-Paul Duguay - 136		29.92
		e' Duval - 778 mil		171.16
		Transport des homm		20.00
		ice Galarneau - 70 -		155. 34
		Transport des homm		20.00
		ice Massicotte - 7		163 24
		Kaupile		168.00
	. >	Transport des horm		20.00
	- 2	r Rompos - 344 ail		75.68
	ž	Allocation Special na Trottlen - 320		20.00
:	Mtl	re spoudier - sky	RH 1 F S S	70.40
	L'tée,			
•	ALLO	CATIONS D'AUTOMOBI	LES - OCTOBRE 1977 (suite)	
1	G T	el Young - 264.7 n	filles \$	58.24
	gales	Transport des homm		10.00
	Roge	r Baril - 248 mill	es	54.56
	ō	Bellerose - 1,004		220.88
	e	on Desaulniers - 5		117.04
	. d	aine Dussault - 11		24.20
		ire Francoeur - 26		57.20
		in Frigon - 65 mil		14.30
	_	r Loisel - 1,010 m		220.20
		les-Edouard Prover		31.68
		rt Rousseau - 557 ues St-Laurent - 1		122.54
	vacy	ueș șt-Laurent - 1	40.5 milies	32.67
	Rich	ard Valois:		
			- Congrès A.S.T.E.D Montréal	28.53
		é Laneuville:		20.00
		Dépenses de voyage	- Conférence A.C.U Shawinigan	42.50
	al	Fleury:		
		Dépenses de voyage	- Conférence Gestion des documents - Québec	6.25
		Allocation d'autom	obile - octobre 1977 - 220 milles	48.40
,	Jean	-Paul Dorion:		
		Allocation d'autom	obile - octobre 1977 - 283 milles	62.26
			- Québec - Protection de l'environnement	102.27
		Repas divers - Rep	résentants Ministère des Transports	50.66
	.			
	KEMB	DURSEMENTS DE PETI	IES-CAISSES	
•	Jean	Louis Goneau		19.82
		i ·		

Guy-Paul Simard Robert Corbeil

101.55

Armand Allard:

Dépenses de voyage - Congrès A.S.T.E.D. - Montréal

190.53

Bureau du Trésorier. Hôtel de Ville. Trois-Rivières, Qué., Le 10 novembre 1977.

474-77 Entente #entre la ÿille et 취'A.Q.E.C.V. Akégion No. 4 de la neige Adoption

ö

me; transport

475-77 Contrat sous seing privé avec Anselme Bourassa Inc. **d**éneigement Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur, ou en son absence le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention pour le transport de la neige (Hivers 1977-78 et 1978-79) entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association Québécoise des Entrepreneurs Camionneurs en Vrac Inc. Région No. 4.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

\$ECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel Anselme Bourassa Inc. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Deux (2) chargeuses Carterpillar, 950 avec godet 4 ½ verges, au prix de \$27.00/hre.

Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

	Δľ	20	P	т	1
4	nı	\sim	-	1	1

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel Pagé Construction Inc., s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

WITALES DU MAIA

227

ALES DU GRE

Deux (2) niveleuses Carterpillar, modèle 12 F, avec aile de côté, au prix de \$31.50/hre.

Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel, Roméo Trépanier s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Un (1) chargeur Massey-Ferguson 1974, au prix de \$20.00/hre.

Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel Thomas Bellemare & Fils Ltée, s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Un (1) loader John Deere 644 (1976) au prix de \$27.00/hre.

Un (1) Grader Austin Western S 500 (6 par 6) 1973 au prix de \$32.00/hre.

Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel André Boisvert Excavation, s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Un (1) loader John Deere 510 (1975) avec godet de 2 verges, au prix de \$23.00/hre.

Contrat
sous seing
privé avec
Pagé Const.
Inc.
déneigement
Adoption

476-77

477-77
Contrat
sous seing
privé avec
Roméo Trépanier
déneigement
Adoption

#78-77
contrat
cous seing
privé avec
rhomas
Bellemare
déneigement
Adoption

479-77
Contrat
sous seing
privé avec
André Boisvert
Excavation
déneigement
Adoption



Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

WITHLES DU MAIR

228

ALES DU GREFF

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel Les Sables Laviolette Enr., s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Un (1) loader John Deere modèle J.D. 644 avec godet de 3 1 verges, au prix de \$27.00/hre.

Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel Henri Paquette Inc. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Une (1) machine White No. 80 (1975) au prix de \$22.00/hre.

Pour la période du ler novembre 1977 au 15 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit dontrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 14 avril 1977, du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, et comprenant le lot No. 17-3, situé sur le Boulevard des Forges, et appartenant à M. Gaston Milette.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 18 octobre 1977, montrant la subdivision des lots 170 et 171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-166 et 171-260, situés rue Louis Pinard et appartenant à Habitations Val Mauricie Ltée.

ADOPTE

480-77 Contrat sous seing privé avec Les Sables Laviolette Enr. déneigement Adoption

₹81-77 **Ç**pntrat spus seing privé avec Henri Paquette Inc. åeneigement Adoption

482-77 Approbation de plan de subdivision 1¢t 17-3 appartenant à Gaston Milette Adoption

483-77 Approbation de plan de subdivision lots 170-166 et 171-260 Adoption

484-77 Approbation de plan de subdivision lot 170-2-2 Adoption

485-77 Achat de terrain des Filles de Jésus re: Manoir de Tonnancourt Adoption

LUNDI, LE 14ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud A.G., en date du 18 octobre 1977, montrant l'annulation du lot 170-2-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Louis-Pinard et appartenant à Habitations Val Mauricie Ltée.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, en vertu duquel les FILLES DE JESUS vendent à la VILLE DE TROIS-RIVIERES l'immeuble suivant: - DESIGNATION

Un morceau de terrain vague, de figure irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE (2173-1 ptie) au cadastre officiel REVISE pour une partie de la Cité des Trois-Rivières, borné comme il suit: Au nord-ouest par une autre partie dudit lot no. 2173-1 appartenant à la venderesse, au nord-est par une partie dudit lot no. 2173-1 appartenant à l'acquéreure et par le lot no. 2306 (rue), au sud-est par une partie dudit lot no. 2173-1 appartenant à l'acquéreure et par le lot no. 2173-5 (rue), au sud-ouest par une partie du lot no. 2173-4 (rue); mesurant deux cent trente-huit pieds et huit dixièmes (238.8 pi. soit 72.79m) dans sa ligne nord-ouest, treize pieds et quarante-neuf centièmes (13.49 pi., soit 4.11 m), trois pieds et soixante et un centièmes (3.61 pi., soit 1.10 m) et six pieds et six centièmes (6.06 pi., soit 1.85 m) dans ses lignes nord-est le long de la rue St-Jean (lot no. 2306), trente-huit pieds et quarante-sept centièmes (38.47pi., soit 11.73 m) dans une autre ligne nord-est le long du Manoir de Tonnancourt appartenant à l'acquéreure, soixante-cinq pieds et vingt-trois centièmes (65.23 pi., soit 19.88 m) dans une ligne sud-est le long du Manoir de Fonnancourt appartenant à l'acquéreure, dix-neuf pieds et trois dixièmes (19.3 pi., soit 5.88 m) et cent cinquante et un pieds et quatre-vingt-dixsept centièmes (151.97 pi., soit 46.32 m) dans ses lignes sud-est le long de la rue Des Ursulines (lot no. 2173-5), onze pieds et quatre-vingt-un centièmes (11.81 pi., soit 3.60 m) dans sa ligne sud-ouest le long de la rue portant le no. 2173-4, terminé à son extrémité sud par un rayon de dix pieds (10.0 pi., soit 3.05 m) une longueur de courbe de neuf pieds et trente-deux centièmes (9.32 pi., soit 2.84 m); contenant en superficie huit mille deux cent vingt pieds carrés (8,220 pi. ca., soit 763.64 m2); le tout à la mesure anglaise en ce qui concerne les mesures données en pieds;

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Jean-Paul Duguay, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 1977, plan dont copie demeure ci-annexée après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en la présence **đu** notaire soussigné;

Pour le prix de \$25,000.00 comptant.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant, sdit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à Habitel de la Mauricie Inc.,

MĦ, Ltée,

Mainlevée en flaveur de Habitel de la Mauricie Inc. sur les lots 178-666 et 178-669 Adoption



MITIALES DU MAIR

230 mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, seulement sur:

DESIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé d'une PARTIE des subdivisions numéros CENT VINGT-HUIT, CENT TRENTE, CENT TRENTE-QUATRE, CENT TRENTE-SIX et CENT QUARANTE ET UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.128, 178-P.130, 178-P.134, 178-P.136 et 178-P.141) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et des subdivisions numéros CENT VINGT-NEUF, CENT TRENTE ET UN, CENT TRENTE-DEUX, CENT TRENTE-TROIS et CENT TRENTE-CINQ du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-129, 178-131, 178-132, 178-133 et 178-135) du même susdit cadastre.

De figure irrégulière, borné comme suit, savoir: vers le nord-ouest par le lot 178-169 (rue), vers le nord-est par partie du lot 178-141, vers le sud-est par partie des lots 178-128 et 178-136, vers le sud-ouest par partie du lot 178-122 (rue), vers le nord par partie des lots 178-130 et 178-141, vers l'ouest par partie du lot 178-134.

Mesurant, mesure anglaise, vers le nord-ouest deux cent six pieds (206.0'), vers le nord et vers l'ouest vingt et un pieds et vingt et un centièmes (21.21') vers le nord-est cent soixante-neuf pieds (169.0') et trente quatre pieds (34.0'), vers le sud-est cent onze pieds (111.0'), trente-six pieds (36.0') et quatre vingt neuf pieds (89.0'), vers le sud-ouest cent cinquante et un pieds deux dixièmes (151.2') et cinquantedeux pieds et cinq dixièmes (52.5').

Contenant une superficie de trente-neuf mille sept cent cinquante pieds carrés (39,750 p.c.) mesure anglaise.

Cet emplacement est maintenant connu et désigné comme étant les subdivisions numéros SIX CENT SOIXANTE-SIX et SIX CENT SOIXANTE-NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-666 et 178-669) même susdit cadastre.

D'une superficie de 39,750 pieds carrés, pour un montant de \$23,850.00 comptant.

Le tout, sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

487-77 Mainlevée en faveur de Paul Perrault Const. Ltée Adoption

140-MG

ö

ΜĦ,

Ltée,

Légales

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que les résolutions Nos. 410 et 417-77 du 3 et du 17 octobre 1977, soient rescindées à toutes fins que de droit.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de mainlevée en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, à PAUL PERREAULT CONSTRUCTION LTEE, relativement à l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P. 177) et une PARTIE de la subdivision numéro QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-P.44) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

Etant de figure rectangulaire; vorné au nord-ouest par les lots 177-86 et 177-44-2 appartenant déjà à l'acquéreur, au sud-ouest par le Chemin Des Forges; au sud-est par une autre partie du lot 177 et une autre partie du lot 177-44 restant la propriété du vendeur; au nord-est par une autre partie du lot 177-44 restant la propriété du vendeur.

231

WITALES DU MAIR

Mesurant au sud-ouest et nord-est cent quatre-vingt-onze p Mesurant au sud-ouest et nord-est cent quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes (191.5'), au nord-ouest et au sud-est deux cent soivante de la contraction (270.01) dix pieds (270.0'), et ayant une superficie de cinquante et un mille sept cent cinq pieds carrés (51,705 p.c.), mesure anglaise.

Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros QUATRE-VINGT-SEPT et QUATRE-VINGT-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-87 et 177-88) et des resubdivisions numéros TROIS et QUATRE de la subdivision numéro QUARANTE-QUATRE du lot originaire núméro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-44-3 et 177-44-4) du même susdit cadastre de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Modifications aux tarifs de frais établis Juge Municipal Cour Municipale PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le tarif des frais établis par le juge municipal approuvé par le Conseil le 11 mai 1970, est amendé en remplaçant:

A l'article 3 paragraphe D, le montant de \$1.50 par \$5.00;

A l'article 4, le montant de \$1.50 par \$5.00;

A l'article 5, amendé le 22 juin 1971, le montant de \$0.50 par \$0.60;

A l'article 16, le montant de \$1.50 par \$5.00;

A l'article 19, le montant de \$10.00 par \$20.00, le montant de \$5.00 par \$10.00 et le montant de \$0.15 par \$0.18;

A l'article 20, le montant de \$1.00 par \$3.00;

A l'article 5 à la dernière ligne, après le mot recommandé en y ajoutant les mots "ou certifié";

Après avoir ajouté les mots "ou certifié" à l'article ledit tarif est également amendé en ajoutant: Article 21, pour tout acte ou document non prévu à un autre item du présent tarif \$4.00;

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une demande pour reprendre possession d'un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision officielle No. 2023-2 du cadastre revisé fait pour une partie de la Ville, avec maisons dessus construites, circonstances et dépendances, emplacement acheté par la Ville, le 13 septembre 1977, de Dame Jeannine Jacques DEMONTIGNY.

Le tout afin de procéder à la démolition de l'immeuble en vue de la reconstruction pour fins résidentielles, conformément à l'article 27-b de la Loi pour favoriser la conciliation entre lodataires et propriétaires, et conformément au programme de P.A.Q. HERTEL.

Avis sera adressé aux deux locataires, soit, M. Georges PERRON, et Marcel ALLARD.

ADOPTE

par le de la Adoption ö

ΜĦ,

489-77 P.A.Q. Hertel demande pour reprendre possession l'emplacement acheté de Dame Jeannine Jacques Demontigny Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 621-B (1977) soit et est modifié en ajoutant ce qui suit à la suite du dernier mot de l'article 5:

"et approprié une somme de \$86,000.00 à même les fonds généraux, provenant d'une subvention de \$217,000.00 du Haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports;"

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

ASSISTANT-GREFFIER

MAIRE

WITHLES DU MAIR

ALES DU GREFF

rimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2lième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

233

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine **GAUTHIER** ALARIE Léopold Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 14-11-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 novembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée,
 à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977; 234

THIRTES DU GREEKER

Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

- Règlement d'emprunt au fonds de roulement de \$9,000.00 divers travaux au Colisée et au Centre Culturel; avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 novembre 1977;
- m) Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- n) Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- o) Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone délimitée par l'axe central du boulevard des Récollets, par l'axe central de la rue De Labadie, par l'axe central de la rue Chanoine Moreau et par la limite sud-ouest de la zone VC-13, sect. 5, et pour y permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, sect. 4, et pour permettre dans la zone RB-13, sect. 6, les mêmes utilisations que celles permises dans la zone RC-13, Sect.1.

Lu en Conseil ce 21ième jour de novembre 1977.

SIGNE: Lionel Julien

ADOPTE

Règl. No. 191-49-A concernant l'exploitation

de carrières

et sablières

Adoption

491-77

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 191-49-A (1977) concernant l'aménagement et l'exploitation de carrières et de sablières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 191-51-A pour permettre la construction de bungalows dans la zone RB-1, secteur 15, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 14 novembre 1977, soit reçu, adopté,

Amendement au règl. No. 386 Avis de motion

492-77
Règl. No.
191-51-A
concernant la
construction
de bungalows
dans le secteur
Le Corbusier

493-77 Compte rendu 14-11-77 Adoption

Adoption

et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

235

TALES DU GRE

494-77 Comptes à payer Adoption

COMPTES A PAYER

	Résolution du 21 novembr	e 1977.
1	Proposé par:	
(Secondé par:	
	Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suiva	nts:
(Gaston Bourassa:	
	Remise de retenue - Collecteur pluvial Notre-Dame de la Paix	\$ 14,045.49
Ē	Frunelle Inc.:	
2	Chemises et gants - Policiers	6,417.92
1	durice L. Denoncourt:	· ·
1 +60	Honoraires - Projet de construction Pavillon parc municipal - Angle 6e Rue	•
1	et Boul. Rigaud T.C.R.O.:	3,375.00
Ğ	T.C.R.O.:	
	Location d'autobus - Octobre 1977	8,077.68
ď	debec Hilton Hotel:	
1	Congrès - Union des Municipalités (10 personnes)	2,795.47
Ą	ssociation du Baseball Mineur:	
	Organisation de 3 clubs sportifs	900.00
A	ssociation de Soccer Mineur:	•
	Organisation de 3 clubs sportifs	900.00
C	entre Landry:	
	Organisation de 2 clubs sportifs	600.00
G	uimond Electrique:	
	Tuyau et lampes - Boul. Des Forges	225.90
Di	uchesneau & Fils:	•
	Examen extermination - Colisée - Octobre et novembre 1977	70.00
F	leuriste Laviolette Enrg.:	•
₽	Fleurs - Famille Chaîné	20.00
Н.	.G. Gauthier Inc.:	
.	Fleurs - Famille Trudel	25.00
ML	Il tiforme:	
Ma	Affiche 2 couleurs - Métiers d'Arts de Trois-Rivières	100.00
. NE	Entrotion Books 1 / 1 20	
	Entretien - Poste no 1 (du 30 octobre au 5 novembre 1977)	268.00
1.0	Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 30 octobre au 5 novembre 1977) Nouvelliste:	207.70
LC	Publication - Marina	
	Publication - Centre Culturel, Loisirs	180.00
Υv	es-Martin Veillette:	123.00
• •	Honoraires - Vente par Raymond Corriveau	125 00
		135.00

LUNDI,	LE	21ième	JOUR	DE	NOVEMBRE	1977

•	······································	ALTALES DU GRE
L	aboratoires Shermont Inc.:	00 00
	Contrôle de matériau - Infrastructure rue De La Savane	149.00
R	oger Caron:	•
	Examens médicaux - Octobre 1977	100.00
Α	Q.T.E.:	
	Inscriptions - Journée d'étude (7 personnes)	140.00
C	omité des Jeux du Québec à Amos:	
	Souscription	100.00
L	∉gion Canadienne:	100.00
	Couronne coquelicots	FO 00
		50.00
Je	an-Louis Levasseur:	
`	Cueillette de déchets - Octobre 1977 - Exposition \$	160.00
Vc	yage Michel:	100.00
•		
М-	Convention nationale à Régina - Exposition (3 passagers)	894.00
Mc	rché Victoria:	
MG	Achats divers	117.62
140	Achats divers	8.05
KC S	bert Buist:	
AH,	Remboursement de dépenses - Publicité - Expo 1977	575.05
Ç.,	A.S.H.:	
les t	Animation sociale - du 14 au 19 novembre 1977	25.00
- =	land Pelletier:	
es Pro	The second secon	40.00
Va	trerie de Trois-Rivières:	
nules	Remplacement de vitre - Secteur Hertel	14.73
Ma	rtel Express:	
merie	Déménagement de Mme Pépin - Secteur Hertel	68.75
Imprimeri		
AL	LOCATIONS DE RELOGEMENT - DECEMBRE 1977 - SECTEUR HERTEL	
	ne Eva Babin	
	e Jeannette Babineau	85.00
	rcel Collins	77.00
		160.00
	celyne Couture	80.00
	ston Gélinas	80.00
	ancine Giroux	115.00
	ul Laviolette	100.00
	cien L'Heureux	165.00
	hiel LeSauteur	60.00
•	eré Mongrain	135.00
	dard Moquin	150.00
	manuel Veillette	115.00
	e Fabiola Vallières	150.00
Mm	e Bertha Roach	110.00
	D. 7.1	
КО	bert Bellemare:	•
Λ-	Dîner - Invités S.H.Q.	25.54
ыā	ston Desaulniers:	
۸٦.	Réunion avec contremaîtres	9.10

Alvin Doucet:

	Dîner - Programme
	S.C.J.L.S.
Ρi	erre Audet:
	Allocation d'autor
Je	an Denoncourt:
	Allocation d'autor
De	nis Lelièvre:
	Allocation d'auto

parc linéaire - Relance économique - Rencontre représentants

72.40

Allocation d'automobile - 306 milles - octobre 1977

67.32

Allocation d'automobile - 123.8 milles - octobre 1977

27.23

Allocation d'automobile - 102 milles - octobre 1977

22.44

René Monfette:

Remboursement de petite-caisse

440.33

Guy-Paul Simard:

Remboursement de petite-caisse

192.54

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et Clément Ricard & Fils Inc., par lequel cette dernière s'engage à effectuer des travaux d'aqueduc et de drainage dans le Secteur Jean-Guy Dargis, pour le prix de \$218,035.20.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant, soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à Paul Perreault Construction Ltée mainlevée totale de tous droits, privîlèges et hypoghèques existant en sa faveur en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble suivant:

Un emplacement vacant, situé à l'angle de la rue De Labadie et du Boulevard Des Récollets à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une Partie du lot originaire numéro Cent Soixante-Dix-Huit (P. 178) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure irrégulière; borné vers le sud-est par partie du lot 1118 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières (Boulevard Des Récollets); vers l'est par partie du lot 178 (rue); vers le nord-est par le lot 178-37 (rue de Labadie); vers le nord-ouest et vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 178 restant la propriété du vendeur.

495-77 Son Honneur le Maire autorisé à signer un contrat avec Clément Ricard & Fils Inc. re: travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Jean-Guy Dargis Adoption

496-77
Mainlevée
en faveur de
Paul Perreault
Const. Ltée
sur le lot
178-670
Adoption

497-77

Adoption

499-77
Option en
faveur de
L. Desrochers
& Fils Inc.
pour la
vente d'un
terrain dans
la zone
ind. No.1
Adoption

LUNDI, LE 21ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

Mesurant cent quarante-six pieds et deux centièmes (146.02') dans sa ligne sud-est, trente pieds et quatre dixièmes (30.4') dans sa ligne est, deux cent douze pieds et soixante-dix-sept centièmes (212.77') dans sa ligne nord-est, cent soixante-quatre pieds (164.0') dans sa ligne nord-ouest, et deux cent cinquante-huit pieds et six dixièmes (258.6') dans sa ligne sud-ouest. Contenant une superficie de quarante mille quatre-vingt-quinze pieds carrés (40,095 p.c.), mesure anglaise.

TIBLES DU MA

238

CALES DU GR

Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro Six Cent Soixante-Dix du lot originaire numéro Cent Soixante-Dix-Huit (178-670) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

Le tout, sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire suppléant, soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé avec The United Harness Horsemen's Association of Canada établissant certaines conditions pour l'organisation et la présentation de courses sous harnais au cours de l'année 1978, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Monsieur Jacques CHARETTE, C.A., gérant de la Ville de Trois-Rivières soit, et est par les présentes, autorisé à signer la demande de permis pour organiser le pari mutuel à l'Hippodrome de Trois-Rivières, afin que des courses puissent y être tenues.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de L. Desrochers & Fils Inc. relativement à l'achat du lot 15-15-3 d'une superficie de 50,041 pieds carrés et situé dans le Parc Industriel No. 1, pour le prix de \$7,506.15, et celui de \$375.31 (Règl. No. 463);

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministère des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec

ADOPTE
TIDOTID

ormules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

500-77
Echange de
terrain entre
la Ville et
Gaston
Ouellette
re: secteur
Hertel
Adoption

LUNDI, LE 21ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire suppléant, soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un projet de contrat d'échange par lequel M. Gaston Ouellette cède à la Ville un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE TRENTE TROIS (P. 2033) du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières, borné au nord-est, par le lot 1996-17 où il mesure vingt-deux pieds (22'); au sud-est, par le lot 2032 où il mesure vingt quatre pieds (24'); au sud ouest, par une partie dudit lot 2033 où il mesure vingt quatre pieds (24') contenant en superficie cinq cent vingt huit pieds carrés, mesure anglaise (528 p.c.m.a.); avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

En contre-échange, la Ville de Trois-Rivières, cède à Gaston Ouellette l'immeuble ci-après décrit, savoir:

- A. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DIX HUIT de la subdivision officielle du lot numéro MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (1996-P18) du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières; borné au nord-est, par une partie dudit lot 1996-18 où il mesure vingt-neuf pieds et neuf dixièmes (29.9'); au sud-est, par une partie dudit lot 1996-18 où il mesure quinze pieds (15'); au sud-ouest, par les lots 2031 et 2032 où il mesure trente pieds et soixante cinq centièmes (30.65'); au nord-ouest, par le lot 1996-17 où il mesure quinze pieds (15'); contenant en superficie quatre cent cinquante quatre pieds carrés, mesure anglaise (454 p.c.m.a.); sans bâtisse.
- B. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DIX SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (1996-P17) du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières; borné au nord-est, par une partie dudit lot 1996-17 où il mesure dix-sept pieds et soixante-quinze centièmes (17.75'); au sud-est, par le lot 1996-18 où il mesure quinze pieds (15'); au sud-ouest, par le lot 2032 où il mesure dix-sept pieds et trois dixièmes; au nord-ouest, par cette partie dudit lot 1996-17 étant un droit de passage où il mesure quinze pieds (15') contenant en superficie deux cent soixante trois pieds carrés, mesure anglaise (263 p.c.m.a.) sans bâtisse.

Le présent échange est consenti moyennant la somme de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.00) payable par la Ville à M. Gaston Ouellette.

De plus la Ville de Trois-Rivières accorde audit Gaston Ouellette, en faveur du lot DEUX MILLE TRENTE DEUX (2032), d'une partie du lot DIX SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (1996-P17) et d'une partie du lot numéro DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (1996-P18) du cadastre revisé fait pour une une partie de la Cité des Trois-Rivières, un droit de passage par tout mode de locomotion pour permettre audit Gaston Ouellette et/ou représentants de communiquer de la rue St-Paul aux susdits emplacement.

Le susdit droit de passage devra s'exercer sur l'immeuble ci-après décrit, savoir:

A. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE TRENTE TROIS (P2033) du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, borné au nord-est, par le lot 1996-17 où il mesure onze pieds (11'); au sud-est, par le lot 2032 où il mesure quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (85.9'); au sud-ouest, par le lot 2267 étant la rue St-Paul où il mesure onze pieds (11'); au nord-ouest, par la partie résiduelle dudit lot 2033 où il mesure quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (85.9'); contenant en superficie neuf cent quarante quatre pieds carrés et neuf dixièmes, mesure anglaise (944.9 p.c.m.a.).



B. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DIX SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (1996-P17) du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières, borné au nord-est, par une partie dudit lot 1996-17 où il mesure quinze pieds (15'); au sud-ouest, par la partie du lot 2033 étant un droit de passage où il mesure onze pieds (11'); au nord-ouest, par une partie dudit lot 1996-17 mesurant quinze pieds (15'); contenant en superficie cent soixante cinq pieds carrés, masure anglaise (165 p.c.m.a.).

240

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Ville achète à l'occasion du sable, de la terre et de la pierre concassée;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les demandes suivantes soient faites:

- 1) Le fournisseur fasse appel à l'Association Québécoise des entrepreneurs en vrac Inc., région No. 4 (A.Q.E.C.V.) et à l'Association des Camionneurs Artisans pour le transport des matériaux lorsque la Ville requiert que ceux-ci doivent être livrés sur ses chantiers;
- 2) Le fournisseur utilise un (1) camion de l'Association des Camionneurs Artisans pour trois (3) camions de l'Association des Entrepreneurs en autant qu'ils sont disponibles;
- 3) Le fournisseur donne priorité aux camionneurs résidant à Trois-Rivières avant ceux de l'extérieur en autant qu'ils sont disponibles.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières a été incapable de vendre les lots P.1618-1 et P.1618-2 situés à l'angle des rues Bonaventure et Royale malgré plusieurs appels de soumissions publiques;

CONSIDERANT qu'il serait probablement possible de trouver preneur si la Ville pouvait disposer également du lot P.1617-2 acheté du Ministère des travaux publics et de l'approvisionnement;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières prie le Ministère des travaux publics et de l'approvisionnement de bien vouloir accorder une mainlevée sur le terrain P.1617-2 situé sur la rue Bonaventure et ayant une superficie de 6,276 pieds carrés afin de l'utiliser à des fins commerciales et non pour fins communautaires.

501-77
Diverses
demandes aux
fournisseurs
de sable,
terre ou
pierre
concassée
Adoption

502-77
Demande de
mainlevée
sur le lot
P. 1617-2
acheté
du Ministère
des travaux
publics et
situé sur la
rue
Bonaventure
Adoption

503-77

Acceptation des plans

d'aqueduc et d'égouts

dans la

zone ind.

No. 2 et demande

d'approba-

Protection

1'Environnement du Québec Adoption

tion aux

Services

de

de

LUNDI, LE 21ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts, dans la zone industrielle No. 2, tels que décrits dans une lettre du Comité directeur de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles en date du 28 septembre 1977, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de cette entente et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite, par la présente, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

RC/jrd

ASSISTANT-GREFFIER

MAIRE

Iles Beautour

241

TALES DU GR

WITALES DU MAN

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 28ième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 21-11-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 novembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges,
 avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
 à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

- j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

243

- 1) Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- m) Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;
- o) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977;

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le procès-verbal de l'assistant-greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 635, tenue au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville les 16 et 17 novembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 21 novembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

CONSIDERANT le contenu des résolutions présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU UNANIMEMENT

Que le cahier des résolutions soit accepté intégralement.

ADOPTE

504-77 Procès-verbal de l'assistantgreffier suite à la consultation sur le règl. 635 Adoption

505-77 Compte rendu 21-11-77 Adoption

506-77 Acceptation des résolutions adoptées par 1'Union des Municipalités du Québec en 1977

508-77

Demande

Gouvernement du Québec

1'implantation de logements

pour personnes

Ste-Marguerite Notre-Dame et

âgées pour les quartiers

St-Philippe

St-François

d'Assise Adoption

au

507-77 Projet de cession de l'Ile St-Quentin au Gouvernement du Québec Adoption

LUNDI, LE 28ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières est propriétaire de l'Ile St-Quentin depuis 1948;

WITHLES DU MA

244

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières détient un bail de location d'une partie importante de l'Ile St-Christophe;

CONSIDERANT que ces deux îles constituent de par leur location un endroit extraordinaire comme emplacement de loisirs et de repos;

CONSIDERANT que la Ville a déjà investi des sommes considérables dans le développement de l'Ile St-Quentin;

CONSIDERANT que ce parc est accessible à la population du Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, et même de toute la région;

CONSIDERANT que la seule et unique vocation de l'Ile St-Quentin est d'être un parc de verdure et de loisirs pour toutes les familles de la région;

CONSIDERANT que l'Ile St-Quentin est le seul endroit où la population a une véritable fenêtre sur le fleuve;

CONSIDERANT que ce parc familial est localisé au centre d'une population de 115,000 habitants;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières cède au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement à son Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'Ile St-Quentin ainsi que tous les équipements qui y sont installés, ainsi que son droit de locataire sur l'Ile St-Christophe.

Le prix de l'Ile St-Quentin sera équivalent à la dette obligatoire actuellement en circulation, capital et intérêts, plus une somme de \$81,000.00 pour l'acquisition des biens meubles et immeubles de la Marina, avec l'engagement que le Gouvernement du Québec en fasse un parc familial d'envergure régionale et procède à sa réalisation par étapes, dès 1978, tout en la gardant ouverte au public entretemps.

ADOPTE

ATTENDU que Trois-Rivières, étant une Ville qui possède des paroisses très âgés, a un besoin urgent de résidences pour personnes retraitées;

ATTENDU que seulement dans la paroisse St-Philippe, il y a 956 personnes âgées de 60 ans et plus et que cet état de choses se répète dans la paroisse Ste-Marguerite, la paroisse Notre-Dame et St-François d'Assise;

ATTENDU qu'aucune résidence pour personnes âgées n'est disponible dans ces paroisses;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières, sensibilisé aux besoins des personnes âgées de ces paroisses, demande l'implantation de 60 logements dans la paroisse St-Philippe, 40 logements dans la paroisse Ste-Marguerite et 20 logements dans la paroisse Notre-Dame

Etant déjà propriétaire des terrains où tous les services sont installés, il sera facile de réaliser ces projets dès le printemps 1978.

ADOPTE

509-77
Marc Latendresse
désigné comme
responsable
du projet
Canada au
Travail
Adoption

510-77
Cause
Ville
vs:
Claude
Sanscartier
Adoption

511-77
Règl. 636
exécution
des
travaux
Centre Culturel
et au Colisée
emprunt de
\$9,000.00
fonds de
roulement
Adoption

512-77
Approbation
de projet
de subdivision
lots 175-77
à 175-79
Adoption

513-77
Approbation
de projet
de subdivision
lot 178-670
Adoption

LUNDI, LE 28ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. Marc Latendresse comme responsable du projet "Canada au Travail" portant le titre: "Béton vivant" ainsi que le numéro 3372 EH 8.

Que la Ville accepte de combler toutes dépenses excédentaires aux critères desdits programmes.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à comparaître et à défendre la Ville dans une cause portant le numéro 400-02-001411-77 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Claude SANSCARTIER est demandeur, et la VILLE DE TROIS-RIVIERES, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 636 autorisant le Conseil à procéder à l'exécution des travaux au Centre Culturel et au Colisée et à emprunter une somme de \$9,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et anumis à Tens les membres du Conseil.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 3 novembre 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et comprenant les lots nos. 175-77 à 175-79, situés sur la rue Arthur Béliveau et appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECCNDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 7 novembre 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et comprenant le lot 178-670, situé sur le Boulevard Des Récollets et appartenant à Porto Inc.

ADOPTE

245

WITALES DU MAIA

514-77
Approbation
de projet
de subdivision
lots 199-157
à 199-188
Adoption

515-77
Approbation
de projet
de subdivision
lot No. 27-92
Adoption

Approbation
de projet
de subdivision
lots 179-16-1
et 179-16-2
Adoption

517-77
Cession
par
Les Jardins
Laviolette
à la Ville
une partie
des lots
170 et 171
Adoption

LUNDI, LE 28ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 28 octobre 1977, montrant la subdivision d'une partie du lot 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et comprenant les lots 199-157 à 199-188 et appartenant à la Société des Vieilles-Forges Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 29 septembre 1977, montrant la subdivision du lot 27 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, et comprenant le lot No. 27-92, situé sur le boulevard des Forges et appartenant à Madame Madeleine Milot Desjardins.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 2 novembre 1977, montrant la subdivision du lot 179-16 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et comprenant les lots 179-16-1 et 179-16-2 situés sur la rue Terrasse du Gouverneur et appartenant à Les Constructions Jacques Dufresne Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel "Les Jardins Laviolette Inc." cède à la Ville de Trois-Rivières l'immeuble suivant:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie des lots CENT SOIXANTE-DIX et CENT SOIXANTE-ET-ONZE (Ptie 170 et Ptie 171) du cadastre officiel fait pour la paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par partie du lot 171 (boulevard Du Rochon), vers le nord-est par les lots 171-182, 171-184, 171-205 à 215, 170-136 à -144, 170-147 à -154, vers le sud-est par le lot 170-129 (parc), vers le sud-ouest par partie des lots 170 et 171 (C.P.R.); mesurant cent vingt-et-un pieds et trente-trois centièmes (121.33', soit 36.98 m) dans sa ligne nord-ouest, cent un pieds et quarante-huit centièmes (101.48 pi., soit 30.93 m), soixante-dix-huit pieds et quatre dixièmes (78.4 pi., soit 23.9 m), mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (1,594.97 pi., soit 486.15 m) dans ses lignes nord-est, cent neuf pieds et quatorze centièmes (109.14 pi. soit 33.27 m) dans sa ligne sud-est, mille sept cent soixante-sept pieds et douze centièmes (1,767.12 pi., soit 538.62 m) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingtquatre pieds carrés, mesure anglaise (197,884 pi. c., soit 18,383.42 m. c.) pour le prix de un dollar (\$1.00)

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

246

AND GREEFER

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

à la Ville Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la succession Eugénie Bergeron cède à la Ville de Trois-Rivières les immeubles

247

TALES DU GRE

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro TRENTE-CINQ de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194-35) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (Ptie 194) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest et le sud-ouest par partie dudit 194, vers le nord-est par le lot 194-35 (rue), vers le sud-est par partie du lot 193 (rue); mesurant, en mesure anglaise, deux cent quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (283.95') dans sa lighe nord-ouest, et deux cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes (284.93') dans sa ligne sud-est, sur une largeur de trente pieds (30') contenant en superficie huit mille cinq cent trente-trois pieds carrés (8,533 pi.c.).

Le tout tel que montré par liséré rouge sur copie d'un plan, préparé par Monsieur Jean-Paul Duguay, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 98-78, et dont copie dudit plan demeure annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue VERITABLE par les comparants et signée par eux et le notaire soussigné pour IDENTIFICATION;

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194-1) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par partie du lot 194-2, le lot 194-3-1 à 194-9, vers le nord-est par partie du lot 194-1 (rue), vers le sud-est par partie du lot 193-45 (rue), vers le sud-ouest par partie du lot 194 (rue); mesurant huit cent six pieds et quatre-vingt-treize centièmes (806.93') dans sa ligne nord-ouest et huit cent un pieds et vingt-trois centièmes (801.23') dans sa ligne sud-est sur une largeur de trente pieds (30'); contenant en superficie vingt-quatre mille cent vingt-deux pieds carrés (24,122 p.c.) mesure anglaise pour le prix **de un** dollar (\$1.00).

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

519-77 Remerciements à la C.T.C.U.M. Adoption

ATTENDU que la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal avait consenti à louer des autobus à La Ville de Trois-Rivères depuis près de deux ans;

ATTENDU que ce geste a largement permis d'instaurer et de maintenir un service de transport en commun à Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède maintenant ses propres autobus;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE,

Que la Ville de Trois-Rivières transmettre ses plus sincères remerciements à la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, pour services rendus dans la mise sur pied et la maintenance d'un service de transport en commun dans la Ville de Trois-Rivières.

A	DC	P'	TE

518-77

Cession

par la succession Eugénie Bergeron

Adoption

suivant, savoir:

TIALES BU MAIRE

520-77 Remerciements à la C.T.C.U.OU.

Adoption

LUNDI, LE 28ième JOUR DE NOVEMBRE 1977

ATTENDU que la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de Bulle de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti à louer des autobus à La Ville de l'Outaouais avait consenti l'Outaouais avait l'Outaouais avai Trois-Rivières depuis près de un an;

ATTENDU que ce geste a largement permis d'instaurer et de maintenir un service de transport en commun à Treis-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède maintenant ses propres autobus;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE,

Que la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus sincières remerciements à la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de l'Outaouais, pour services rendus dans la mise sur pied et la maintenance d'un service de transport en commun dans la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Hilles Beaudoin

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 28-11-77 . Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 novembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement du règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977;
- h) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;

 Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;



- Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- 1) Amendement au no. 186, stationnement sur le terrain Parc du Fleuve, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 12 septembre 1977;
- m) Amendement au règl. No. 186, enlèvement des parcomètres dans le stationnement Ste-Julie, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 19 septembre 1977;
- n) Amendement au règl. No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;
- o) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction d'un tableau indicateur et d'un système totalisateur à la piste de courses sous-harnais de la Ville à un coût d'environ \$265,491.00 et autorisant un emprunt d'environ \$175,000.00 pour en payer une partie du coût.

Lu en Conseil ce 5ième jour de décembre 1977

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 25, en ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1977

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'achat de gré à gré ou par expropriation de la propriété de Dame Pierrette Boissel au 1085 du Boul. Jacques Cartier à Trois-Rivières et prévoyant un emprunt au montant de \$23,000.00 environ ou un virement de fonds de ce montant, au règlement 592 de la Ville, cette acquisition étant devenu nécessaire par la construction du collecteur pluvial "Léger", autorisée par ledit règlement 592.

du en Conseil, ce 5 iune jour de décembre 1927 SIGNE: 14 le Conseiller Lespord abaire

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 28 novembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit. ADOPTE

Construction
d'un tableau
indicateur
de la Piste
de Courses
et emprunt
de
\$175,000.00
Avis de motion

Amendement
au règl.
No. 25
taux de
la taxe
générale
et des taxes
spéciales
Avis de motion

Emprunt de \$23,000.00 pour l'achat de la propriété sise au 1085 Boul. Jacques Cartier Adoption

521-77 Compte rendu 28-11-77 Adoption 522-77 Budget 1978 Adoption

523-77
Emprunt
au fonds
de
roulement
\$9,000.00
Adoption

524-77
Satil avec
colaris
cealty
res service
d'évaluation
muricipal
Adaption

525-77
Maire autorisé
à signer
contrat de
vente entre
Les Immeubles
Industriels
al-Mauricie
et
Eastern
Townships
Const.
Co. Ltd
Adoption

LUNDI, LE 5ième JOUR DE DECEMBRE 1977

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1978 se chiffrent à la somme de \$19,765,400.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;



ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de \$19,765,400.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de \$19,765,400.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1978.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que pour procéder à l'exécution des travaux au Centre Culturel et au Colisée, et à emprunter une somme de \$9,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, conformément au règlement No. 636, il est résolu subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$9,000.00.

La dite somme de \$9,000.00 sera remboursable par tranches appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant dû le ler mai 1978 et des autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Wilson O'Shaughnessy, gérant-adjoint à l'administration, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Polaris Realty (Western) Limited pour la location de 1,296 pieds carrés bruts au 7ième étage de l'édifice Place Royale, 1350 rue Royale à Trois-Rivières au prix mensuel de \$837.00, pour la période du ler mars 1978 au 28 février 1979 afin d'abriter le service d'évaluation municipal.

Le tout, suivant les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville agissant à titre d'intervenante, un projet d'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel Les Immeubles Industriels Val Mauricie Inc. vend à Eastern Townships Construction Co. Ltd les lots 5-3, 6-8 et 7-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi que les lots 14-19 et 15-19 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, la Ville acceptant d'intervenir audit acte de vente en autorisant le transfert de l'immeuble faisant l'objet dudit acte de vente. La Ville ratifie également un transfert intervenu entre les parties ci-haut mentionnées, le 3 octobre 1977 enregistré à Trois-Rivières le 5 octobre 1977, sous le No. 312,521.

ADOPTE

526-77 Amendement à la résolution 496-77 Adoption

527-77
Abrogation
de la
résolution
49-77 et
désignation
des
responsables
des projets
Canada
Trevail
Adeption

528-77 Contrat de déneigement ronds de glace et patinoire Adoption

529-77
Entente
avec
1'HydroQuébec
re: Patinoire
Parc Isabeau
Adoption

LUNDI, LE 5ième JOUR DE DECEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier



Que la résolution No. 496-77 du 21 novembre 1977, soit et est amendée en ajoutant le paragraphe suivant:

"La Ville de Trois-Rivières est créancière de Paul Perrault Construction Ltée aux termes des actes suivants, savoir:

- 1- Vente par Ville de Trois-Rivières à Porteau Inc., reçue devant Me Jean De Charette, notaire, le 2 juin 1975, enregistré à Trois-Rivières le 3 juin 1975 sous le numéro 296,628.
- 2- Cession par Porteau Inc. à Paul Perrault Construction Ltée, reçue devant Me Jean De Charette, notaire le 6 octobre 1977 enregistrée à Trois-Rivières le 20 octobre 1977 sous le numéro 312,800.

La Ville de Trois-Rivières accorde à Paul Perrault Construction Ltée, mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes des actes ci-dessus mentionnés.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la résolution No. 49-77 soit et est abrogée à toutes fins que de droit:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières désigne comme promoteurs responsables:

- M. Alvin Doucet pour le projet 3436 DH2, Parc et terrains de jeux.
- M. Jean Denoncourt, pour le projet 3219 RH7 Iniation Sport.
- M. Alvin Doucet, pour le projet 3223 RH9, J.E.D.A.R.

Que la Ville accepte que tous les déficits en regard des montants affectés à ces projets, soient, s'il y en a, absorbés par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Maurice Couture Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement à la patinoire et au rond de glace du parc Lambert et au rond de glace du parc Pie XII, du 30 novembre 1977 au 31 mars 1978, aux taux de \$24.00/hre quant au chargeur W-14, 3 verges et de \$22.00/hre quant au souffleur 680 E, 2½ verges.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et l'Hydro-Québec en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au ler mai 1978, une partie du lot No. 198, près

de la rue Bayard.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

WITALES DU MAZ

253

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et la Société d'Habitation des Vieilles Forges Inc. en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au ler mai 1978, une partie de lot No. 198, près de la rue Bayard.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, divers contrats sous seing privé entre la Ville et les Loisirs les Vieilles Forges, loisirs Ste-Marguerite, l'Association Récréative St-Jean Baptiste de la Salle, la Société des Loisirs St-Sacrement, l'Association Récréative Normanville, l'Association Sportive St-Cécile, les Loisirs St-Jean de Brébeuf, le Centre Landry et le Comité des Oeuvres St-Philippe, en vertu desquels ces Associations exécuteront les patinoires au cours de l'hiver 1977-78 moyennant des subventions respectives de \$2,000.00, \$2,200.00, \$2,200.00, \$2,200.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

532-77 Comptes à payer semaine

20-11-77 Adoption

530-77

Entente avec la

Bociété

531+77

Projets

1927-78

Adomtion

d'ententes concernant l'opération

des patinoires

pour l'hiver

d'Habitation

les Vieilles Forges Inc.

re: Patinoire

Parc Isabeau Adoption

Proposé par: M. le conseiller Lionel Julien

Seconde par: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Rocacier Ltée:

Remise de retenue - Chambre de vanne \$ 1,934.45

Massicotte & Fils:

Pavage rue De La Santé 6,980.70

Arno Electrique:

Eclairage de rues | Jardins Laviolette et Prévost - 2e estimé 18,111.82

Cirtech Inc.:

Recouvrement - Terrasse et toiture - Centre Culturel 9,594.00

Clement Ricard:

Reparation de tuyaux - Conduite de 12" - Antoine Polette 48.12

C.T.C.R.O.:

Achat de 12 unités de perception - Transport en commun 3,600.00

		TINLES DU MA
	LUNDI, LE 5ième JOUR DE DECEMBRE 1977	(III) PA
J.0	. Papillon Ltée:	254
	Installation et isolation de drains - Toiture - Centre Culturel	1,416:00
Luc	ien Brousseau:	OF DI PL
	Clôture mitoyenne - Part de la Ville	131.00
L.	Malo:	
,	Clôture mitoyenne - Part de la Ville	310.00
Car	adian General Electric:	
	Contrat de service mensuel - Maintenance - Radio-communication	728.00
Net	toyeurs Modernes:	
	Entretien - Poste no 1 (du 7 au 11 novembre 1977)	268.00
	Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 7 au 11 novembre 1977)	214.40
Car	adien Pacifique Ltée:	
	Droit de passage Tuyaux souterrains et embranchement voie d'évitement -	
	Contrat d'entretien - Passages à niveau - Juillet, août et septembre	2,467.23
Ass	ociation Canadienne d'Urbanisme:	
	Cotisations L. Julien et A. Laneuville	40.00
Ass	ociation des Détaillants en Alimentation du Québec:	
	Soirée hommage au président provincial	64.00
Ro	and Lemire:	
 4	Photographie	36.00
	Nouvelliste:	FF 00
	Offre d'emploi	55.20
_	Offre d'emploi - Avis public - Déposition du Rôle	163.10
Ž.	Maurice Aero Club	390.00
ے ا	Service de gérance - Novembre 1977	390.00
Y@i	rox Canada: Service de photocopie - Bibliothèque - Octobre 1977	115.11
Deles L	né Monfette:	
ro Væ	Soupers - Association des Acheteurs - Septembre, octobre, novembre et	
imerie	décembre 1977	51.00
ᅙ	chesneau & Fils:	
	Vérification et inspection - Marché-aux-Denrées - Novembre 1977	25.00
CAS		25.00
	Anniation Sociate and 21 and 25 november 5 151.	25.00
1	Animation sociale - du 28 novembre au 3 décembre 1977	23.00
Luc	Compensation au locataire - Secteur Hertel	715.00
Mma	Amanda Pépin:	
	Allocation de déménagement - Secteur Hertel	92.25
— Dei	nis Trépanier & Fils:	
	Service de la traite des animaux - Exposition 1977	450.00
And	ré Laneuville:	
	Dépenses de voyage - Réunion Corporation des Urbanistes Municipaux - Montréal	99.79
Jea	n Methot:	
	Dépenses de voyage - Québec - Re: Transport en commun	60.80
Pla	ce Le Centurion:	00.05
	Dîner - Invités S.H.Q.	38.85
Mai	Pomboursement de metite-caisse	43.76
· A	Remboursement de petite-caisse dré Laneuville:	43,70
MIII	Remboursement de petite-caisse	13.80
		

			IN.	
		LUNDI, LE 5ième JOUR DE DECEMBRE 1977		255
Do	né Monfette:		THE.	
KE	Remboursement de	notito_caisso		des du GRE 192.44
Jo.	an:Alarie:	pecifice-carsse	"	756.44
UE		e - Expo Toronto 1977 (4 personnes)	C	75.29
	Remboursement de			80.41
		mobile - Juillet, août, septembre et octobre 1977 - 2,		00.41
	milles	modifie - dufffet, adut, septembre et detable 1977 - 2,		76.40
		e - Québec - Re: Exécutif provincial		45.30
				53.59
 :		e - Expo de Victoriaville		36.08
		e - Québec - Exécutif provincial		72.20
		e - Visite de l'Expo de Québec		
	Reunton a Richmon	d - Association des Expositions du Québec		84.13
		ADOPTE		
	•			
533-				
Comp à pa	1			
(2)	1-77			
AdO£	tion		•	
ğ	roposé par: M. 1	e Conseiller Fernand Colbert		
Ř	econdé par: M _{. 1}	e Conseiller Jean-Guy Laferté		
tée, /				
ales L		eil autorise par la présente le paiement des comptes s	suivants:	
rovinci	lément Ricard:			
8	Neili se de l'ételle	e - Aqueduc et égout - rue Antoine Polette	\$ 2,119.3	39
	ndustech Inc.:			
Formules	Epandeuse à abra	sif	4,500.0	
ē			225.0	00
Imprime	ich-O-Tomobile:		0:050	•
Ē		nette	8,059.0	
R/	Remise de dépôt		402.9	1 5
	arathon Realty:	77-78 - Traverses à niveau		בא
	e Nouvelliste:	177-70 - Traverses a Hiveau	195.	37
	Avis publics		65.0	00
	Avis publics - L	oisirs	108.0	
R	adio Trois-Rivière	\cdot	100.0	J U
	<u>'</u>	estivités 4 juillet 1977	225.0	00
. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	elé-Communication:			- -
	Service de télé-	page - Police, U.Q.T.R., Expo, Loisirs - Décembre 1977	196.7	75
Х	erox Canada:			
 . :	Photocopies - Po	lice	326.5	58
R	onald Dubé:		•	
	Huissier		6.2	2Ö
F	ernand Beaulieu:			
	Huissier		13.8	30
J	acques Trudel:	•		
	Huissier		251.6	50
N	ettoyeurs Modernes	·		
		e no 1 (du 13 au 19 novembre 1977)	268.0	
-	Entretien - Post	es nos 2 et 3 (du 13 au 19 novembre 1977)	214.4	10
C	DHIL DAATAN Madaini	10.7		

		•. • . :	/William
	LUNDI, LE 5ième JOUR DE DECEMBRE 1977		256
			250
	Coût des contrats - Hockey mineur 1977-78		781.00 DU GE
(hambre de Commerce:		
	Souper - 23 novembre 1977	•	28.00
(lub de Canotage Radisson:		
	Organisation d'un module en tennis		300.00
1	roductions Spectra Inc.:		
	Spectacle du 2 décembre 1977		187.50
1	oisirs Ste-Marguerite:		• .
	Entretien de la bâtisse - novembre 1977		366.66
1	Centre des Loisirs - Danse Châteaudun:		
	Responsable - Atelier d'initiation en loisirs socio-culturels		84.00
•	Séminaire de Trois-Rivières:		
	4e versement - Acquisition de terrain (capital \$17,000.00 et intérêts		
	\$2,720.00)	19	,720.00
	Jean Méthot:		
	Dépenses de voyage à Québec - Re: Marina		45.00
140-MG	Jacques St-Pierre: Allocation d'automobile - Re: Tennis - Saison 1977	\$	580.00
•		*	
ö	Jean-Paul Poisson:		85.80
ΜĦ,	Allocation d'automobile - Novembre 1977 - 390 milles		00.00
Légales Provinciales Ltée,	Gilles Grenier: All retire distance ils Novembro 1977 280 milles		61.60
iciales	Allocation d'automobile - Novembre 1977 - 280 milles		
Provir	Anatole Houle: Allocation d'automobile - Novembre 1977 - 712 milles		156.64
gales	Jean-Louis Goneau:		
	Allocation d'automobile - Octobre 1977 - 350 milles		77.00
Formules	Dîner - Représentant du Ministère du Travail		17.60
Imprimerie	Allocation d'automobile - Octobre 1977 - 169 milles		37.18
=	Gaston Desaulniers:		
	Dîner - Réunion de la S.I.A.Q.		12.10
	Guy-Paul Simard:		
	Remboursement de petite-caisse		211.39
	Jean-Louis Goneau:	•	
	Remboursement de petite-caisse		45.45
	Alvin Doucet:		
	Remboursement de petite-caisse		139.36

534-77 Comptes du mois de novembre Adoption

Armand Allard:

Michel Matteau:

Remboursement de petite-caisse

Allocation d'automobile - novembre 1977 - 328.7 milles

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant total de \$3,657,071.68 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

54.71

72.32

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean farmy

Jelles Beaudonn

MAIRE

MAIRE

257

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de TALES DU GR Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

258

Son Honneur le Maire BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand GONEAU Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Jean-Guy LAFERTE Lionel

Procès-verbal 5-12-77 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;
- f) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Amendement du règlement No. 15, taux de la taxe d'eau avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 janvier 1977; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;
- h) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- i) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

- j) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- k) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;

259

- Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;
- m) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 270 (Zone industrielle No. 2) pour acquérir de gré à gré ou par expropriation le terrain en bordure de la rue Tebbutt (Ptie du lot 230) et le triangle compris entre la voie ferrée, le Boul. Parent et la rue Tebbutt, et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de décembre 1977

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 5 décembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement 186-Z-41, amendant le règlement No. 186 en ce qui a trait à la circulation, au stationnement et à l'installation de chronomètres de stationnement dans les rues, terrains et endroits de stationnement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 25-L (1977) modifiant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 637 (1977), décrétant la construction d'un tableau indicateur à affichage électronique contrôlé par ordinateur et d'un système totalisateur composé de deux (2) micro-ordinateurs, chronométrage automatique et station supplémentaire,

Amendement
au règl.
No.
pour acquérir
terrain en
bordure de
la rue Tebbutt
Avis de motion

535-77 Compte rendu 5-12-77 Adoption

536-77 Règlement 186-Z-41 stationnement Adoption

537-77 Règlement 25-L taux de taxe Adoption

538-77
Règlement
637
Tableau piste
de courses
Adoption

ALES DU GR

et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

539-77 Règlement 638 Expropriation re: Collecteur Léger Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 638 (1977) décrétant l'achat de gré à gré ou par expropriation des lots 193-138 et 193-50 du cadastre officiel pour la Paroisse de Trois-Rivières, pour compléter la construction du collecteur pluvial "Léger" lui-même autorisé par le règl. 592 de la Ville, et prévoyant un virement de fonds de \$23,000.00 au règlement No. 592, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel La Ville de Trois-Rivières accorde à Habitel de la Mauricie Inc. mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, étant créancière de celle-ci aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Gérard Dufresne, notaire, le 9 août 1977, dont copie fut enregistrée à Trois-Rivières, le 12 août 1977, sous le numéro 311,270, la Ville accordant mainlevée seulement en faveur de l'immeuble suivant, savoir:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des PARTIES des subdivisions numéros CENT VINGT-CINO CENT VINGT-SIX, CENT VINGT-SEPT, CENT VINGT-HUIT, CENT VINGT-NEUF, CENT TRENTE-CINQ, CENT TRENTE-SIX, CENT TRENTE-NEUF et CENT QUARANTE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.125, 178-P.126, 178-P127, 178-P.128, 178-P.129, 178-P.135, 178-P.136, 178-P.139 et 178-P.140) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et des subdivisions numéros CENT TRENTE-SEPT et CENT TRENTE-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-137 et 178-138) du même susdit cadastre.

De figure irrégulière; borné comme suit, savoir: vers le nord-est par une autre partie des lots 178-129, 178-128, 178-127, 178-126, 178-125, 178-139 et 178-140, vers le sud-est par une autre partie des lots 178-125, 178-139 et 178-140, vers le sud-ouest par le lot 178-122 (rue de Labadie) et une autre partie des lots 178-135 et 178-136 et vers le nord-ouest par une autre partie des lots 178-135, 178-136 et 178-129.

Mesurant vers le nord-est cent quatre-vingt-sept pieds et huit dixièmes (187.8') et soixante pieds (60.0'), vers le sud-est quinze pieds (15.0') et cent dix pieds (110.0'), vers le sud-ouest deux cent treize pieds et huit dixièmes (213.8') et trente-quatre pieds (34.0') et vers le nord-ouest quatre-vingt-neuf pieds (89.0') et trente-six pieds (36.0')é contenant une superficie de vingt-sept mille quaranteneuf pieds carrés (27,049.0 p.c.) mesure anglaise.

Cet emplacement est présentement connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-667) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

540-77 Contrat mainlevée Habitel de la Mauricie Inc.

Adoption

Provinciales

Légales

542-77

LUNDI, LE 12ième JOUR DE DECEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier



541-77 Contrat Servitude Les Construction\$ Jacques Dufresne Inc. Adoption

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel Les Construction Jacques Dufresne Inc. consent à grever l'immeuble ci-dessous désigné d'une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain afin d'alimenter l'éclairage de rues du Parc Isabeau, en faveur de la Ville de Trois-Rivières.

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro CENT HUIT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (199-P.108) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 199-100 (rue), vers le nord-est par partie du lot 199-108, vers le sud-est par partie du lot 199-125, vers le sud-ouest par le lot 199-109.

Mesurant cinq pieds (5.0', soit 1.52 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, cent pieds (100.0', soit 30.48 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant en superficie cinq cents pieds carrés (500.0 p.c., soit 46.45 m.c.), mesure anglaise.

Pour le prix de \$100.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel Les Constructions René Piché Inc., consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain afin d'alimenter le réseau d'éclairage de la Place Antonio Thompson et des environs, sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro SOIXANTE TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE VINGT QUATORZE (194-P63) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 194-63; vers le nord-est, par partie du lot 194-49; vers le sud-est, par le lot 194-62; vers le sud-ouest, par le lot 194-41 (rue); mesurant cent pieds (100') dans ses lignes nord-ouest et sud-est; cinq pieds (5') dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant en superficie cinq cents pieds carrés, mesure anglaise (500 p.c.m.a.)

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel M. Jean-Louis Lalande consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude

Servitude par les Constructions René Piché Inc. Adoption

543-77 Servitude ' par Jean-Louis Lalande Adoption

perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain et des environs, sur l'immeuble suivant:

Une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot numéro QUARANTE NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE VINGT QUATORZE (194-P49) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 194-49 et le lot 194-46 (rue); vers le nord-est, par le lot 194-50; vers le sud-est, par le lot 194-61 et partie du lot 194-60; vers le sud-ouest, par partie des lots 194-49 et 194-63; mesurant quatre vingt le lot 194-61 et partie du lot 194-60; vers le sud-ouest, par partie des lots 194-49 et 194-63; mesurant quatre vingt onze pieds et quatre vingt quinze centièmes (91.95') dans sa ligne nord-est; cent deux pieds et vingt deux centièmes (102.22') dans sa ligne sud-est; une largeur de cinq pieds (5') le long de ses lignes; contenatn en superficie neuf cent cinquante deux pieds carrés, mesure anglaise (952 p.c.m.a.).

262

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 21 novembre 1977, montrant la subdivision des lots 1119-A-14 et 1119-A du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à Les Constructions Jacques Dufresne Inc., situés rue Le Corbusier et donnant effet aux lots 1119-A-19 et 1119-A-14-1.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 16 novembre 1977 montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Arthur Béliveau, appartenant à Les Appartements des Tourelles Inc. et donnant effet aux lots 175-80 et 175-81.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 15 novembre 1977 montrant la subdivision du lot 213 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue De La Sentinelle et appartenant à M. Jules St-Onge et donnant effet aux lots 213-93 et 213-112.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston VAllières

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin et l'Archiviste Réal Fleury soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières la demande d'aide financière aux Archives Nationales du Québec au montant de \$20,000.00 pour la phase II (année financière 1978-79) et de \$22,275.00 pour la phase III (année financière 1979-80) du projet "Archives Municipales: c'est quoi?"

544-77 Subdivision lots 1119-A-19 et 1119-A-14-1 Adoption

545-77 Subdivision lots 175-80 et 175-81 Adoption

546-77 Subdivision lots 213-93 à 213-112 Adoption

547-77 Demande d'aide financière aux Archives Nationales du Québec Adoption

548-77 Demande d'aide financière en vertu de la Loi Nationale sur 1'Habitation Adoption

ATTENDU que plusieurs projets de construction dans la Ville de Trois-Rivières sont éligibles au programme de subventions d'encouragement aux municipalités prévu à l'article 56.2 de la Loi sur l'Habitation;

263

50.00

ATTENDU que plusieurs autres projets seront éligibles dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande l'assistance financière prévue à l'article 56.2 de la Loi Nationale sur l'Habitation, relativement au programme de subventions d'encourgement aux municipalités et ce, tant pour les projets qui sont déjà éligibles audit programme, que pour d'éventuels projets qui le deviendront.

ADOPTE

549-77 Comptes à payer Adoption

Gilles Gauthier:

Manché Victoria:

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

	Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes	suivants:
Dę	Imont Construction:	
140-N	Manoir de Tonnancourt - ler estimé	\$21,920.86
Ηġ	nri Paquette:	
AĦ,	Pavillon Parc Lambert - ler estimé	25,492.50
Maai	urice Denoncourt:	·
ales L	Honoraires - Pavillon Parc Lambert	448.14
R	Honoraires - Pavillon Parc Lambert bert Frenette:	
es Pr	Remise de dépôt - Peinture de lampadaires	1,210.00
I	spectronic Ltée:	·
mules	Réparation d'égout rues Baillargeon & Charland	2,590.00
e For	Réparation d'égout rue Brébeuf	3,566.50
rimeri	Réparation d'égout rue Chamberland	3,231.25
C <u>₽</u>	r.c.u.m.:	
	Location d'autobus - Octobre 1977	8,258.58
Sei	rvice Sanitaire Régional:	
	Voyages spéciaux - novembre 1977	1,000.00
Ne	toyeurs Modernes:	
	Entretien - Poste no 1 (du 20 au 26 novembre 1977)	268.00
	Entretien - Poste no 1 (du 28 novembre au 3 décembre 1977)	268.00
	Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 20 au 26 novembre 1977)	209.38
	Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 28 novembre au 3 décembre 1977)	214.40
Gré	goire Royer:	
	Huissier - Cause Alain Dubé	12.80
Bei	nard Tousignant & Fils:	
	Assurance chaudière et machinerie	7,950.00
U.C	.T.R.:	
	Service de photocopies - Service de la Récréation et des Parcs	21.76
Aig	les de Trois-Rivières:	•
	Achat de balles - Service de la Récréation et des Parcs	174.00
Rog	er Caron:	
	Examens médicaux - Novembre 1977	250.00

Frais - Jugement | rendu sur requête - cause Florence Gouin

			/	HITTALES OF MY
		LUNDI, LE 12ième JOUR DE DECEMBRE 1977		264
		Achats divers	/.	(*8172
٠	م ا	Nouvelliste:		DU GREE
	LE	Publicité - Service de la Récréation et des Parcs		36.00
				112.50
	c a	Avis publics - Appel d'offres		112.30
	Sa	wyer & Leblanc:		201.00
	10	Honoraires - Vente par Onil Desfossés		201.00
	Je	an De Charette:		222 00
	M -	Honoraires - Vente par Marcel Collins		322.00
	Ma	rtin, Verrette & Donaldson:		101 00
		Honoraires - Vente par E. Moquin		191.00
	Se	rge Lafrance:		
		Allocation vestimentaire - Travail division Sûreté - 16 jours	\$	24.00
	CI	ement Ricard & Fils:		
		Réparation de tuyaux - rue Des Cyprès		48.12
	CA	SH:		
		Animation sociale - du 5 au 17 décembre 1977	•	50.00
	A,	Mazerolle Enrg.:		
	40-M	Nettoyage de fournaise - Secteur Hertel		46.85
	Lo	uis Deshaies:		
	Z	Allocation de déménagement - Secteur Hertel		150.00
	As	sociation des Arbîtres de Hockey de la Mauricie:		
	s Lté	Frais d'arbîtrage - Hockey - Octobre et novembre 1977	3,	,071.00
	Ç	mité de Zone F.A.B.Q.:		•
	Prov	Frais des marqueurs - Hockey - Novembre 1977		510.00
	Légales Pro			
		LOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1977		
	ų. ga	ger Rompré - 373 milles		82.06
	merie	Allocation spéciale - 22 jours		22.00
	U.P.	nis Ricard - 195 milles		42.90
		on Ratelle - 860 milles		189.20
	• •	Transport du personnel		25.00
	Ro	saire Pouliot - 776 milles		170.72
		pn Poirier - 59 milles		12.98
		rnand Pellerin - 941 milles		207.02
		ger Paillé - 224 milles		49.28
		nis St-Onge - 82 milles		18.04
		chel Young - 615 milles		135.20
	•••	Transport des hommes	·	15.00
	Ga	ston Boudreault - 729 milles		160.38
		Dépenses de voyage - Autobus neufs		5.63
	0r	igène Bellemare - 318 milles		69.98
		land Bacon - 586 milles		128.92
		al Ayotte - 646 milles		142.12
		dré Daviau - 744 milles		163.68
	No	rmand Fournier - 799 milles		175.78
	Li	onel Duval - 508 milles		111.76
		Transport d'équipement et personnel		13.00
	Je	an-Paul Duguay - 103 milles		22.66
	Ge	rmain Déziel - 105 milles		23.10
	Ro	nain Frigon - 97 milles		21.34
	м	l		170.00

		265
·	Transport des hommes	25.00
Ar	ndré Lallemand - 28 milles	E dines
Ro	dger Lefebvre - 228.5 milles	50.17
Gu	uy Larivière - 528 milles	116.16
Je	ean-Maurice Massicotte - 840 milles	184.80
Ar	ndré Verville - 552 milles	121.44
Je	ean Benoît - 46 milles	10.12
P1	ace Le Centurion:	
	Dîner - Invités S.H.Q.	27.55
A1	vin Doucet:	
	Voyage à Québec - Développement du parc linéaire	22.40
Ma	rcel Métivier:	
	Allocation d'automobile - Novembre 1977 - 1,097 milles	241.34
	Dépenses de voyage - Autobus neufs	7.75
P./	A. Boisvert:	V
	Voyage à Québec - Cours de transmission	158.64
Rei	né Monfette:	•
Ω S	Remboursement de petite-caisse	578.32
Αrέ	dré Laneuville:	
ö	Remboursement de petite-caisse	48.52
Roj	bert Corbeil:	·
Ltée, ,	Remboursement de petite-caisse	65.74
Hy	dro-Québec:	. •

ADOPTE

Nomination Des

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Solde dû - Dépladement de poteau - intersection Ste-Marie et Bonaventure

des érificateurs pour l'année 1977 Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes, la firme Ferron, Nobert, Young & Associés, vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, pour l'année 1977.

ADOPTE

551-77 Cause Ville vs: Daniel GUIGNARD Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-001133-77 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Daniel GUIGNARD est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/jrd GREFFYER

Hilles Beaudon

1,162.99

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19ième jour du mois de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-sept, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

266

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 12-12-77 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règlement No. 191-52, agrandissement de la zone VA-2, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- e) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- f) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique,
 Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 17 janvier 1977;
- g) Règlement concernant le ramonage de cheminées, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 31 janvier 1977;
- h) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- i) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;

j) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977; WITHLES OU MAIN

267

ALES DU GR

 k) Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

1) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977;

Amendement au règlement No. 270 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 270 (Zone industrielle No. 2) pour acquérir de gré à gré ou par expropriation le triangle compris entre la voie ferrée, le Boul. Parent et la rue Tebbutt et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de décembre 1977.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 12 décembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Trésorier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas \$2,500,000.00 à la Banque Canadienne Nationale, à un taux n'excédant pas le taux en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos. 603, 605, 607, 609, 617, 620, 621-B, 630.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le Trésorier de la Ville soient et sont autorisés à signer un ou des billets à cet effet.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Jacques Charette, C.A. gérant de la Ville, soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville, quatre (4) permis de vente de boissons alcooliques à la piste de courses sous-harnais de la Ville, au Parc de l'Exposition.

Que M. Charette soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTE

552-77

Compte rendu 12-12-77 Adoption

553-77 Trésorier autorisé à emprunter temporairement \$2,500,000.00 Adoption

554-77
Gérant
autorisé à
demander les
permis de
boissons
au stade
de courses
Adoption

555-77 Contrat Delmont Construction Ltée (Manoir de Tonnancour) Adoption

556-77 Contrat Céramique Desrochers Inc. Adoption

Provinciales

Légales

557-77 Résolutions 110-111-112-77 abrogées Adoption

558-77
Procès-verbal
du greffier
relativement
à la consultation
sur les règlements
191-49-A et
191-51-A
Adoption

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DECEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Delmont Construction Léte, en vertu duquel cette dernière s'engage à exécuter des travaux de restauration et autres ouvrages, au MANOIR DE TONNANCOUR, pour le prix des travaux plus un honoraire de 5.25% pour administration, profits et autres charges.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, en vertu duquel La Ville de Trois-Rivières vend à Céramique Desrochers Ltée l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION: -

Un emplacement ayant front sur le Boulevard des Récollets, situé dans le Parc Industriel # 1, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Cité de Trois-Rivières, comme étant la subdivision numéro TROIS de la subdivision QUINZE du lot originaire numéro QUINZE (15-15-3) tel que cadastré.

Ledit immeuble a une superficie de 50,041 pieds carrés, mesure anglaise.

Pour le prix de \$7,831.46 comptant.

La présente vente devant faire l'objet d'une approbation par le Ministre de l'Industrie et du Commerce et par le Ministre des Affaires Municipales.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que les résolutions Nos. 110-77, 111-77 et 112-77, de l'assemblée régulière du 4 avril 1977, soient rescindées à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les procès-verbaux du greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 191-49-A et 191-51-A, soient adoptés, lesdits procès verbaux étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

268

559-77
Subdivision
d'une partie
du lot 214
(rue de la
Sentinelle)
Adoption

560-77
Engagement
d'un stagiaire
au Service de
la Récréation
et des Parcs
Adoption

561-77
Contrat sous
seing privé
entre la Ville
et Honeywell
Ltée
Adoption

562-77
Protocole
d'entente entre
la Ville et
le Ministère
du Tourisme,
de la Chasse
et de la Pêche
du Québec

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DECEMBRE 1977

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 15 novembre 1977 montrant la subdivision du lot 214 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue De la Sentinelle et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 214-93.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le plan et livre de renvoi ayant trait au lot 214-93.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise l'engagement de M. Robert Dugas, comme stagiaire au Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, au salaire de \$2,000.00 pour toute la durée du stage de janvier à août 1978 (8 mois). M. Dugas sera adjoint Responsable des programmes sportifs.

Que M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour la tenue de ce stage.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Honeywell Limitée en vertu duquel celle-ci s'engage à assurer l'entretien des instruments à l'usine de traitement d'eau, pour l'année 1978 au prix de \$9,285.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente entre le Ville et le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec pour la réalisation des plans et devis du parc linéaire à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

269

563-77 Comptes à payer Adoption

Mme Jeannette Babineau

Mme Eva Babin

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert



77.00

85.00

Que le Conseil autorise par la présente le paiement de comptes suivants:

•	que le consert au corrse par la presence le parement de Comptes suit	/diits:
Te	lecon:	
	Eclairage - canalisation souterraine - Secteur Isabeau et La Santé -	
	ler estimé	\$15,594.75
G	imond Electrique:	
•	Electricité et mécanique - Usine de Traitement d'Eau - Station de	· .
·	pompage - 5e estimé	18,157.50
La	joie, Deshaies, Assurance Inc.:	
	Renouvellement police flotte automobile	55,258.00
Je	an-Louis Levasseur:	
	Cueillette des déchets - novembre 1977 - Exposition, CAM, C22, Courses	225.00
Le	Nouvelliste:	223.00
	Avis public - Publicité - Centre Culturel	194.50
Не	bdo de Trois-Rivières:	137.00
40- M-04-	Publicité - Centre Culturel	84.00
Ce	ntre Landry:	21.00
. Z	Publicité - Centre Information Noël 1977	35.00
s S 	-Maurice Aero Club:	0000
les Li	Services rendus et gérance - Décembre 1977	390.00
C	PAC:	
P. Pro	Paiement final - Honoraires de permis - Expo 1977	76.06
CĀ	sh:	•
nules	Animation sociale - Secteur Hertel - du 19 au 24 décembre 1977	25.00
Re	and Pelletier:	
rimeri	Installation de bouche d'aération - Secteur Hertel	15.00
am	Achat d'une clé à fournaise - Secteur Hertel	5.27
	Installation de bouche d'aération - Secteur Hertel	15.00
	Entretien du CASH - du 21 novembre au 17 décembre 1977	40.00
Ma	rcel Allard:	
	Compensation au locataire - Secteur Hertel	1,015.00
Ge	orges Perron:	
	Compensation au locataire - Secteur Hertel	775.00
4-	LOCATIONS DE DELOCRIES CECTEUR MESTE	
	OCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - JANVIER 1978	
	manuel Veillette	115.00
	biola Vallières	150.00
	rtha Roach	110.00
	dard Moquin	150.00
	re Mongrain	135.00
	cien L'Heureux	165.00
	niel LeSauteur	60.00
	e Francine Giroux	115.00
	ston Gélinas	80.00
	delyne Couture ncel Collins	80.00
	leannette Babineau	60.00

	LUNDI, LE 19ième JOUR DE DECEMBRE 1977	271
JASE W. S	Location de terrain extérieur	\$ \15.00
Xer	ox Canada:	MILES DU GREFFEE
	Service de photocopies - Travaux Publics, Administration Générale,	
	Police, Service des Loisirs - Novembre 1977	1,380.60
Pro	oductions Spectra Inc.:	
•	Présentation de spectacle - 16 décembre 1977 - Centre Culturel -	
	Dernier versement	187.50
SUR	EVEILLANCE, ENTRETIEN ET PROGRAMMATION DE LA PATINOIRE - SAISON 1977-78	
	sirs des Vieilles Forges (Parc St-Michel Des Forges et Parc Isabeau)	1,100.00
1	sirs Ste-Marguerite	550.00
		550.00
	sirs St-Jean de Brébeuf	550.00
	sirs St-Jean de Brébeuf	550.00 550.00
	sirs St-Philippe	550. 00
	itre Landry	350.00 350.00
, i	sirs Ste-Cécile	350.00 550.00
	sirs St-Jean-Baptiste de la Salle Isirs Normanville	550.00 550.00
.rØ		
140		
AEL	OCATIONS D'AUTOMOBILES	
RÉ	pert Rousseau - Novembre 1977 - 678 milles	149.16
انه	nis Ricard - du 5 au 9 décembre 1977 - 124 milles	27.28
S.	rles-Edouard Provencher - Novembre 1977 - 157 milles	34.54
Ę	les Poulin - du 29 novembre au 8 décembre 1977 - 269 milles	59.18
_	n-Louis Ouellette - du 3 octobre au 3 décembre 1977	
ss Lég	Re: Analyse de l'eau - Piscine Marina - 600 milles	132.00
Rogg	ger Loisel - Novembre 1977 - 1,025 milles	225.50
Gags	ston Desaulniers - Novembre 1977 - 540 milles	118.80
Rœ	saire Francoeur - Novembre 1977 - 290 milles	63.80
1	n Denoncourt - Novembre 1977 - 223.6 milles	49.19
٦	mond Bérubé - Novembre 1977 - 109 milles	23.98
- 1	n Benoît - les 7 et 8 décembre 1977 - 61 milles	13.42
- 1	Bellerose - Novembre 1977 - 1,033 milles	227.26
T	ger Baril - Novembre 1977 - 388 milles	85.36
Pi€	erre Audet - Novembre 1977 - 104 milles	22.88
_	rouge St. Laurent	
Jac	ques St-Laurent: Dépenses - Dîner rencontre travailleurs en loisirs	8.00
	Dépenses - Dîner rencontre travailleurs en loisirs Allocation d'automobile - novembre 1977 - 71.6 milles	8.00 15.75
C.	Allocation d'automobile - novembre 19// - /1.6 milles / Maillette:	13.70
auj	y Maillette: Voyage à Québec - Association des Arénas du Québec	47.60
D=	Voyage & Québec - Association des Arenas du Quebec jean Boucher:	77.00
re,	yean Boucher: Visite à l'Usine de Traitement d'Eau de Laval	43.12
	Allocation d'automobile - Novembre 1977 - 250 milles	55.00
1	cien A. Ouellet:	- 15 C
_u(Remboursement de petite-caisse	82.09
Ì		
And	ré Laneuville:	6 100 70
	Remboursement de petite-caisse	\$ 33.72
i		

WITALES DU MAIA

564-77

Exécution
d'aqueduc
et d'égoûts
Zone industrielle No. 2
Avis de
motion.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DECEMBRE 1977

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a l'intention de procéder à la mise en oeuvre d'un programme de restauration de logements en 1978, dans quelques secteurs de la Ville, et principalement, dans les paroisses St-Philippe et Ste-Marguerite;

ATTENDU que pour mettre en oeuvre un tel programme en 1978 des dispositions financières devront être prévues par la Loi Nationale de l'Abitation et la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements en vertu de la Loi Nationale sur l'Habitation, et la Société d'Habitation du Québec, de bien vouloir réserver des fonds nécessaires pour débuter ces programmes, à même leurs budgets 1978.

ADOPTE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a déjà implanté un Programme d'Amélioration de Quartiers (1975 et 1976) dans une partie de son territoire connue sous le nom de "Secteur Hertel";

ATTENDU que dans ce programme, la lisière de terrain entre le milieu de la rue Hertel et les terrains de l'industrie, n'est pas touchée;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le Conseil de Trois-Rivières, désireux d'entreprendre une étude pour réaliser un programme d'amélioration de quartiers sur la bande de terrain existante au nord est de la rue Hertel, demande à la Société d'Habitation du Québec de réserver les fonds nécessaires à la mise en oeuvre éventuelle d'un tel programme.

AODPTE

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égoûts, ainsi que de structure et de pavage de rues (prolongement du Boul. Parent et les rues constituées des lots 226-12, 227-12 et 227-7, et les lots 225-9 et 224-3, et prévoyant une dépense d'environ \$576,000.00 pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de décembre 1977

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/jrd

Jilles Beaudour

272

TINLES DU MA

morimerie Formules Léagles Provinciales Ltée, Mtl. NO: 14